

2021



Zone de Secours



Brabant wallon

Rapport annuel



Rapport annuel de la zone de secours du Brabant wallon

Philippe FILLEUL, Commandant de zone

Zone de Secours du Brabant wallon — Chaussée de Colline 52 Bte5 – 1300 WAVRE

T : 010 39 55 00- zonedesecours@incendiebw.be

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	4
La zone de secours	5
Activité opérationnelle depuis la création de la zone.....	5
Situation géographique de la zone.....	6
Caractéristiques de la zone de secours	6
Evolution de la population au cours des 10 dernières années	9
Localisation des postes de secours	13
Délais d'intervention	13
Risques de la zone	14
Risques et activités économiques	15
Risques particuliers	16
Personnel opérationnel.....	17
Activités opérationnelles en 2021.....	20
Missions opérationnelles :	20
Structure organisationnelle.....	38
Conseil de zone.....	38
Direction générale.....	39
Direction des Opérations	40
Direction de l'administration	41
Sécurité et hygiène au sein de la zone de secours.....	44
Département « Interventions ».....	50
Département « formation ».....	56
Département « appui opérationnel »	61
Département « Prévention incendie ».....	66
Département « Prévision, Anticipation et Uniformisation »	71
Cellule « Communication »	72
Facturation 2021	74
Analyse Financière 2021.....	78

Résumé

Les années se suivent et les circonstances extérieures influencent de plus en plus l'organisation opérationnelle de notre zone de secours, en 2021, en plus de la pandémie mondiale nous avons du également subir certains effets du changement climatique et notamment plusieurs séquences d'inondation et tempête au sein de notre zone de secours.

La rédaction du rapport annuel donne l'occasion revenir sur les difficultés rencontrées en raison de la pandémie et de dresser un bilan des activités de l'année écoulée, il s'agit d'un exercice essentiel permettant de rendre compte à l'ensemble des parties prenantes à propos de ce que la zone a accompli en l'espace d'un an.

Le rapport est divisé en 3 grandes parties :

- Un bref descriptif de la zone de secours ;
- Un aperçu des activités opérationnelles de l'année 2021 ;
- Un résumé des principaux travaux effectués par les différents départements.

Avec l'espoir que ce document fournira au lecteur toutes les explications attendues ainsi qu'une bonne compréhension du fonctionnement de la zone de secours du Brabant wallon.

La zone de secours

Dans le cadre de la réforme de sécurité civile, la zone de secours du Brabant wallon a été créée, le 1^{er} avril 2015.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Une organisation optimale des secours à la population ;
- L'amélioration de la sécurité des citoyens et des secouristes ;
- La professionnalisation du cadre de travail des membres des services de secours au niveau de la formation, du matériel, des procédures opérationnelles standardisées, du statut uniforme des professionnels et volontaires des services d'incendie, etc.

Les principes de base évoqués ci-dessous sont autant d'éléments pris en compte lors de la création de notre zone de secours :

- Une méthode de travail uniforme, tous les pompiers interviennent de manière identique, efficace et sécurisée lors des interventions ;
- Une collaboration approfondie et une répartition plus efficace des tâches entre les zones de secours, et entre les zones et les unités de la Protection civile ;
- L'innovation et la recherche des meilleurs moyens, formations, procédures et réglementations et la possibilité d'échanger les meilleures pratiques ;
- Une uniformisation et revalorisation du statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels et volontaires ;
- Des économies d'échelle, débouchant sur une affectation budgétaire plus efficace.

La loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des services d'incendie et de la Protection civile.

Activité opérationnelle depuis la création de la zone

Aide médicale urgente (AMU) :

Les sapeurs-pompiers ont effectué, depuis 2015, année de la création de la Zone du Brabant wallon, plus de 113.255 courses en ambulance à la demande d'une Centrale d'Urgence (CU-112) dans le cadre de l'aide médicale urgente.



Interventions techniques pompiers :

Depuis l'année 2015, plus de 57.730 interventions pompiers (incendies, sauvetages de personnes, inondations, balisages, assistances à l'ambulance, destruction de nids de guêpes, ...) ont été effectuées.



Soit depuis 2015, un total de missions « AMU » et missions « Pompiers » d'environ 171.000.

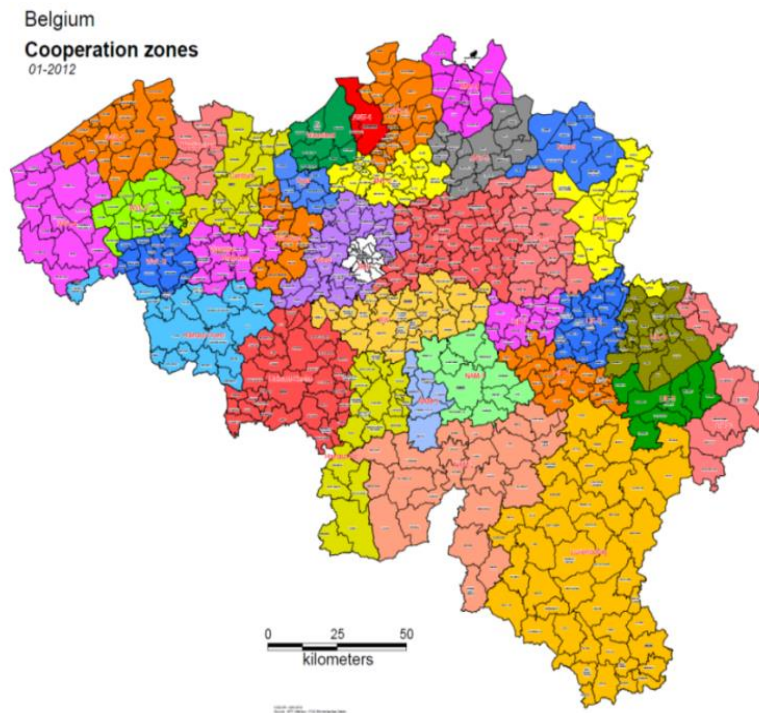
Prévention incendie :

Depuis le 1^{er} avril 2015, 19.100 missions de préventions incendie (effectuées par les TPI soit une vingtaine de personnes)



Situation géographique de la zone

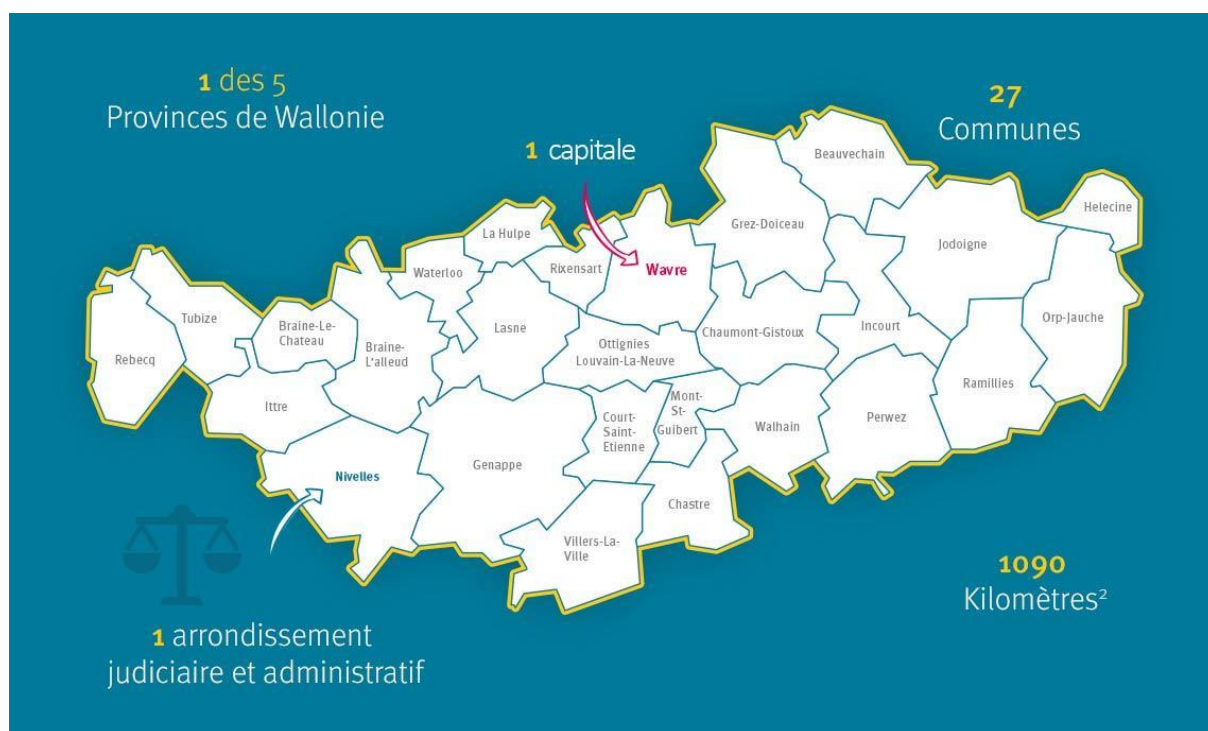
La zone de secours du Brabant Wallon occupe une position centrale en Belgique, il s'agit de la Zone qui présente la plus longue frontière avec la région flamande. Elle est limitrophe avec 7 autres zones de secours (5 francophones et 2 néerlandophones).



Caractéristiques de la zone de secours

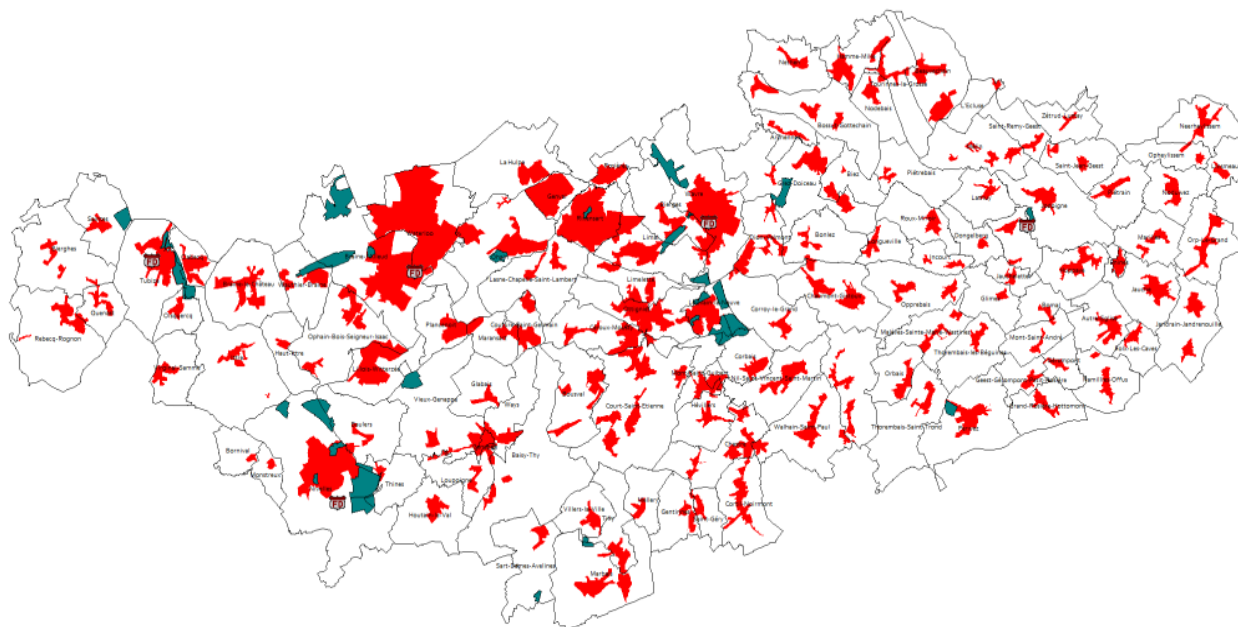
La zone de secours correspond à la dimension géographique de la province du Brabant wallon, dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- Un seul arrondissement judiciaire et administratif qui regroupe 27 communes, dont Wavre est la capitale et Nivelles est le Chef-lieu ;
- Un territoire d'une superficie de 1091 km² (soit 3,6% du territoire national et 6,5% du territoire wallon) ;
- Une population de plus de 407 377 habitants relevée au 1er janvier 2021 ;
- Une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe ;
 - Limitrophe de Bruxelles, Capitale européenne ;
 - Voisine de la Région flamande ;
 - Traversée par ou à proximité des grands axes ferroviaires et autoroutiers : E411, E40, E19, A8, N25.
- Un cadre de vie et de travail agréable et diversifié ;
- Une mobilité nord/sud et est/ouest développée.



Zones urbanisées :

Environ 250,03 km² sont couverts par des terres bâties, ce qui représente 23,04% de la superficie de la zone.



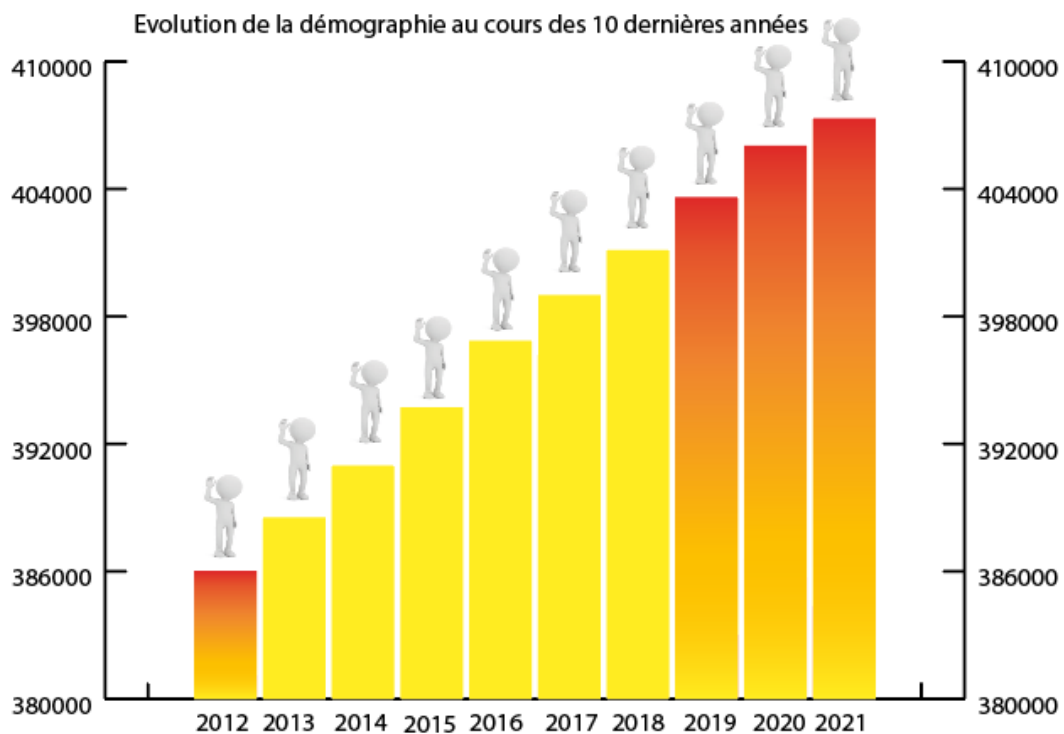
Les communes de la zone de secours :

Le tableau ci-dessous reprend, par parcelle géographique retenue (INS) des communes, les statistiques relatives à la population, la superficie et la densité de population (au 1^{er} janvier 2021).

Code INS	Commune	Population totale	Superficie En hectare (Ha)	Densité de population par km ²
25005	Beauvechain	7.183	3.858,4523	186
25014	Braine-l'Alleud	4.0086	5.211,5372	769
25015	Braine-le-Château	10.522	2.269,8011	464
25117	Chastre	7729	3.127,2986	247
25018	Chaumont-Gistoux	11.634	4.808,5876	242
25023	Court-Saint-Etienne	10.594	2.664,1666	398
25031	Genappe	15.630	8.957,3550	175
25037	Grez-Doiceau	13.992	5.544,0103	252
25118	Hélécine	3.642	1.662,3280	219
25043	Incourt	5.582	3.879,2008	144
25044	Ittre	7.037	3.492,0507	202
25048	Jodoigne	14.297	7.331,4351	195
25050	La Hulpe	7.424	1.559,6221	475
25119	Lasne	14.273	4.721,7747	302
25068	Mont-Saint-Guibert	7.942	1.863,0837	426
25072	Nivelles	29.030	6.060,1934	479
25120	Orp-Jauche	8.998	5.049,5402	178
25121	Ottignies-LLN	31.133	3.296,3848	945
25084	Perwez (Nivelles)	9.438	5.081,3709	186
25122	Ramillies	6.595	4.868,0143	135
25123	Rebecq	10.990	3.907,6950	281
25091	Rixensart	22.769	1.754,0983	1298
25105	Tubize	27.333	3.265,9758	837
25107	Villers-la-Ville	10.891	4.745,1788	229
25124	Walhain	7.448	3.793,5351	196
25110	Waterloo	30.370	2.102,8128	1444
25112	Wavre	34.815	4.180,3682	832
Totaux pour la zone		407.377	109.055,8714 Ha	374 hab./km²

Evolution de la population au cours des 10 dernières années

Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Beauvechain	6824	6868	6990	7023	7.104	7.141	7.222	7.243	7205	7.183
Braine-l'Alleud	38882	39250	39535	39756	39.785	39.781	39.837	40.008	40170	40.086
Braine-le-Château	9886	9991	10084	10137	10.287	10.323	10.447	10.549	10548	10.522
Chastre	7118	7242	7288	7411	7.518	7.576	7.592	7.647	7685	7729
Chaumont-Gistoux	11601	11654	11653	11716	11.698	11.737	11.731	11.798	11631	11.634
Court-Saint-Etienne	9946	10066	10107	10252	10.395	10.383	10.500	10.540	10589	10.594
Genappe	15135	15160	15240	15316	15.302	15.346	15.353	15.427	15560	15.630
Grez-Doiceau	12861	12876	12850	13033	13.088	13.244	13.368	13.668	13873	13.992
Hélécine	3274	3260	3299	3329	3.387	3.401	3.479	3.553	3644	3.642
Incourt	4903	4964	5088	5215	5.347	5.374	5.388	5.487	5522	5.582
Ittre	6537	6478	6616	6687	6.784	6.815	6.865	6.889	6957	7.037
Jodoigne	13428	13614	13593	13728	13.883	13.989	14.079	14.123	14357	14.297
La Hulpe	7479	7451	7383	7404	7.368	7.323	7.320	7.343	7442	7.424
Lasne	14083	14180	14178	14195	14.133	14.219	14.236	14.244	14257	14.273
Mont-Saint-Guibert	6912	7066	7172	7319	7.364	7.440	7.562	7.771	7896	7.942
Nivelles	26819	27110	27488	27692	28.027	28.367	28.521	28.734	28883	29.030
Orp-Jauche	8387	8468	8627	8707	8.756	8.870	8.856	8.924	8981	8.998
Ottignies-LLN	31182	31353	31247	31261	31.562	31.501	31.385	31.443	31316	31.133
Perwez (Nivelles)	8249	8392	8644	8829	9.173	9.272	9.291	9.303	9461	9.438
Ramillies	6201	6168	6211	6216	6.293	6.327	6.394	6.522	6548	6.595
Rebecq	10550	10658	10808	10897	10.939	10.960	11.006	10.979	10934	10.990
Rixensart	21883	21901	21862	21956	22.128	22.202	22.401	22.558	22653	22.769
Tubize	24108	24505	24824	25156	25.424	25.619	25.914	26.233	26656	27.333
Villers-la-Ville	10231	10306	10316	10395	10.498	10.585	10.713	10.702	10768	10.891
Walhain	6549	6639	6716	6898	6.997	7.099	7.167	7.187	7359	7.448
Waterloo	29731	29541	29649	29568	29.794	29.932	30.174	30.328	30376	30.370
Wavre	33231	33365	33498	33604	33.806	34.164	34.305	34.396	34748	34.815
TOTAL	385990	388526	390966	393700	396840	398990	401106	403599	406019	407.377



Répartition de la population :

La population n'est pas répartie uniformément dans la province. Les communes les plus denses se situent au Nord, près de la périphérie bruxelloise.

Citons le top 5 en nombre d'habitants, toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes et les voies de chemin de fer :

- 1) Braine-l'Alleud (40.086 habitants, 769 hab./km²) ;
- 2) Wavre (34.815 habitants, 832 hab./km²) ;
- 3) Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.133, 945 hab./km²) ;
- 4) Waterloo (30.370, 1444 hab./km²) ;
- 5) Nivelles (29.030 habitants, 479 hab./km²), toutes reliées à Bruxelles par les autoroutes.

En terme de densité d'habitants, le top 3 est :

- 1) Waterloo (30.370 habitants, 1444 hab./km²) ;
- 2) Rixensart (22.769 habitants, 1298 hab./km²) ;
- 3) Ottignies-Louvain-la-Neuve (31.133, 945 hab./km²).

Remarque : Particularité de Louvain-La-Neuve et le centre d'Ottignies sont densément peuplés, au contraire du village de Céroux-Mousty. Il faut également ajouter les étudiants kotteurs qui ne se sont pas domiciliés sur cette commune, mais qui y séjournent et y logent durant la semaine ;

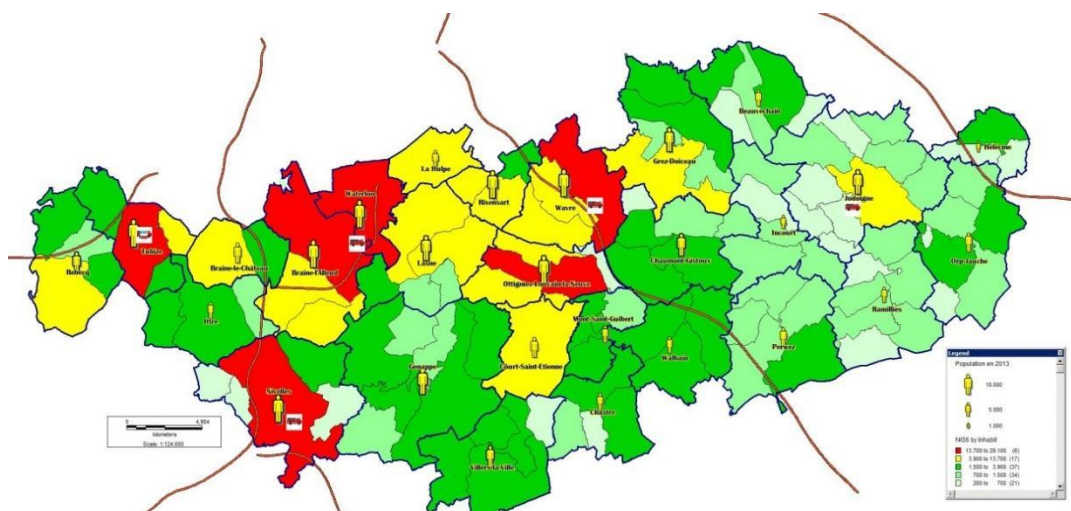
À l'inverse, l'Est de la province, qui a actuellement conservé un caractère plus rurale, est caractérisé par une densité moyenne d'environ 192 hab./km² (Jodoigne : 195 hab./km² pour 14.297 habitants et Perwez : 186 hab./km² pour 9.438 habitants).

Les cantons de Jodoigne, Perwez et Genappe ont gardé un caractère plus rural que ceux de Nivelles et Wavre.

Enfin à l'Ouest, la densité moyennement élevée de la communes de Tubize (837 hab./km² pour 27.333 habitants) s'explique par la proximité de l'autoroute A8, de la Région de Bruxelles et son passé industriel.

Le rapprochement flagrant des autoroutes, des voies de chemin de fer et des villes et communes densément peuplées souligne l'attraction du marché de l'emploi à Bruxelles.

En outre, ces communes possèdent également les plus grands parcs d'activités économiques du Brabant wallon. Le développement socio-économique du Brabant wallon s'explique à la fois par son développement propre et par ses contacts avec la région de Bruxelles-capitale et la province du Brabant flamand.

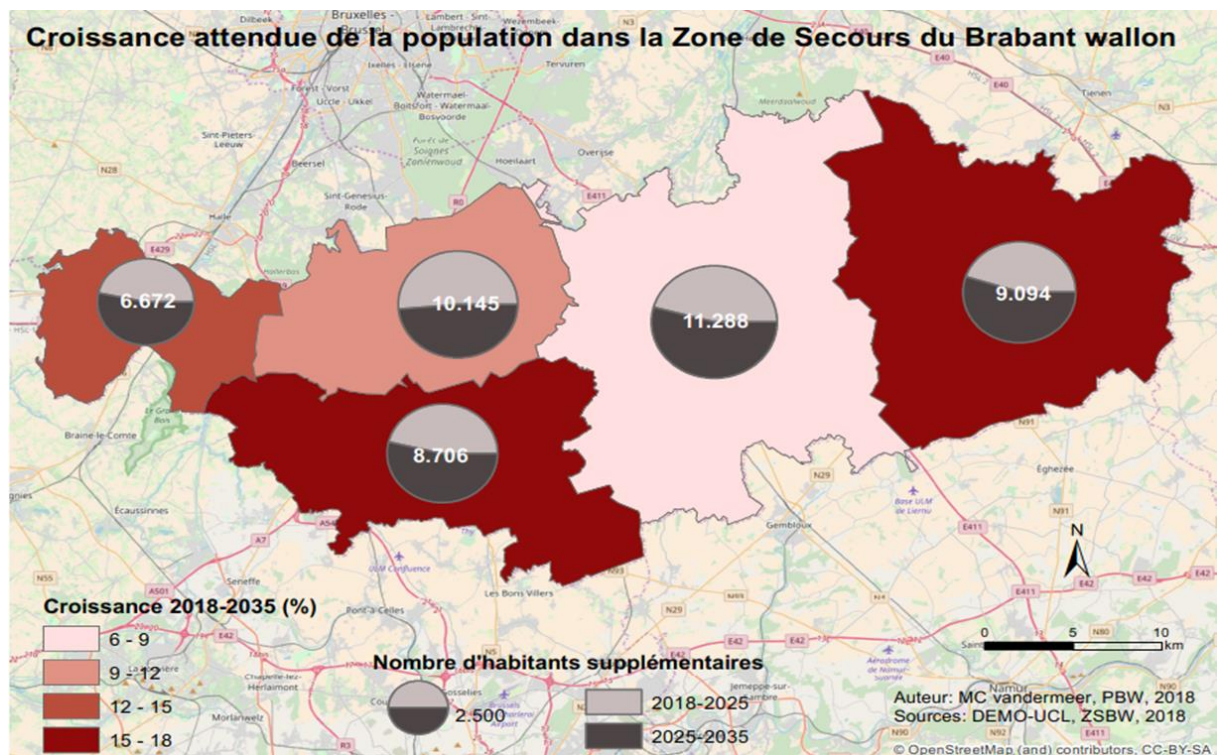
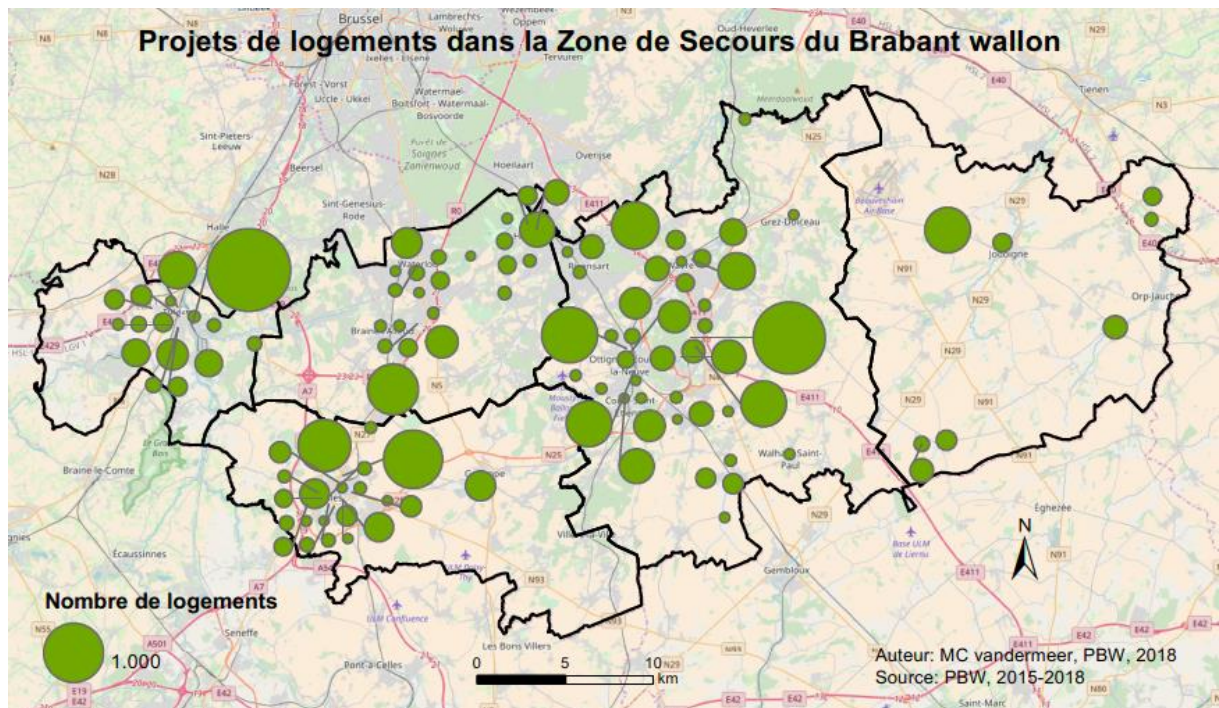


Evolution future : prévision d'une augmentation de 45.000 à 50.000 habitants dans les 15 ans (2035) à 20 ans (2040) – Liste non exhaustive des grands projets de construction en terme d'habitats :

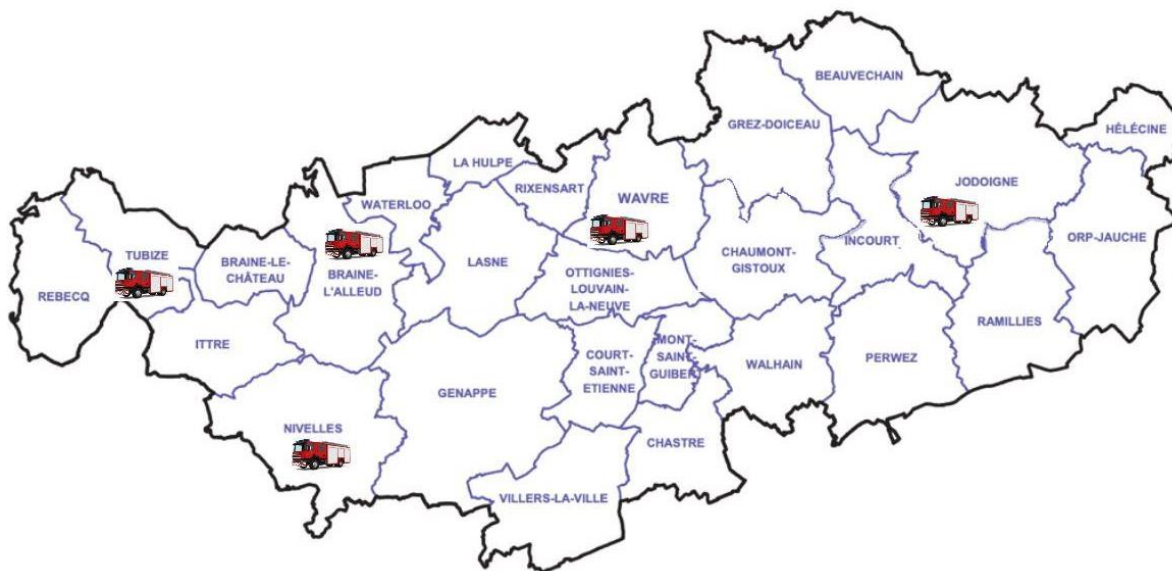
- Braine-l'Alleud - site de l'Alliance : 8 ha, 750 logements (appartements) ;
- Chastre - site Bois des Champs : 110 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Court-Saint-Etienne - site Court Village : 10 ha, 350 logements (appartements) ;
- Grez-Doiceau – site Domaine des Vallées à Gastuche : 10 ha, 203 logements (mixte maisons et appartements);
- Genappe – site ancienne sucrerie I-Dyle : 8 ha, 291 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Jodoigne – site Maladrerie : 20 ha, 500 logements (mixte maisons et appartements). Il y a également la reconversion du centre-ville avec le projet du site de l'ancien commissariat de police, du site proche de l'ancienne caserne des pompiers et le site des anciens abattoirs ;
- La Hulpe – site de Swift : 5 ha, 180 logements (appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Agora : 208 logements (chambres et appartements) ;
- Louvain-la-Neuve – site Courbevoie : 3,2 ha, 500 logements (kots, appartements) ;
- Mont-Saint-Guibert - site Jardins de l'Orne : 9,4 ha, 270 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Campagne du Petit Baulers : 28 ha, 600 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Nivelles – site Arjo Wiggins : 23 ha, 1000 logements ;
- Ottignies – site Béton Lemaire à l'arrière du Douaire : 8,4 ha, 600 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Tubize - projet reconversion site Forges de Clabecq : 85 ha, 2000 à 2500 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Rixensart – site ancienne papeteries de Genval : 8 ha, 350 logements (appartements et résidences services) ;
- Rixensart – site GSK Genval : 6,5 ha, 150 logements (maisons) ;
- Wavre – site Godru « Wavre rive verte » : 6 ha, 400 logements ;
- Wavre – site Champ Sainte-Anne : 36 ha, 650 logements (mixte maisons et appartements) ;
- Wavre – site ancien Athénée Folon : 2,5 ha, 140 logements (mixte maisons et appartements).

Dans ces conditions, il est primordial que la zone de secours reste proactive, se prépare et s'organise pour suivre cette évolution démographique annoncée qui est importante dans tous les secteurs géographiques

de la province du Brabant wallon (Ouest, Centre et Est), afin de pouvoir continuer dans le futur à répondre de manière satisfaisante et adéquate à une évolution croissante du nombre d'interventions.



Localisation des postes de secours



POSTE DE BRAINE-L'ALLEUD Chaussée de Mont-Saint-Jean 120 1420 Braine-l'Alleud

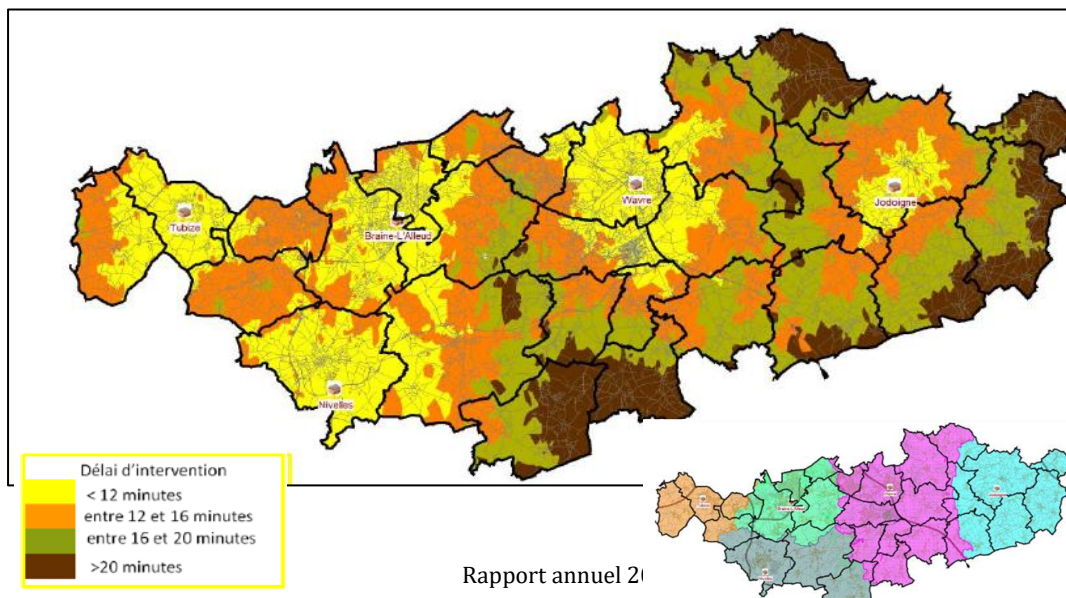
POSTE DE JODOIGNE Rue des Trois Fontaines 12 1370 Jodoigne

POSTE DE NIVELLES Chaussée de Charleroi 46 1400 Nivelles

POSTE DE TUBIZE Rue Ferrer 91 1480 Tubize

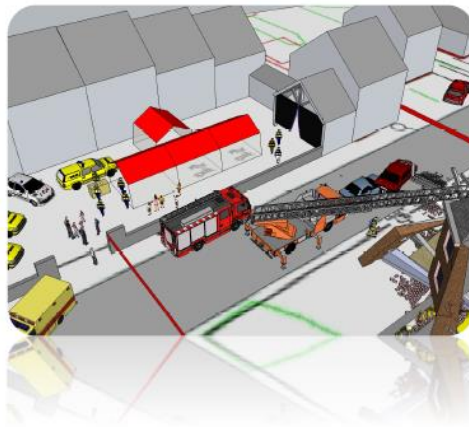
POSTE DE WAVRE Chaussée de Namur 115 1300 Wavre

Délais d'intervention



Risques de la zone

Zone de Secours



Analyse des risques

Années 2021 & 2022
Mis à jour le 15/12/2020

Arrêté Royal du 14 octobre 2013

Philippe FILLEUL, Commandant de zone

Zone de Secours du Brabant Wallon — Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre

T : +32 10 39 55 55 TD : +32 474 27 96 16 C : philippe.filleul@incendiebw.be

Analyse des risques 2021-2025 : Document reprenant tous les risques de la Zone de secours du Brabant wallon publié le 15 décembre 2020 conformément à l'Arrêté Royal du 14 octobre 2013, ce document est disponible sur le site internet de la zone de secours- <https://brabant-wallon.secourspompier.be>

Ces dernières années, plusieurs incendies ont concerné des bâtiments industriels.



Risques et activités économiques

Evolution au cours des prochaines années :

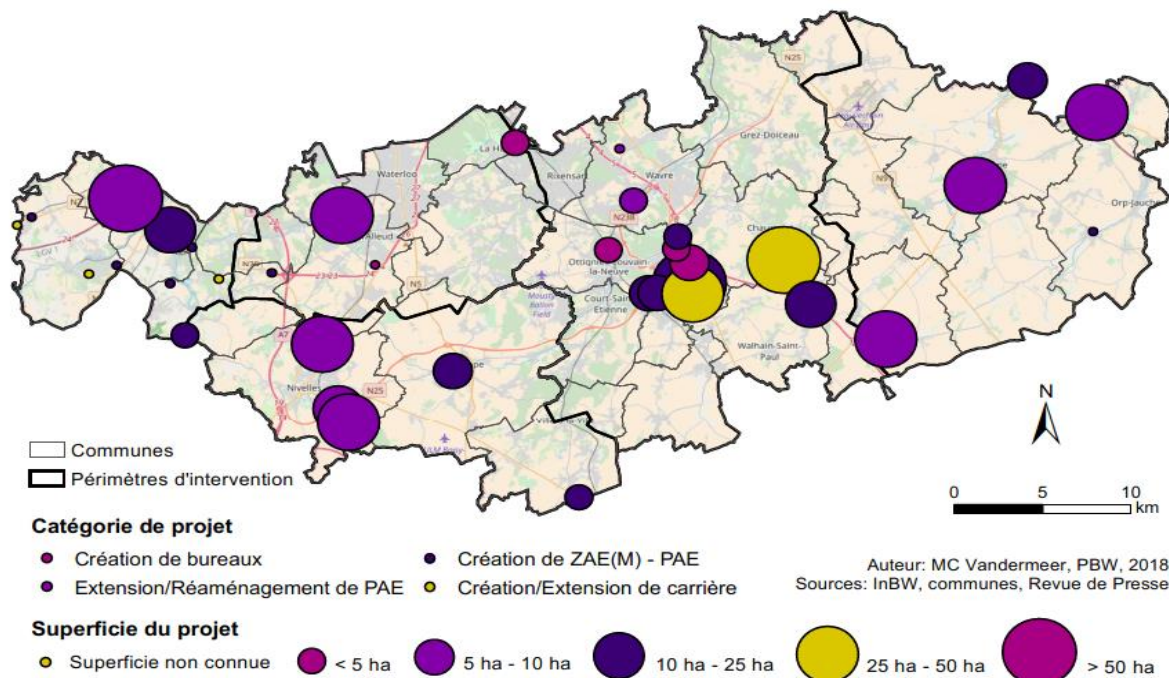
Extension zonings et zones d'activités économiques :
(liste non exhaustive)

- Saintes : 65 ha ;
- Vallée du Hain : 40 ha ;
- Wavre Nord : 15 ha ;
- Nivelles : 45 ha ;
- Louvain-la-Neuve : projet incubateur chinois : 8 ha (1.500 emplois) ;
- Perwez : 50 ha ;
- Jodoigne : 50 ha ;
- Hélécinne : finalisation 8 ha + 50 ha extension projetée ;
- Virginal : 12 ha ;
- Chaumont-Gistoux : 14 ha ;
- Hoegaarden/Jodoigne (Zétrud-Lumay).

Soit augmentation superficie activité économique : + 40 %.

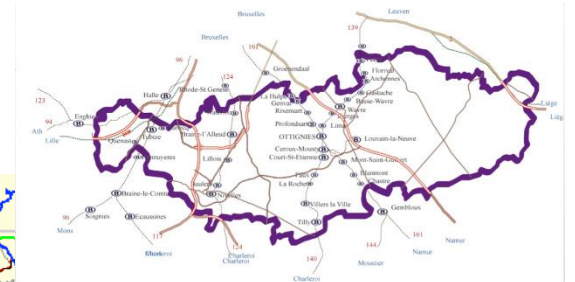
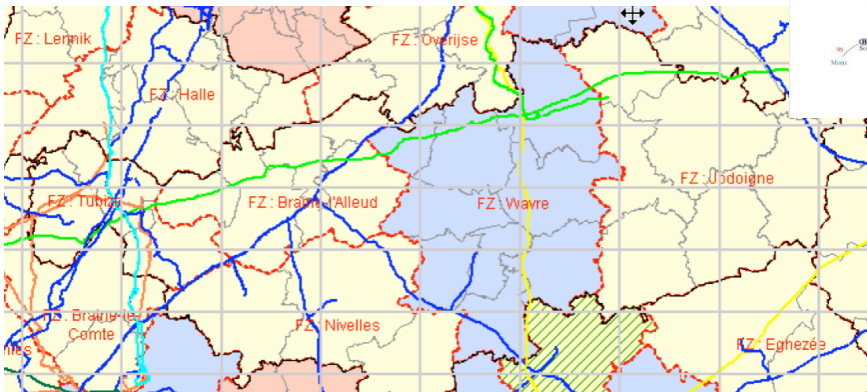
Nombreux projets de nouvelles voiries de contournement et de liaison, zonings industriels et d'activités économiques (nouveaux, agrandissements), projet RER, projets pôles touristiques, sportifs et culturels, centres commerciaux, ...

Projets d'activités économiques dans la Zone de Secours du Brabant wallon



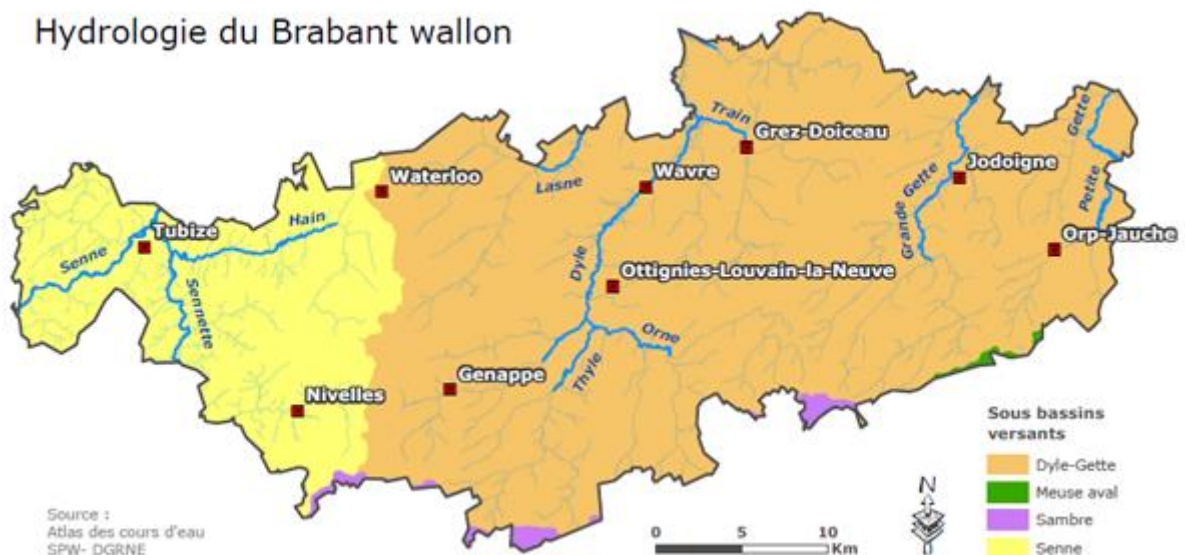
Risques particuliers

- 2 entreprises SEVESO ;
- Université Catholique de Louvain-la-Neuve ;
- Base aérienne militaire de Beauvechain ;
- Plusieurs entreprises pharmaceutiques ;
- Plusieurs hôpitaux ;
- De nombreuses grosses infrastructures (écoles, maisons de repos, gares, centres commerciaux, salles de cinémas, parc d'attractions...) ;
- Ligne TGV, grands axes routiers, RER... ;
- Grandes manifestations publiques ;
- Pipeline (gaz haute pression, éthylène, Otan).
-



La zone de secours du Brabant wallon est régulièrement confrontée à d'importantes inondations dans les bassins hydrologiques repris ci-dessous.

Hydrologie du Brabant wallon



Personnel opérationnel

Afin d'assurer les missions opérationnelles définies à l'article 11 de la loi du 15 mai 2007, les grades opérationnels et les fonctions et/ou responsabilités lors de missions opérationnelles pouvant être occupées sont les suivants :

- Sapeur –pompiers, fonction d'équipier ;
- Caporal, fonction de Chef de section ;
- Sergent/Adjudant, fonction de Chef d'équipe (dirige les missions opérationnelles) ;
- Lieutenant, fonction de Chef de groupe (responsable d'un chantier d'intervention – promotion) ;
- Capitaine, fonction de Chef de colonne (responsable de plusieurs groupes – par recrutement) ;
- Major/Colonel, fonction de Chef de site (responsable de plusieurs colonnes – Fonction de Dir PC OPS).

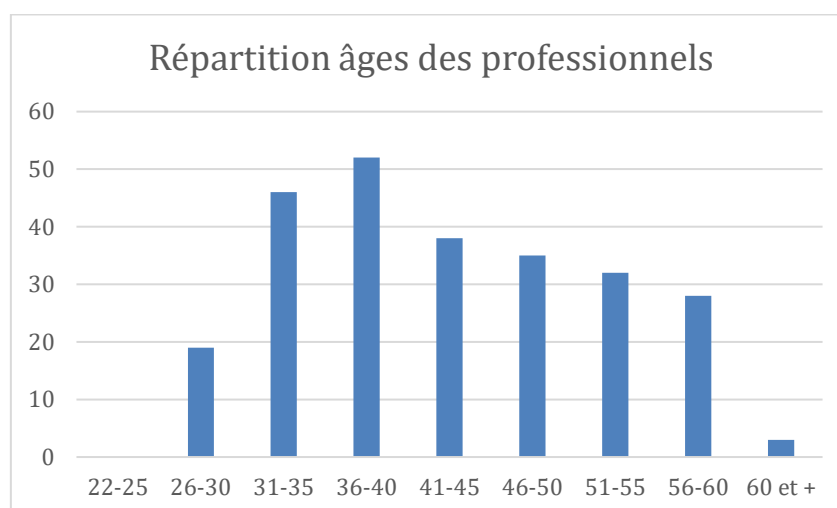
Répartition du personnel opérationnel professionnel et volontaire dans les différents postes de secours de la Zone du Brabant wallon (hors personnel en réaffectation) – Date du 31/12/2021 :

Situation du personnel opérationnel par poste au 31/12/21

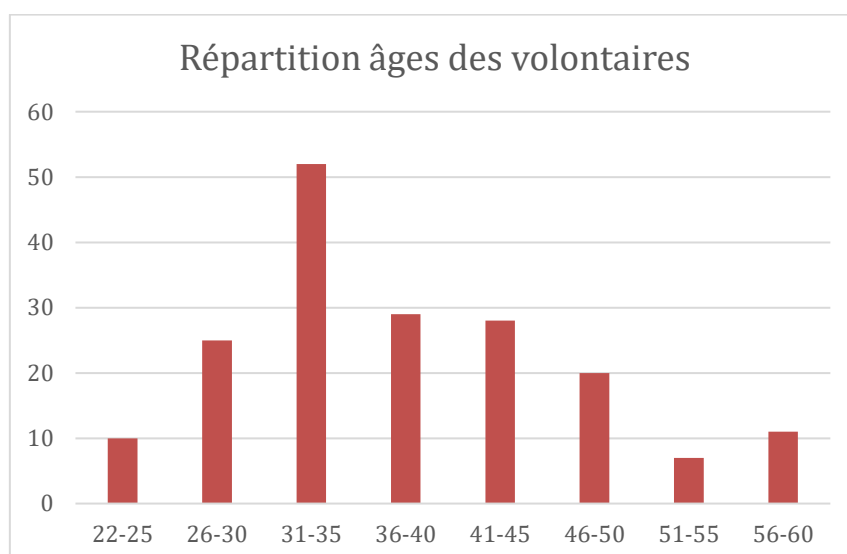
	Grade	SIBA		SINI		SIJO		SITU		SIWA		Zone	Total
		PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL	PRO	VOL		
Cadre officier	Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0		1
	Major	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0		5
	Capitaine	2	0	2	1	1	1	0	0	4	1		9
	Lieutenant	2	0	3	1	0	1	1	1	1	0		6
		5		6		2		2		7			21
Cadre moyen	Adjudant	4	0	1	0	1	2	0	0	4	0		12
	Sergent	8	0	8	1	8	4	9	4	8	1		41
		12		9		9		9		12			53
Cadre de base	Caporal	10	0	12	3	0	0	3	5	14	0		47
	Sapeur-pompiers	35	22	28	29	8	32	16	20	36	31	5	262
		45		40		8		19		50		5	309
		62	22	55	35	19	40	30	30	69	33		395

Tranches d'âge	Personnel professionnel	Personnel volontaire
20-25	0	6
26-30	14	19
31-35	43	41
36-40	59	32
41-45	42	28
46-50	32	16
51-55	36	6
56-60	21	10
60 et +	5	2

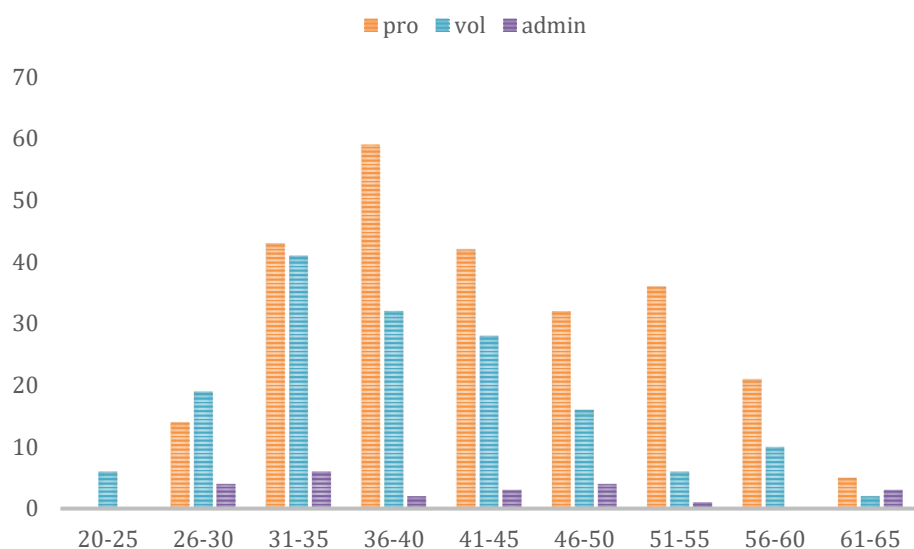
Pyramide d'âge du personnel de la zone de secours



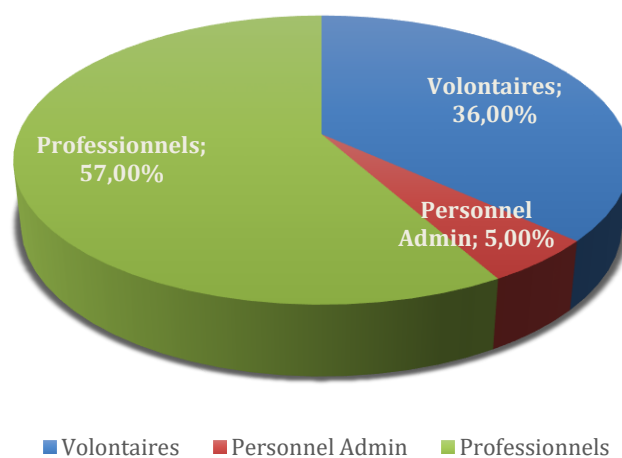
Les employés administratifs, techniques et logistiques sont repris également dans ce graphique



PYRAMIDE D'AGE DU PERSONNEL 2021



Répartition du personnel de la zone



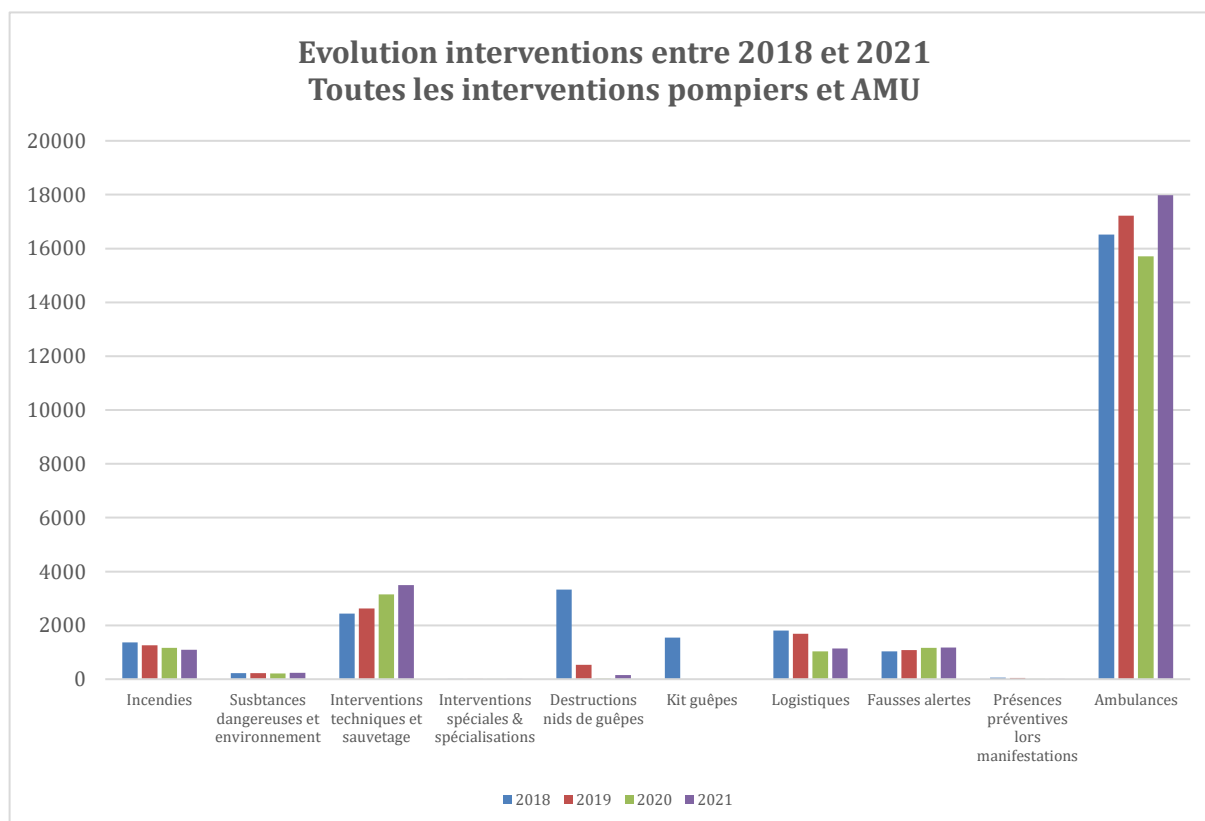
Activités opérationnelles en 2021

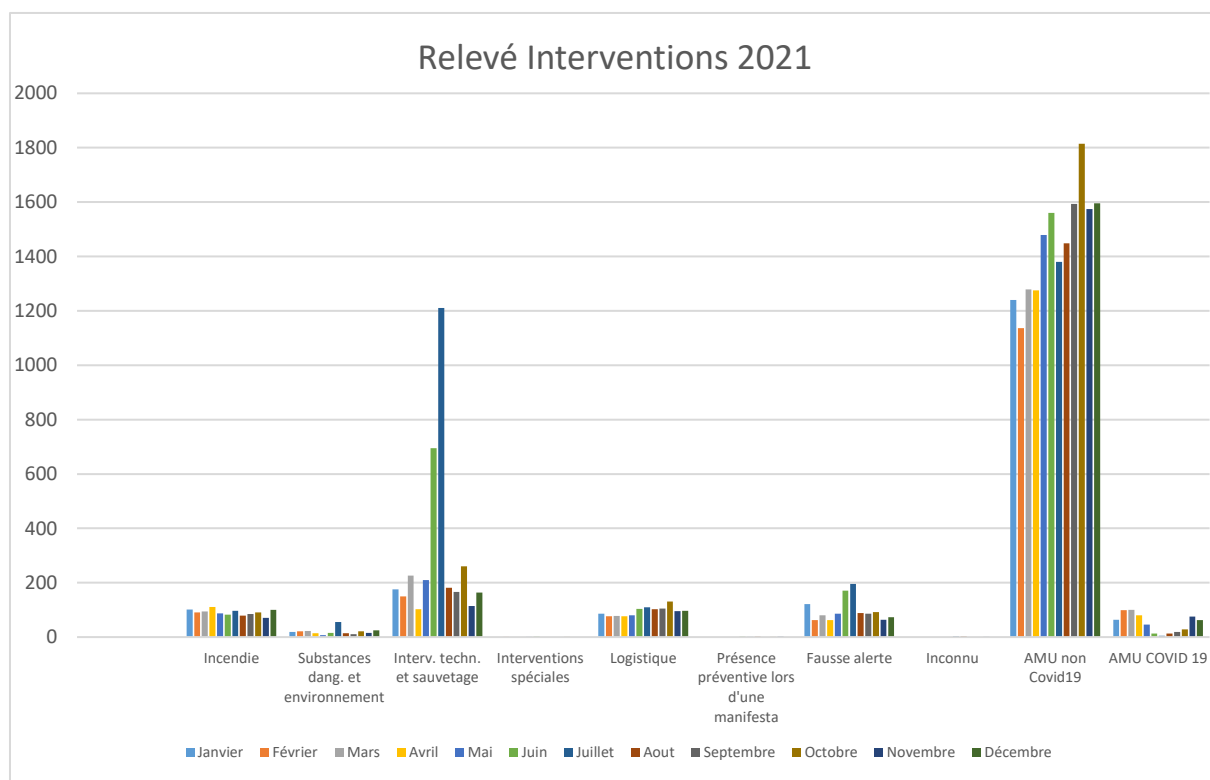
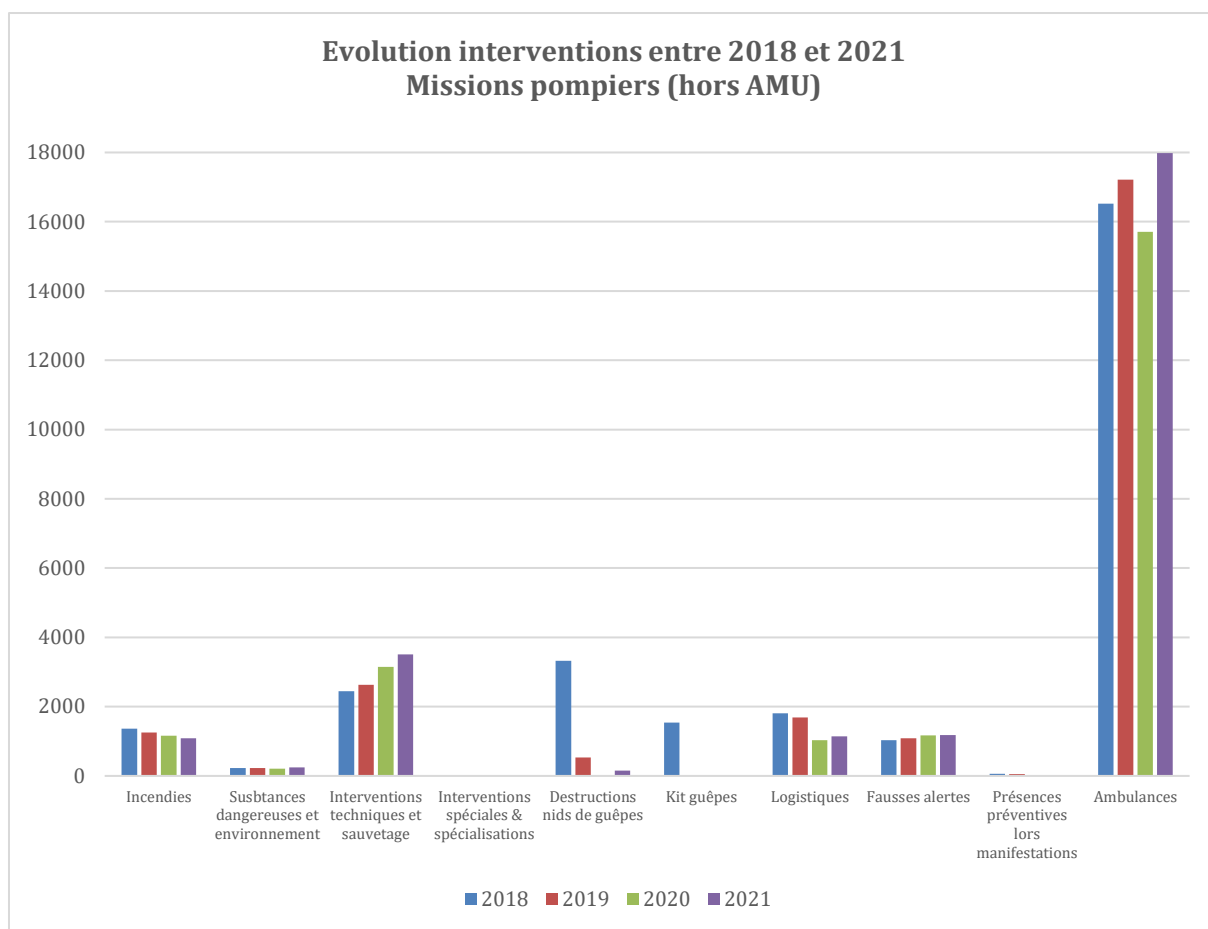
Missions opérationnelles :

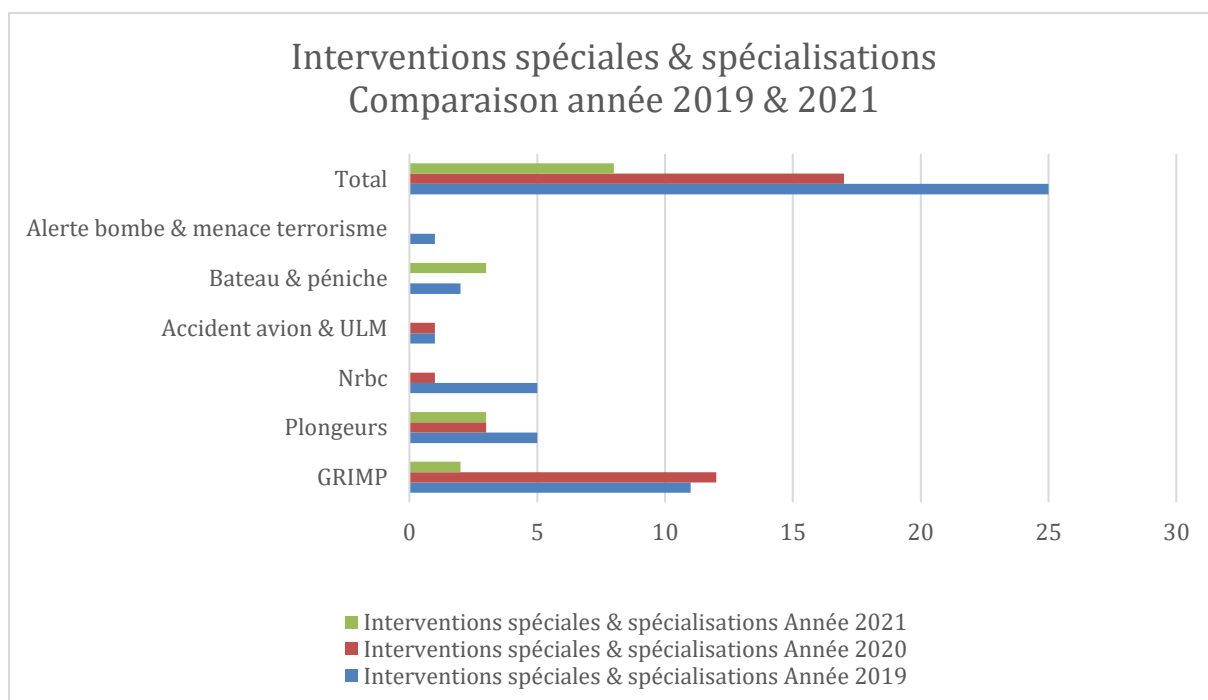
Activités dans le cadre des missions opérationnelles – année 2021 :

MISSIONS TOTALES EFFECTUÉES DANS LA ZONE DE SECOURS

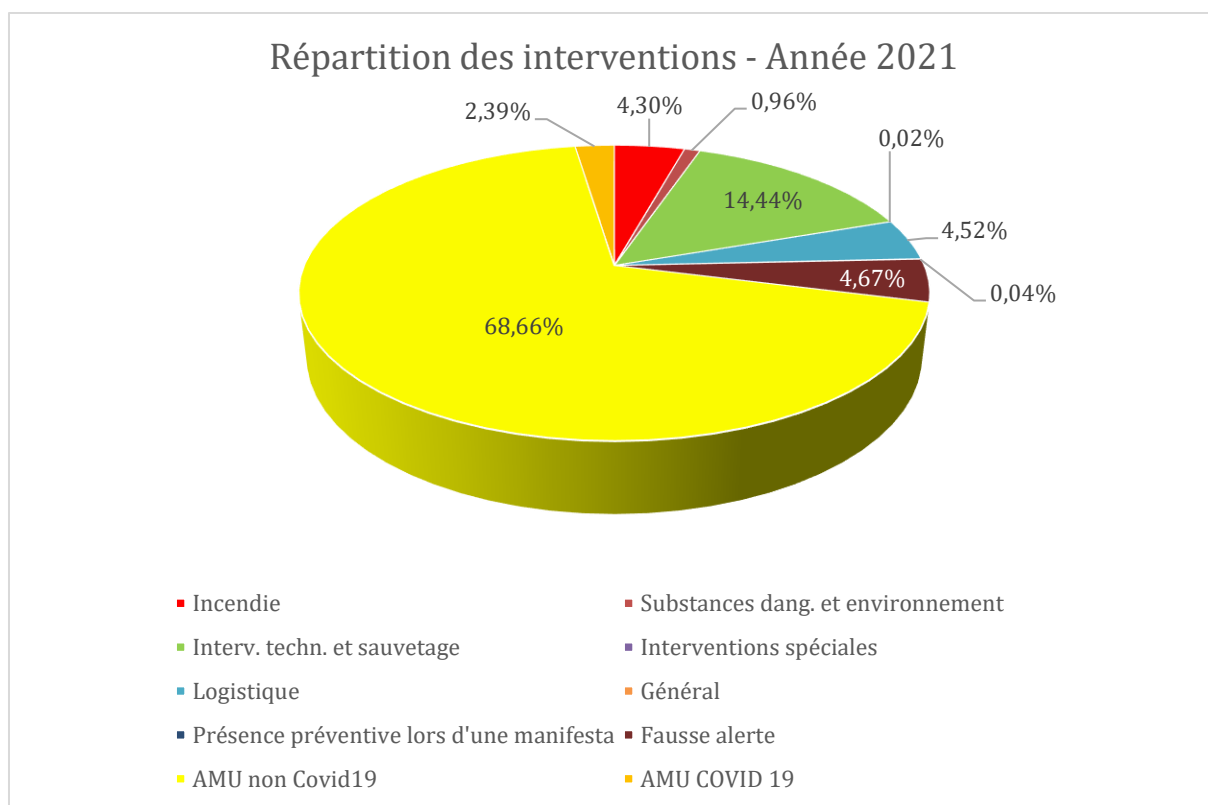
Nature du sinistre	Nombre de missions effectuées (par année)			
	2018	2019	2020	2021
Incendies	1366	1256	1160	1089
Substances dangereuses et environnement	229	232	213	242
Interventions techniques et sauvetage	2443	2612	3152	3507
Destructions nids de guêpes & frelons	3325	530	26	148
Interventions spéciales & spécialisations	2	25	17	5
Logistiques	3350	1685	1030	1143
Fausse alertes	1031	1086	1169	1182
Présences préventives lors manifestations	61	48	3	9
Ambulances	16522	17214	14499	17374
Ambulances Covid-19	N/A	N/A	1210	605
Total (Ambulances)	16522	17214	15709	17979
TOTAL:	<u>28329</u>	<u>24688</u>	<u>22479</u>	<u>25304</u>







GRAPHIQUE REPRENANT LA RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES INTERVENTIONS PAR NATURE POUR CETTE ANNÉE 2021 :



Pour rappel, la forte augmentation du nombre d'intervention en 2018 était principalement liée aux interventions de destruction de nids de guêpes (année exceptionnelle au niveau du nombre de nids découverts et expliqué en partie par les conditions climatiques), à la location des kits pour destruction de nids de guêpes (repris dans les missions logistiques) et aux interventions de relevage d'une personne suite à une chute à son domicile, pour lesquelles, la CU-112 envoyait, à cette époque, un départ simultané et systématiquement une ambulance accompagnée d'un véhicule logistique pompier en assistance.

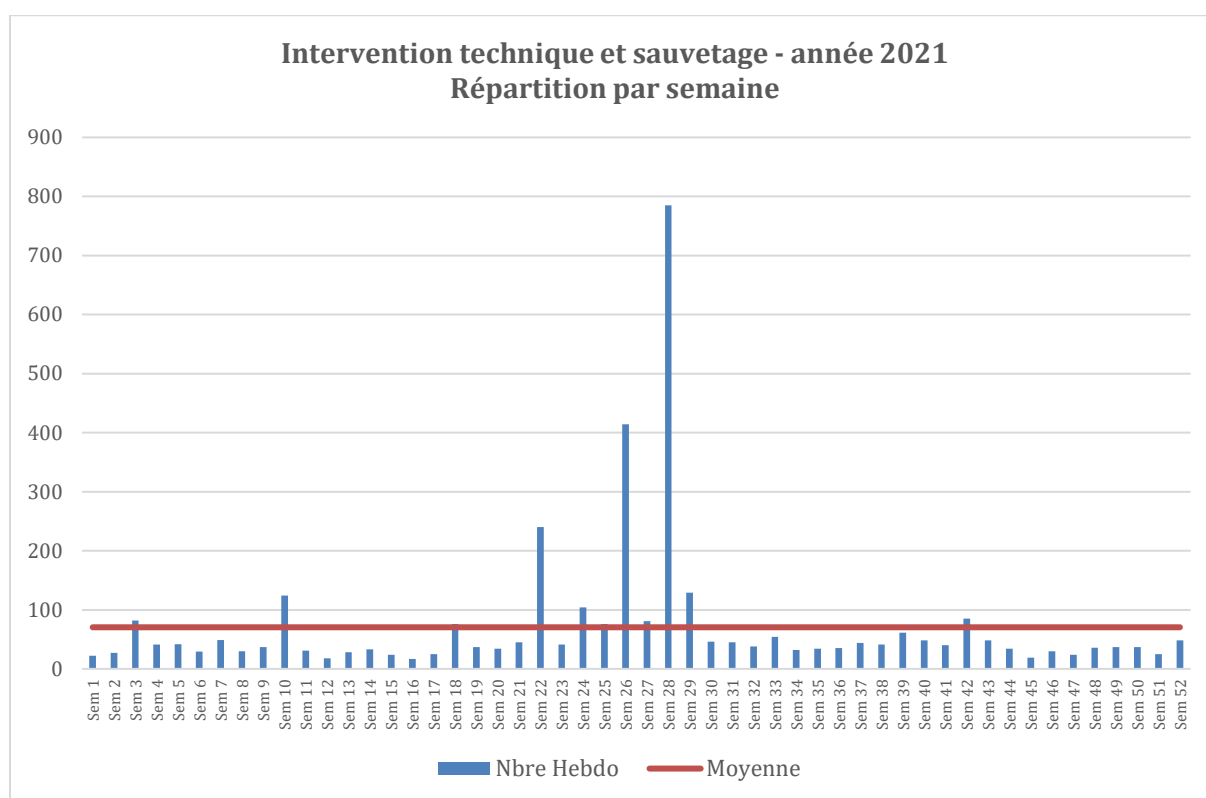
Depuis l'année 2019, la mission de relevage de personne s'effectue uniquement à l'aide d'une ambulance. En outre, le nombre de nid de guêpes a fortement été réduit suite à la décision d'augmenter la redevance pour ce type d'intervention pour mieux correspondre aux prix pratiqués dans le privé et en rééquilibrer la répartition. De nos jours, les requérants demandent régulièrement l'intervention d'une entreprise privée, ce qui permet de réduire le délai d'intervention pour la destruction et dans certaines circonstances, le coût de l'intervention.

Nous constatons également que le nombre d'interventions pour la destruction de nids de guêpes (ou nids d'hyménoptères) reste moins élevée en nombre que les années précédentes à l'année 2020. L'année 2020 avait connu une forte diminution liée principalement à la crise sanitaire « COVID » et aux mesures de confinement.

En 2021, nous constatons une augmentation de ce type de missions par rapport à 2020. Toutefois, le nombre de missions de destruction guêpes est clairement plus faible que les années 2019 et avant, durant lesquelles, nous étions submergés d'appel. La conséquence était à cette époque, des délais d'intervention très long, parfois supérieurs à 5 ou 10 jours avant de pouvoir procéder à une destruction/neutralisation.

En 2021, la diminution s'explique, en grande partie, par la crise sanitaire COVID, ainsi que le montant de la redevance appliqué depuis 2020 pour effectuer ce type de mission qui a été revu à la hausse, ce qui implique qu'un grand nombre de missions sont dorénavant réalisées par le secteur privé.

Conséquence positive, le nombre de missions actuelles nous permet d'assurer des délais d'intervention plus court et plus respectueux des requérants et de la population, car nous ne sommes plus submergés de demande en période estivale, comme par le passé.



En 2020, la zone du Brabant wallon avait déjà connu une augmentation importante des interventions techniques et sauvetages, principalement, liées aux interventions techniques conséquences de plusieurs calamités naturelles (tempêtes, inondations, orages, ...) : les tempêtes CIARA et DENNIS en février, FRANCIS, ODETTE et BELLA successivement, en août, septembre et décembre.

Durant l'année 2021, la Zone du Brabant wallon a également connu une augmentation importante des interventions techniques et sauvetages toujours liées aux interventions techniques conséquences de calamités naturelles (tempêtes, inondations, orages, ...).

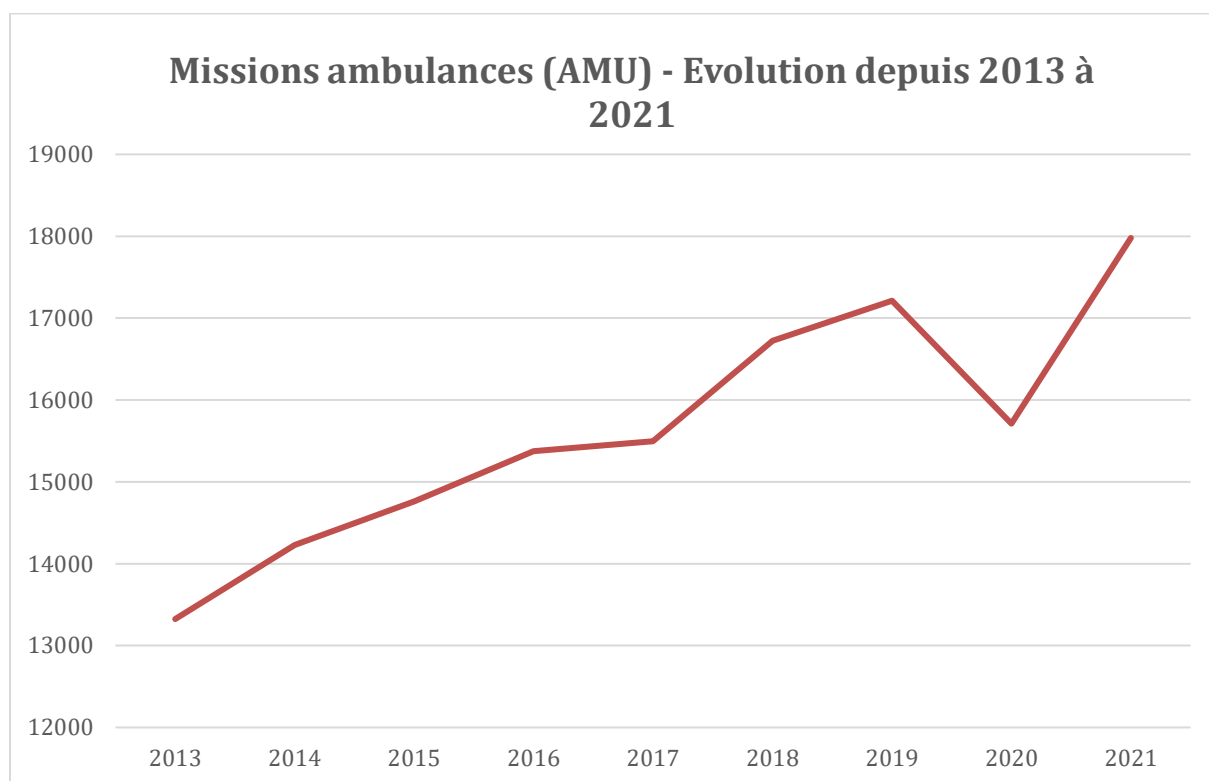
Sur le graphique ci-avant, nous constatons qu'il existe plusieurs semaines avec un nombre d'interventions techniques qui dépasse largement la moyenne hebdomadaire habituelle.

Il s'agit principalement:

- Semaine 10 (mi-mars) : Tempête « Lola » ;
- Semaine 22 (début juin), 24 (mi-juin), 26 (fin juin et début juillet) : Orages et fortes pluies provoquant des inondations à répétition ;
- Semaines 28 et 29 en juillet 2021 : Période correspondante aux inondations catastrophiques de l'été dernier débutant à la date du 13 juillet en Brabant wallon.

Durant les inondations de juillet 2021 :

- Plus de 800 interventions ont été enregistrées la semaine du 15/07,
- 120 membres du personnel ont répondu à l'appel, 80 ont participé aux intempéries ;
- Gros pic d'interventions le 15, puis diminution progressive et retour à la normale le 18 juillet ;
- Wavre, Grez-Doiceau, Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux sont les communes ayant nécessité le plus d'interventions ;
- Beaucoup d'interventions étaient de longues durées, jusqu'à 12h sur le terrain.



Le nombre de missions « ambulances AMU » a connu une croissance de +/- 5 % par an depuis plusieurs années. Cette croissance a été stoppée en 2020 par la crise sanitaire COVID avec la baisse généralisée des activités sociales, économiques, culturelles, la moindre circulation des personnes, ... suite au confinement en mars et avril et au couvre-feu qui est appliqué depuis le mois d'octobre.

En outre, durant l'année 2020, la crise sanitaire du COVID a occasionné l'apparition d'une nouvelle mission très spécifique d'aide médicale urgente : le transport en ambulance de personnes suspectées ou contaminées par le

virus du coronavirus. Celles-ci se sont poursuivies durant l'année 2021 et sont représentées sur le graphique reprenant « Toutes les missions AMU de l'année 2021 – Répartition par semaine ».

Depuis le début de l'année 2021, malgré qu'un grand nombre d'activités ont pu reprendre normalement ou quasiment normalement, surtout durant la période estivale (printemps et été), d'autres activités sont restées à l'arrêt ou été arrêtées dès le début de l'automne. Le télétravail est devenu la norme à appliquer dans un grand nombre de secteurs d'activité et a été largement respecté par de nombreuses entreprises et travailleurs.

Ceci s'est clairement vu, notamment, par la baisse des déplacements et une amélioration générale des conditions de circulations sur le réseau routier avec moins d'embouteillage, une baisse des activités nocturnes avec la fermeture du secteur de la nuit et du secteur événementiel (fermeture des loisirs, des cinémas, des discothèques, mariages et réceptions annulées ou reportées, ...).

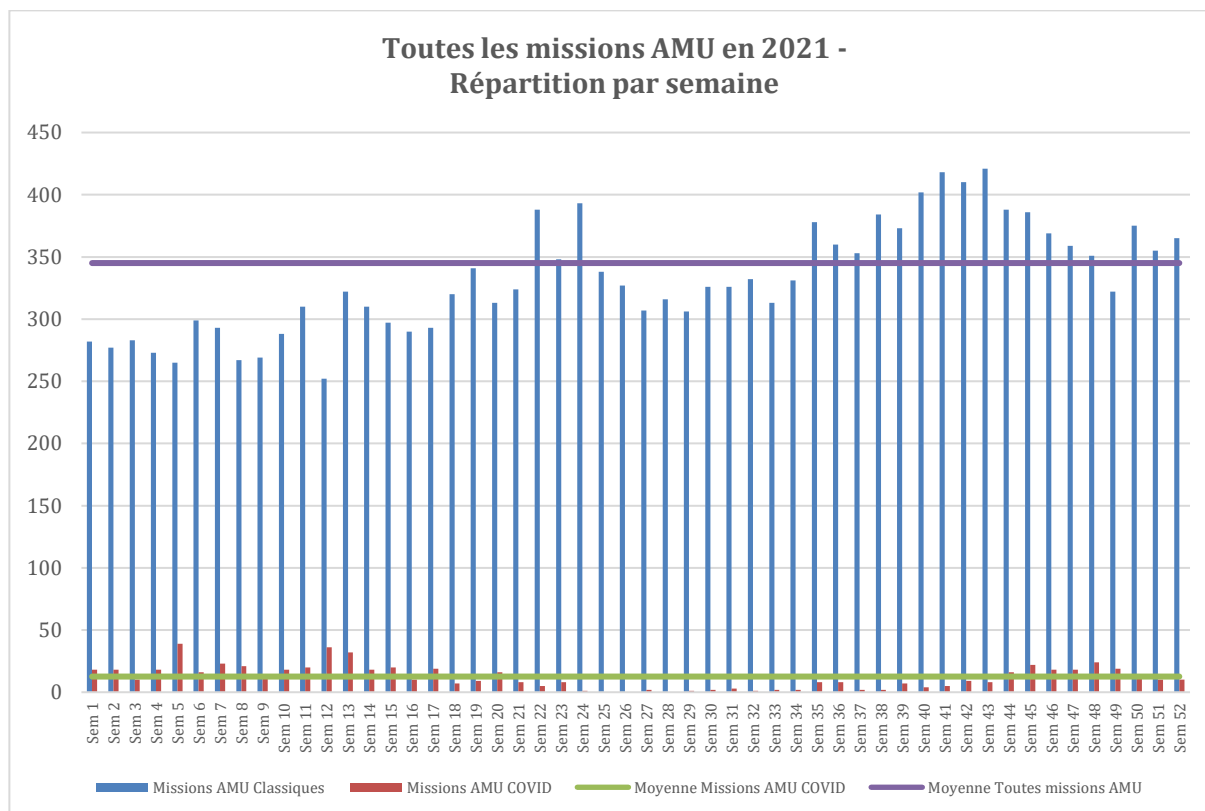
Toutefois, malgré ces conditions particulières qui ont globalement impacté l'activité humaine, le nombre d'interventions techniques pompiers est revenu pratiquement aux chiffres d'avant la pandémie (année 2019). Les chiffres de l'année 2021 sont légèrement plus élevés.

Ceux liés à l'activité de l'aide médicale urgente et aux missions ambulances sont en augmentation :

- Par rapport à l'année 2020, une augmentation de +/- 12,5 % ;
- Par rapport à l'année 2019 (avant pandémie COVID), une augmentation de +/- 4,25 %.

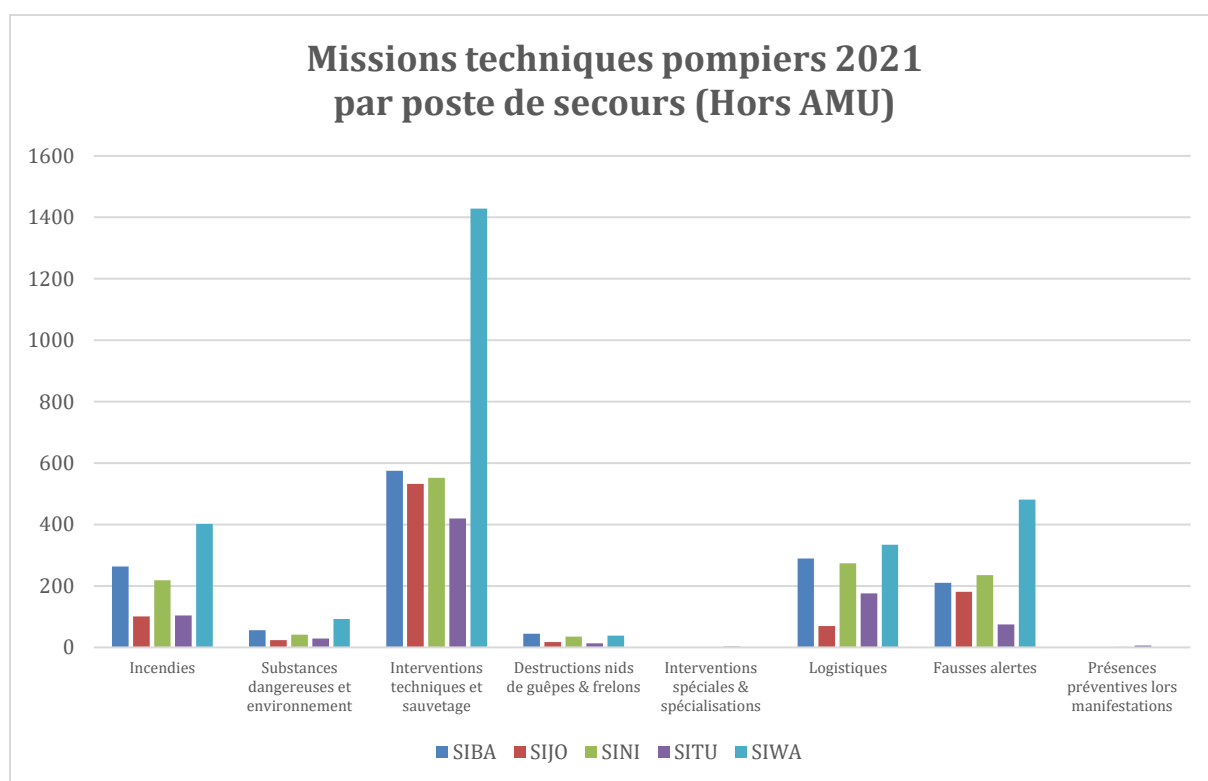
Sur le graphique suivant, la représentation de ces missions AMU spécifiques COVID permet d'apercevoir que durant les semaines d'été (semaines n° 24 à n° 34 correspondant aux mois de juin, juillet et août) les contaminations liées au COVID étaient très faibles.

Par contre, nous visualisons une réelle vague de contamination au début de l'année 2021 (en hiver et au printemps, semaines n° 1 à 23 correspondant aux mois de janvier à mai) et une nouvelle vague à partir de la semaine n° 40/41, plus marquante dès la fin de l'automne (principalement à partir de novembre) et durant l'hiver (décembre).

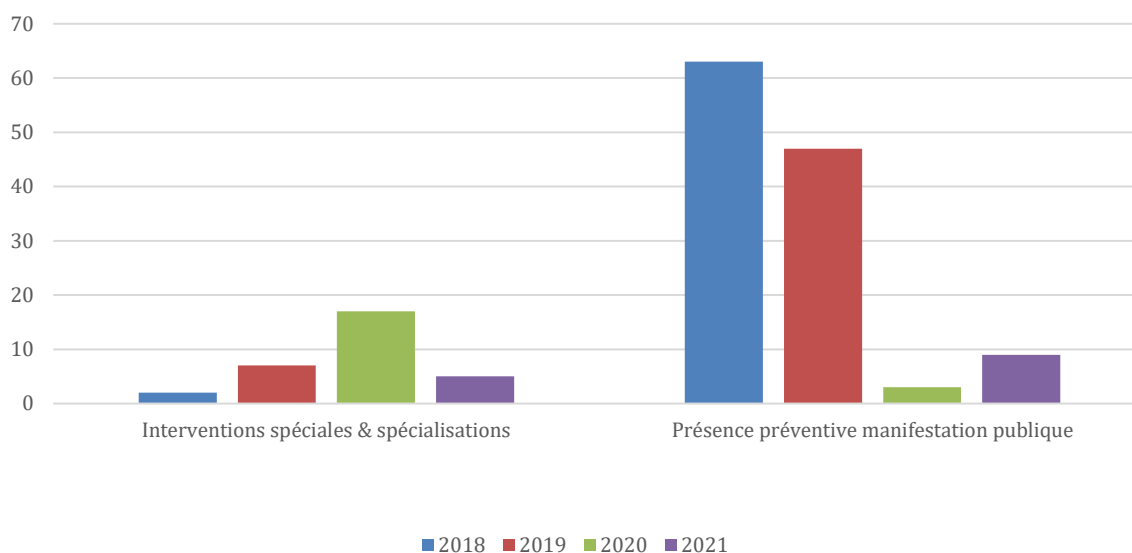


MISSIONS INTERVENTIONS TECHNIQUES POMPIERS (HORS MISSIONS AMU) – RÉPARTITION PAR POSTE DE SECOURS :

Nature du sinistre	Nombre de missions par poste de secours (année 2021)					
	SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	TOTAL
Incendies	263	101	219	104	402	1089
Substances dangereuses et environnement	56	24	41	29	92	242
Interventions techniques et sauvetage	575	532	552	420	1428	3507
Destructions nids de guêpes & frelons	45	17	35	13	38	148
Interventions spéciales & spécialisations	1	0	0	3	1	5
Logistiques	289	70	274	176	334	1143
Fausses alertes	210	181	235	75	481	1182
Présences préventives lors manifestations	1	0	2	6	0	9
Total :	1440	925	1358	826	2776	7325

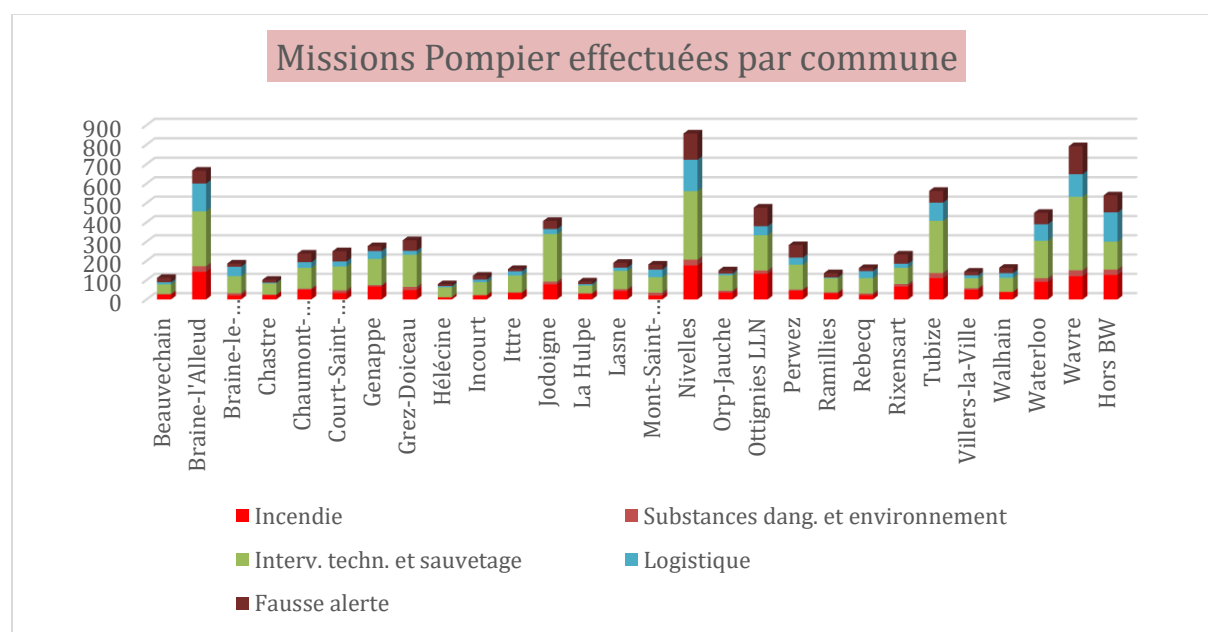


**Evolution interventions spéciales & présences préventives
manifestations publiques ou grands rassemblements de foules
Période = années 2018 à 2021**



Missions effectuées réparties par communes de la zone de secours et hors Brabant wallon :

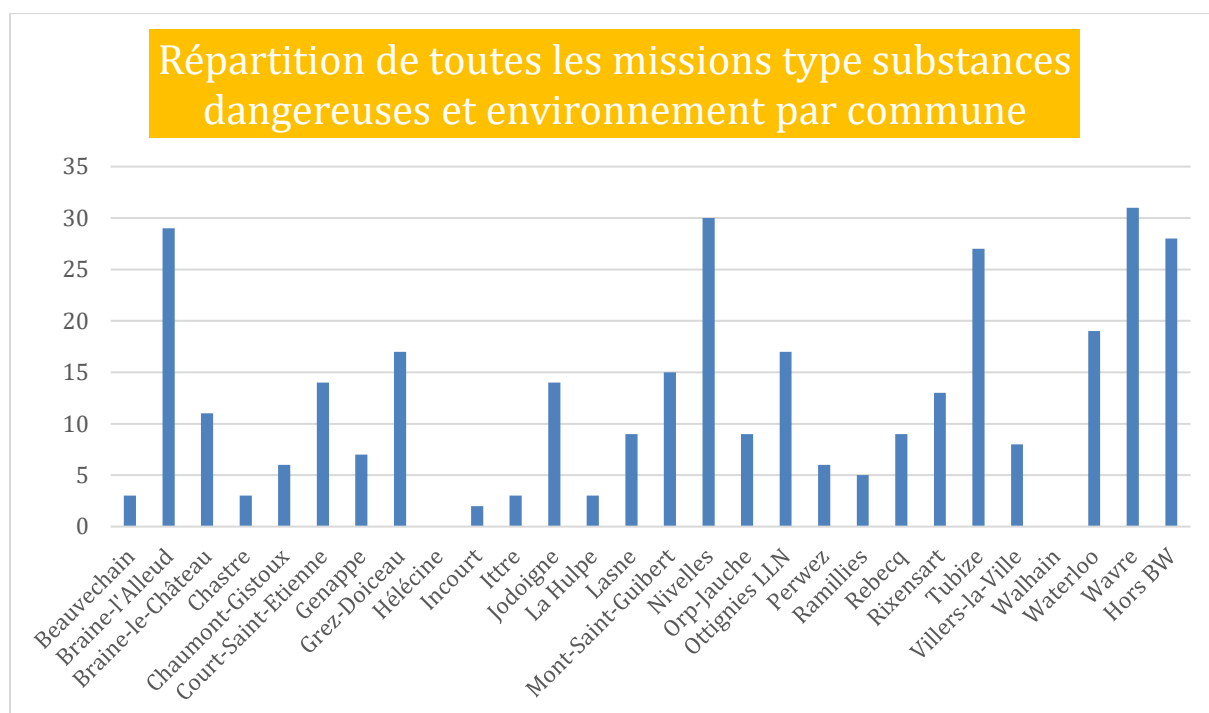
TOTAL DES INTERVENTIONS « TECHNIQUES POMPIERS » - RÉPARTITION PAR COMMUNE ET HORS BW :



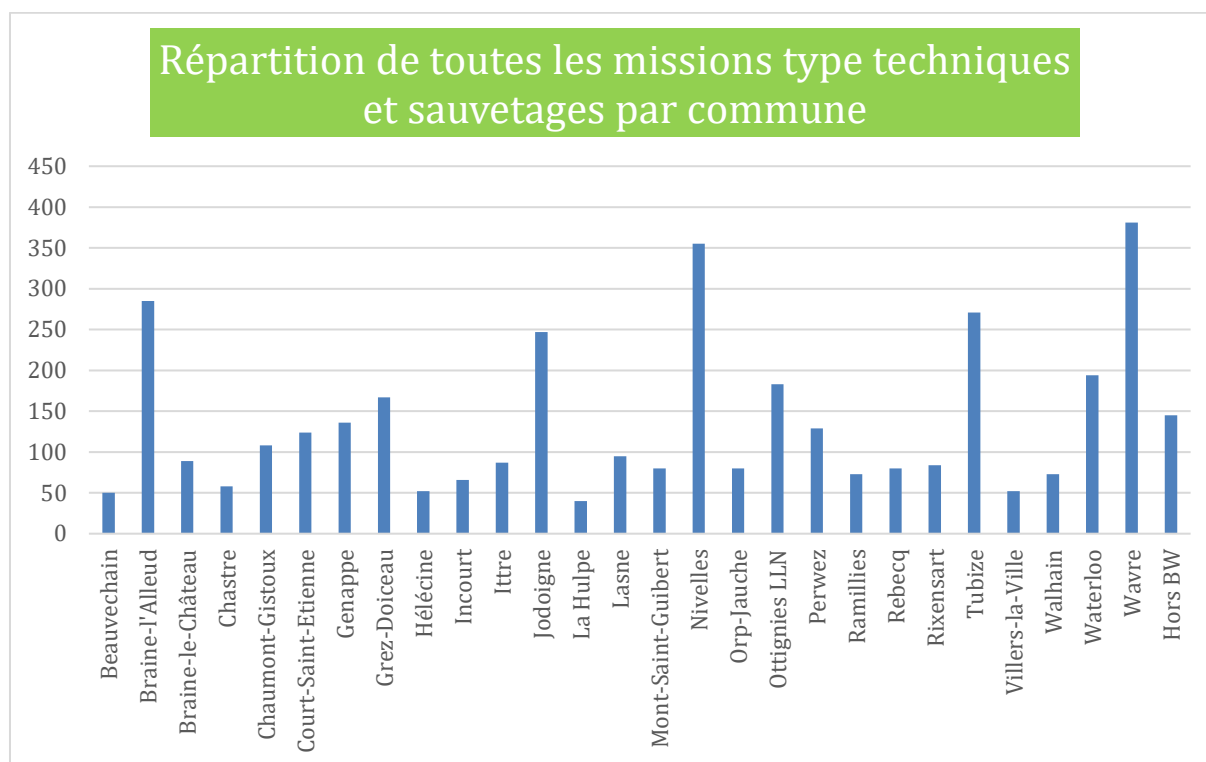
RÉPARTITION DE TOUTES LES MISSIONS DU TYPE INCENDIE (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES) PAR COMMUNE :



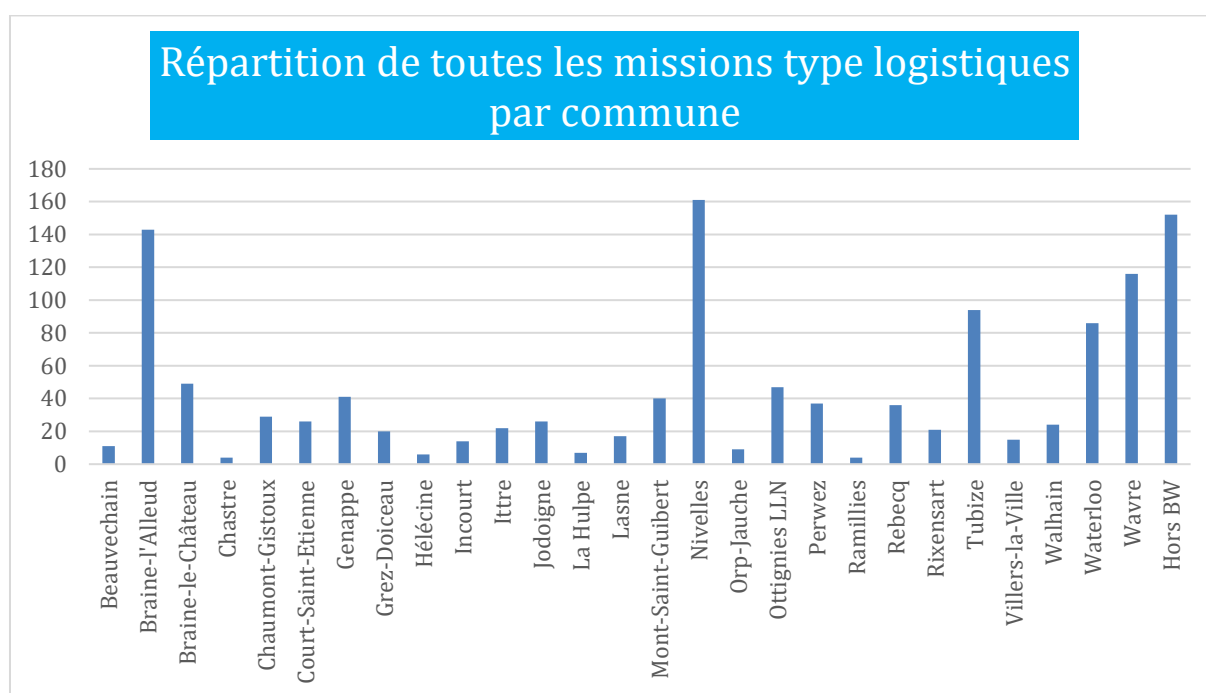
RÉPARTITION DES MISSIONS SUBSTANCES DANGEREUSES ET ENVIRONNEMENT (FUITE DE GAZ, RISQUE D'EXPLOSION, INTOXICATION OU MESURE CO, ODEURS GÊNANTES, POLLUTIONS, ...) PAR COMMUNE :



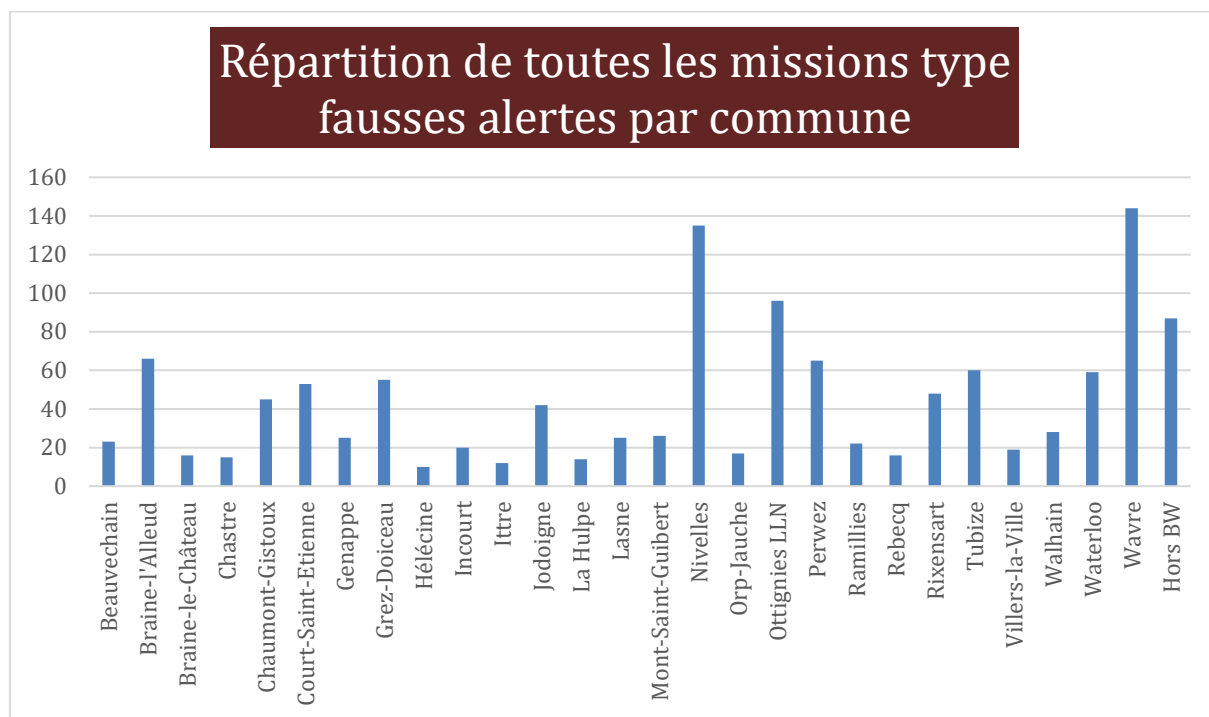
RÉPARTITION DES MISSIONS TECHNIQUES ET SAUVETAGES (DÉSINCARCÉRATION, SAUVETAGE, DÉGAGEMENT VP, TEMPÊTES, INONDATIONS, SAUVETAGE ANIMAL, ...) PAR COMMUNE :



RÉPARTITION DES MISSIONS LOGISTIQUES (ASSISTANCE À AMBULANCE, BALISAGE/SIGNALISATION, ASSISTANCE ÉCLAIRAGE, ARRÊT SIRÈNE ANTI-INTRUSION, ...) PAR COMMUNE :

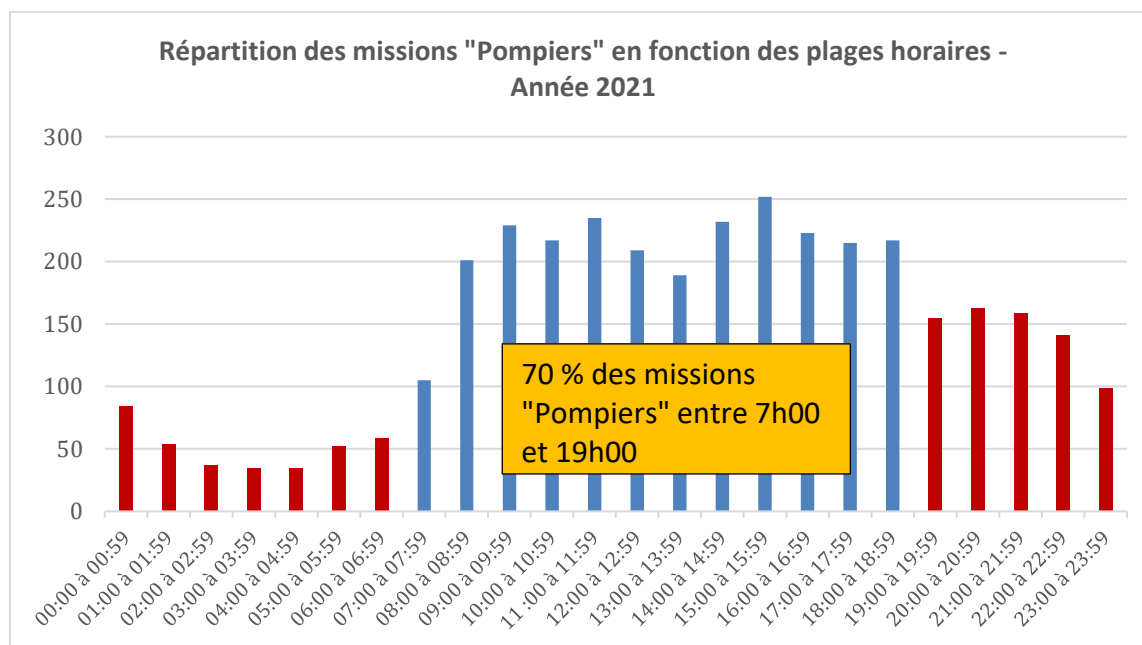


RÉPARTITION DES MISSIONS FAUSSES ALERTES PAR COMMUNE :



RÉPARTITION HORAIRE DES INTERVENTIONS TECHNIQUES POMPIERS :

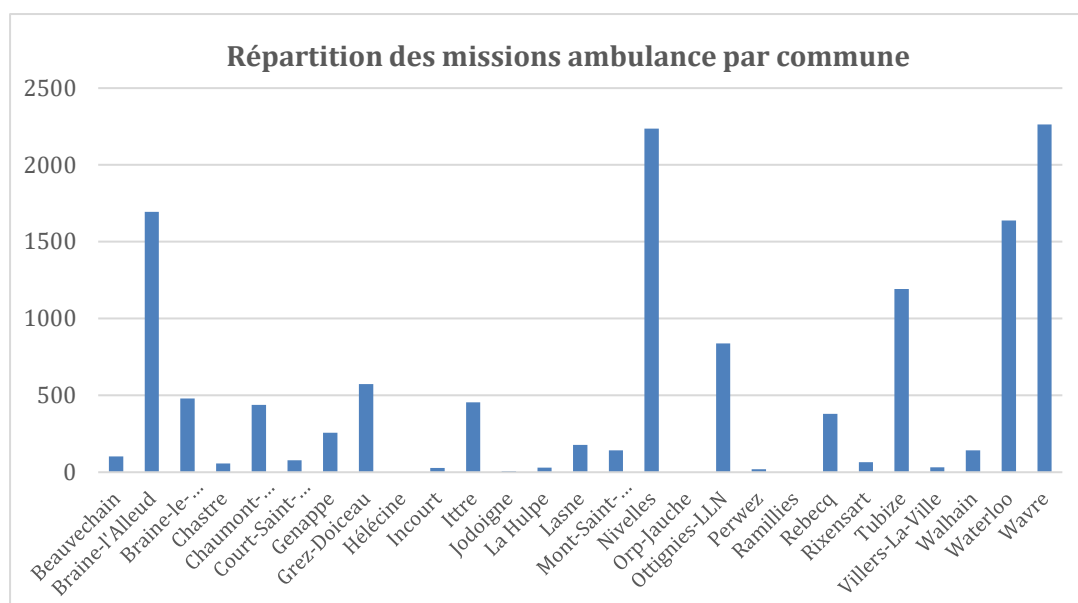
Dispersion des missions techniques pompiers sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.



Durant l'année 2021, 70 % des missions « techniques pompiers » se sont déroulées entre 7h00 et 19h00. Seule une intervention sur trois s'effectue le soir et la nuit.

Durant l'année 2020, le pourcentage de mission effectuée de 7h00 à 19h00 était légèrement plus élevé et s'élevait à environ 72 %.

RÉPARTITION DES MISSIONS AMBULANCES PAR COMMUNE :



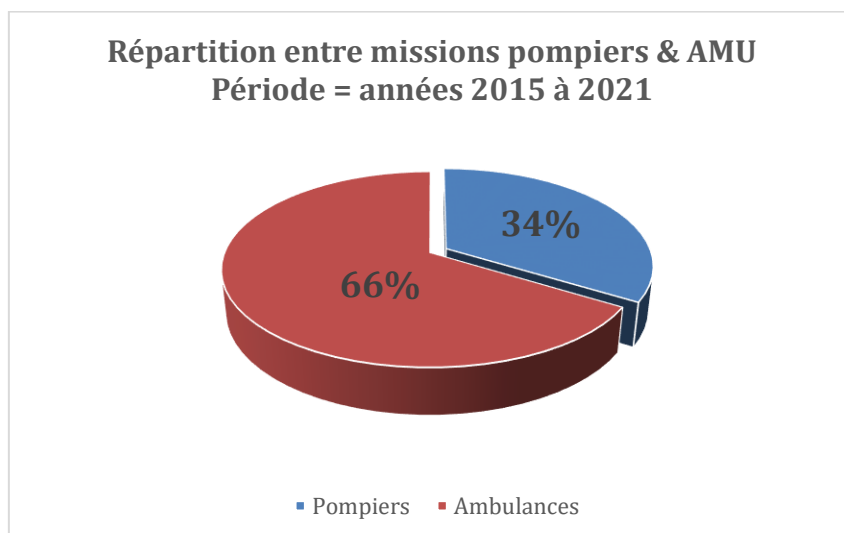
Remarques :

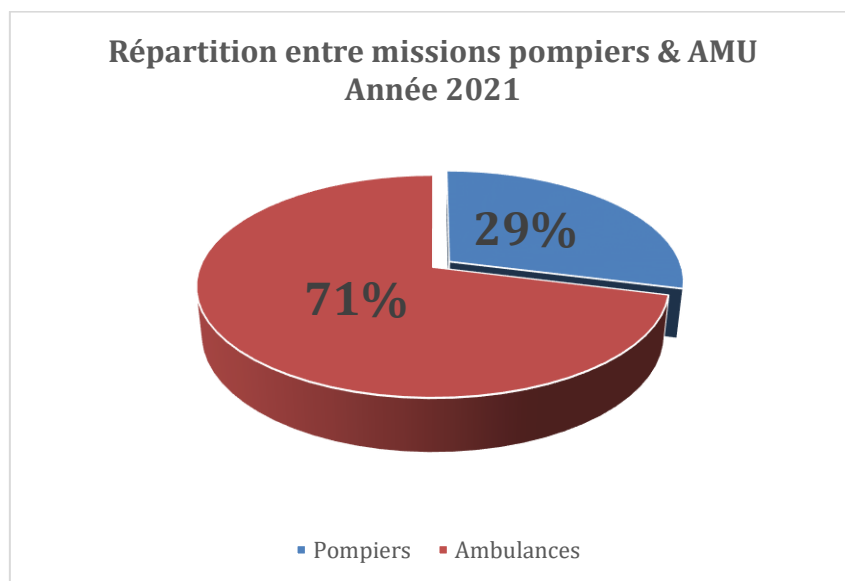
La présence de l'ACS La Hulpe explique le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Lasne, La Hulpe et Rixensart. Le service d'ambulances privé de Marbaix est présent et actif sur la commune de Villers-la-Ville.

En outre, le poste de secours de Jodoigne ne participe pas aux missions d'Aide Médicale Urgente. Dans l'Est du Brabant wallon, c'est l'entreprise d'ambulances Joannes/Docquier qui assure les missions d'aide médicale urgente. Ceci explique également le faible nombre d'interventions ambulances sur les communes de Beauvechain, Incourt et Perwez et un chiffre égale ou proche de zéro « mission ambulance » sur les communes d'Hélécine, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies, où interviennent également d'autres services d'Incendie voisins, en tant que vecteur ambulance le plus rapide, notamment, lorsque le service d'ambulance privé Joannes est indisponible, à savoir : Eghezée, Hannut, Gembloux, Landen et Tirlemont.

Enfin, le service d'Incendie de Gembloux intervient également régulièrement avec ses ambulances sur la commune de Chastre.

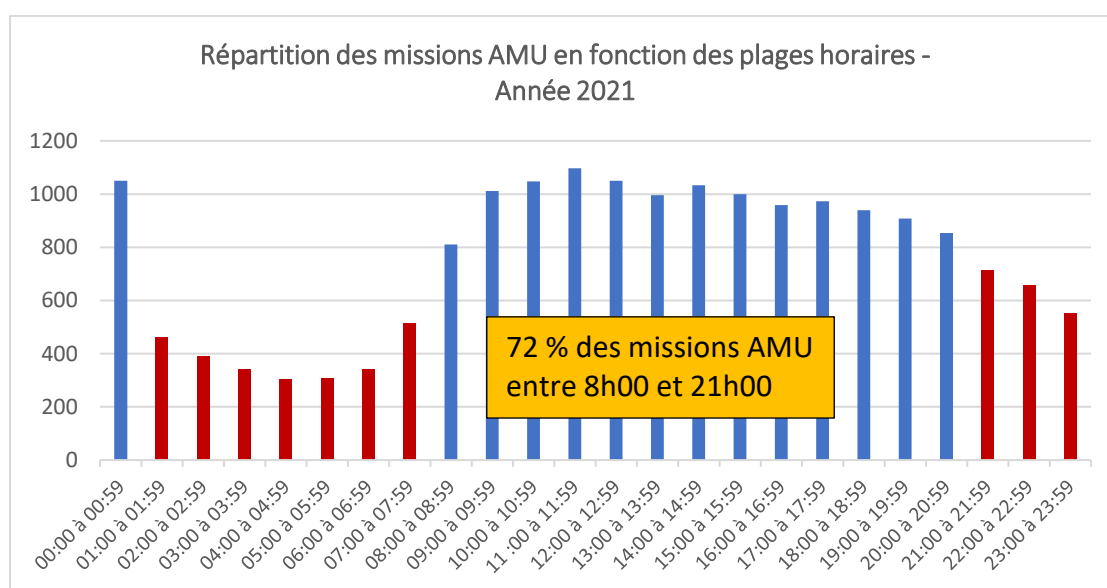
RÉPARTITION ENTRE LES MISSIONS « AMBULANCES AMU » ET LES INTERVENTIONS « TECHNIQUES POMPIERS » :





RÉPARTITION HORAIRE DES INTERVENTIONS AMBULANCES :

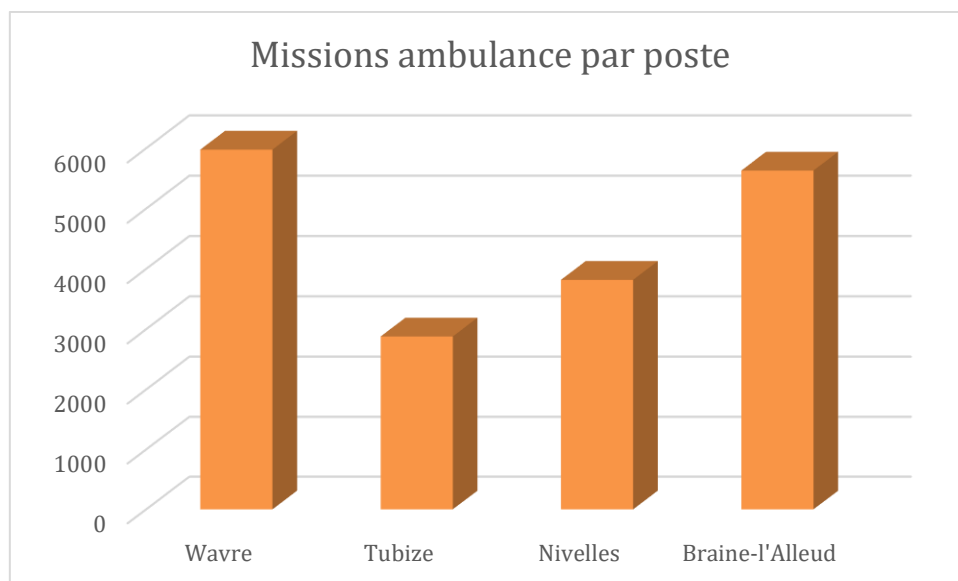
Dispersion des ambulances sur 24h effectuées par l'ensemble des postes de secours du Brabant wallon. Chaque mission est associée à une plage horaire en fonction de l'heure d'appel.



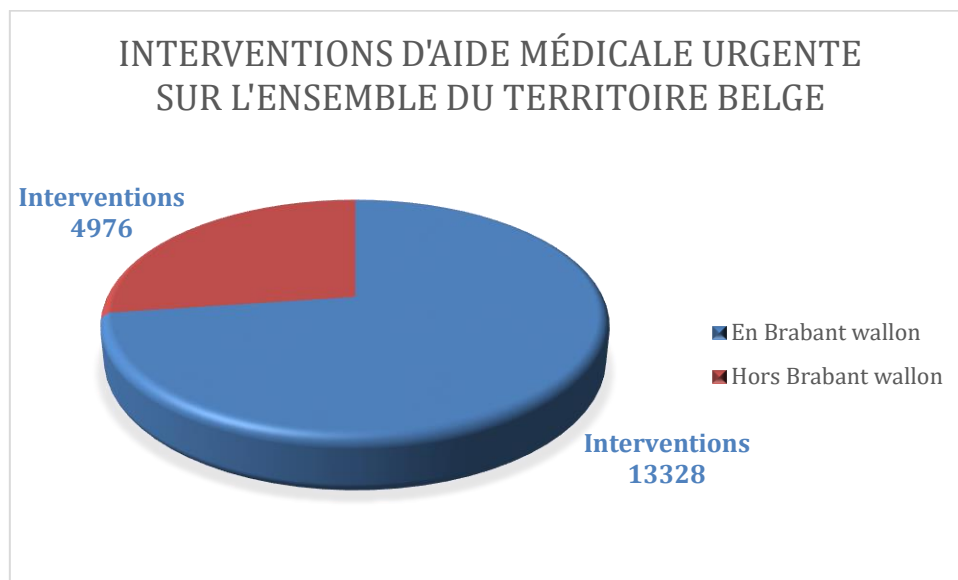
Durant l'année 2021, 72 % des missions AMU se sont déroulées entre 8h00 et 21h00. Seule une intervention ambulance sur trois s'effectue le soir et la nuit.

Durant l'année 2020, le pourcentage de mission effectuée de 7h00 à 19h00 était plus faible et s'élevait à environ 68 %.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS D'AIDE MÉDICALE URGENTE PAR LES DIFFÉRENTS POSTES DE LA ZONE DE SECOURS

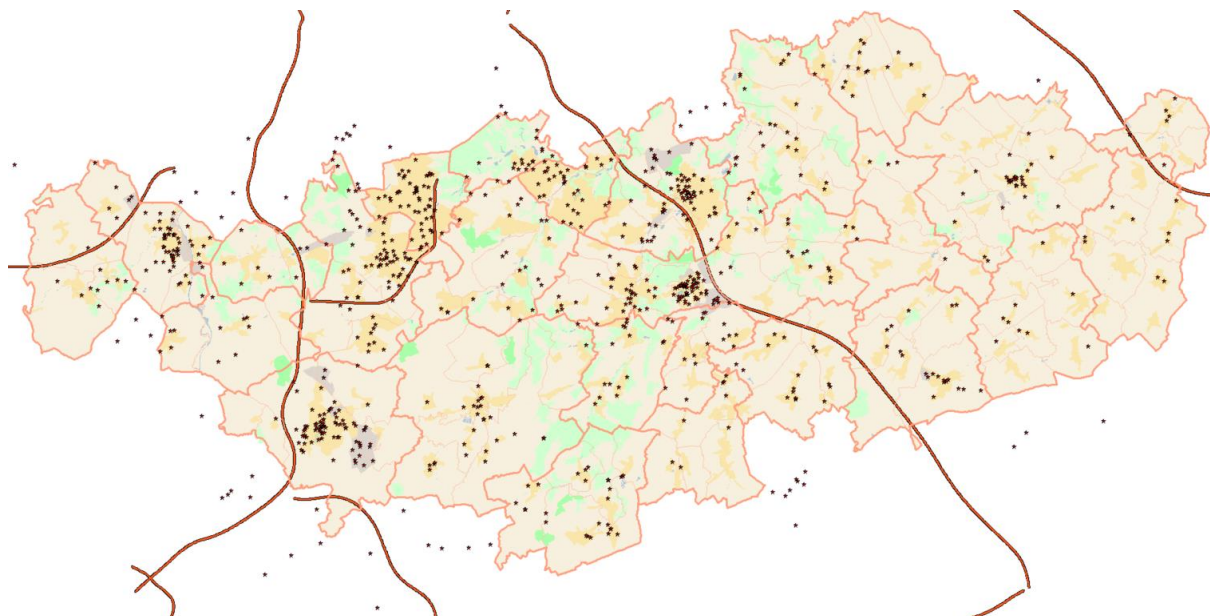


RÉPARTITION DES INTERVENTIONS D'AIDE MÉDICALE URGENTE EFFECTUÉ PAR NOTRE ZONE EN DEHORS DU BRABANT WALLON :

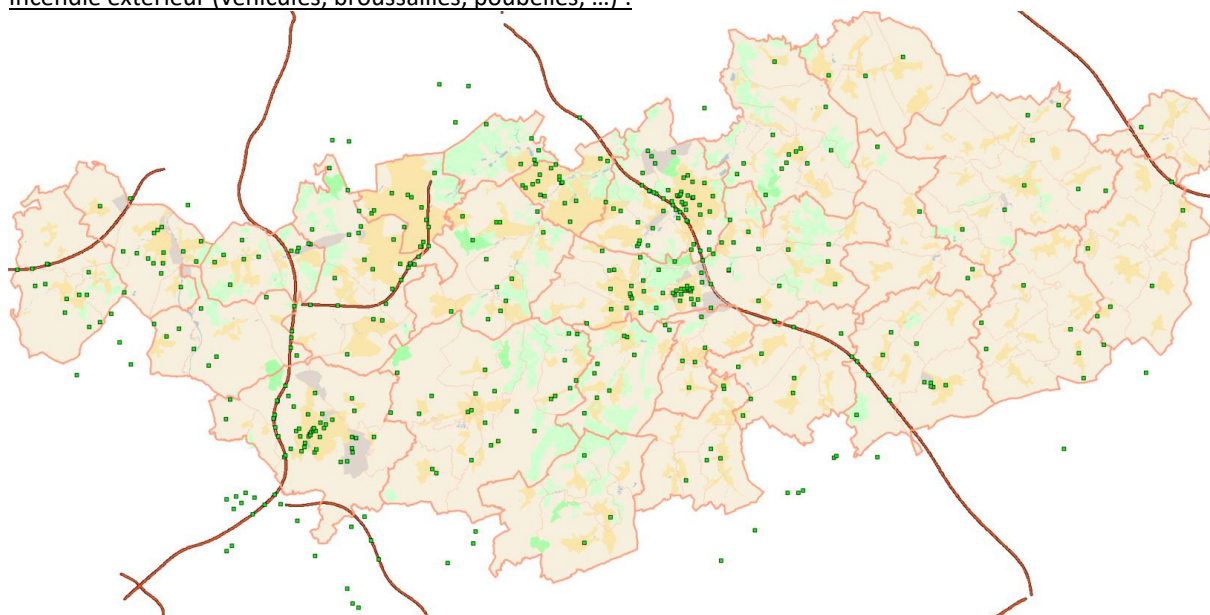


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SUR LA CARTE DU BRABANT WALLON DES INTERVENTIONS (HORS AMBULANCES AMU) :

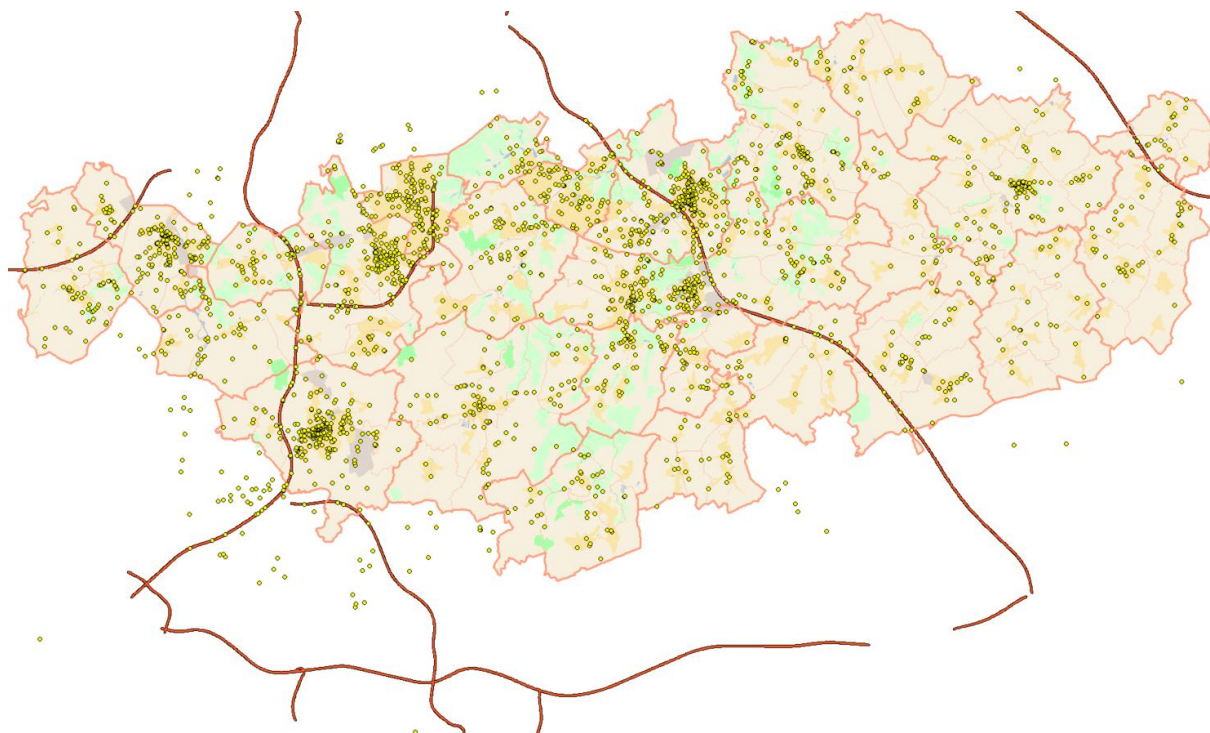
Incendie de bâtiment :



Incendie extérieur (véhicules, broussailles, poubelles, ...) :



Intervention urgente (désincarcérations, sauvetages...) :



Toutes les interventions (Hors AMU) :



PHOTOGRAPHIES INTERVENTIONS MARQUANTES :



Juillet 2021 : Une grande partie du Brabant wallon doit faire face à de terribles inondations mettant à rude épreuves l'ensemble du personnel de la zone.



Le 15/07/21 : Pepinster : 4 pompiers de notre zone, partis porter mains forte à Pepinster, sont restés coincés sur une embarcation durant 9 heures impuissants face à la force des courants



Le 14/08/21: Les pompiers brabançons wallons et flamands des postes de Braine-l'Alleud, Nivelles, Overijse et Wavre sont déployés depuis 1h10 du matin pour éteindre un important incendie dans une entreprise du zoning nord de Wavre.



Le 21/10/21 : Tempête Aurore :les pompiers ont été fortement mobilisés dans les régions de La Hulpe et Wavre. Le travail des services de secours a consisté essentiellement en des abattages d'arbres menaçants et en du dégagement de voiries encombrées par des branchages ou câbles électriques.

Structure organisationnelle

Conseil de zone

Le conseil de zone se compose des bourgmestres des différentes communes de la zone et du Président du Collège provincial. Le bourgmestre est membre de droit du Conseil.

Au sein du Conseil de zone, chaque bourgmestre dispose d'une voix, sauf pour les votes relatifs à l'établissement du budget, aux modifications budgétaires et aux comptes annuels. Dans ce cas, chaque bourgmestre dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune à la zone. Un arrêté royal du 10 juillet 2013 fixe les modalités de calcul du nombre de voix dont dispose un conseiller zonal au sein du Conseil de la zone de secours.

Nom de la commune	Nom du Bourgmestre
Beauvechain	M. Carole Ghiot
Braine-l'Alleud	M. Vincent Scourneau
Braine-le-Château	M. Alain Fauconnier
Chastre	M. Thiery Champagne
Chaumont-Gistoux	M. Luc Decorte
Court-Saint-Etienne	M. Michael Goblet d'Aviella
Genappe	M. Gerard Couronne
Grez Doiceau	M. Paul Vandeleene
Hélécine	M. Pascal Collin
Incourt	M. Léon Walry
Ittre	M. Christian Fayt
Jodoigne	M. Jean-Luc Meurice
La Hulpe	M. Christophe Dister
Lasne	M. Laurence Rotthier
Mont-Saint-Guibert	M. Julien Breuer
Nivelles	M. Pierre Huart
Orp-Jauche	M. Hugues Ghenne
Ottignies- LLn	M. Julie Chantry
Perwez	M. Jordan Godfriaux
Ramillies	M. Jean-Jacques Mathy
Rebecq	M. Patricia Venturelli
Rixensart	M. Patricia Lebon
Tubize	M. Michel Januth
Villers-la -ville	M. Emmanuel Burton
Walhain	M. Xavier Dubois
Wavre	M. Francoise Pigeolet
Waterloo	M. Florence Reuter
Province BW	M. Tanguy Stuckens

(Mis à jour le 1 janvier 2022)

*Membres du Collège de zone

Le tableau ci-dessous reprend les coordonnées des président du conseil, comptable spécial et commandant.

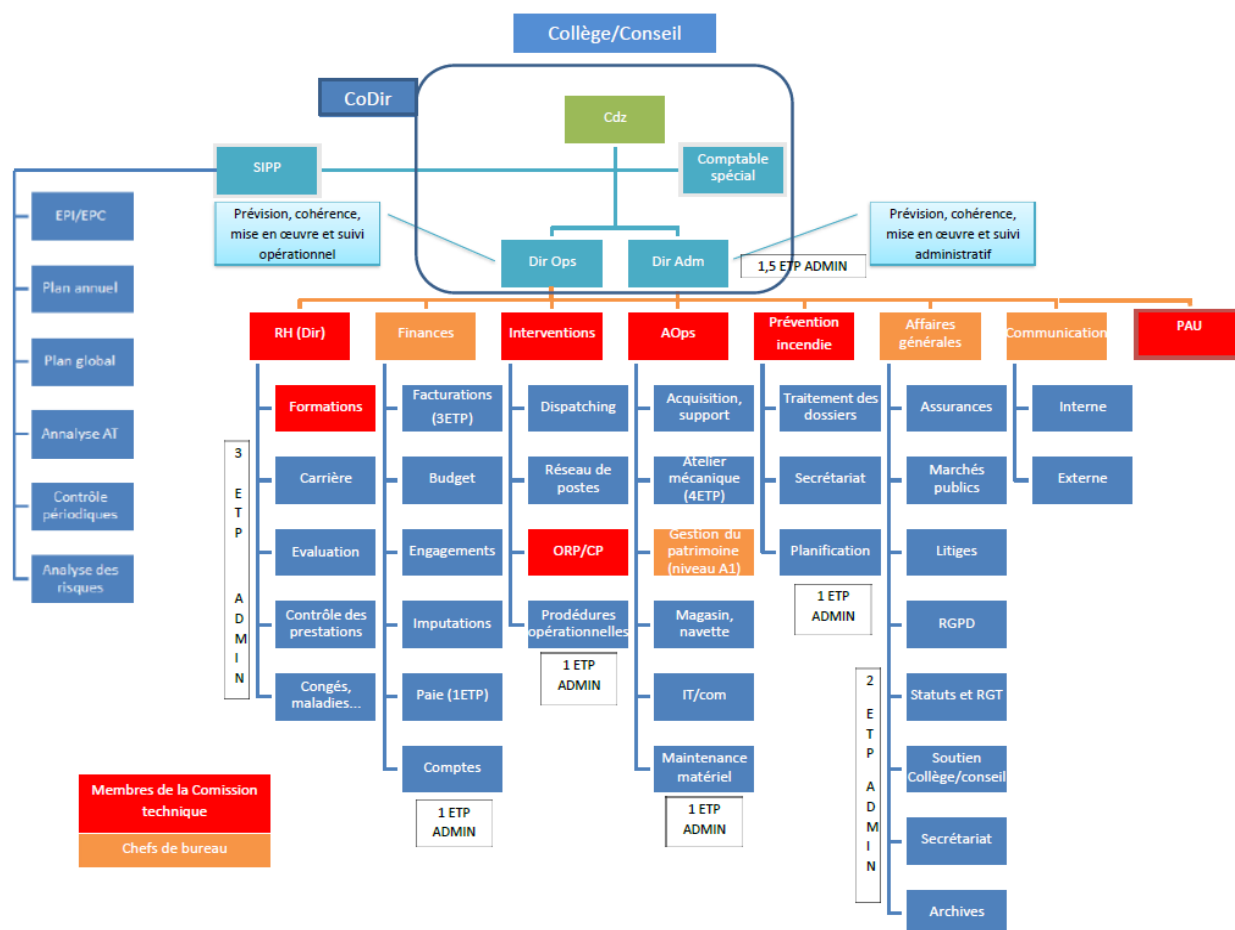
Président du Conseil	Christophe Dister, Bourgmestre de La Hulpe
Comptable spécial f.f.	Valérie Leonard
Commandant de zone	Major Philippe Filleul

Direction générale

Commandant de zone

Le commandant de zone assure la direction de la zone afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique de la zone. Au niveau opérationnel, il organise la coordination stratégique en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels.

Le commandant de zone rend compte aux autorités administratives sur la politique menée et émet des propositions à propos de la politique à mener. Il est chargé de faire préparer les dossiers soumis au Collège et Conseil de zone.



L'Etat-major

L'Etat-major est composé au moins du commandant de zone et des directeurs des directions fonctionnelles, l'Etat-major assure la gestion journalière de la zone ainsi que la prévision, cohérence, mise en œuvre et suivi du fonctionnement administratif et opérationnel de la zone.

La Commission technique

La Commission technique est notamment composée des officiers responsables des postes de la zone, des directeurs de départements ainsi que du commandant de zone lequel en assure la présidence. La Commission technique assiste le commandant de zone lors de la rédaction du programme de politique générale, en ce compris l'établissement du programme d'acquisition de matériel. Elle a en outre une compétence d'avis à la demande des organes de la zone en matière d'organisation opérationnelle de la zone.

Direction des Opérations

Le Directeur des Opérations (Dir Ops) agit en tant qu'adjoint du Commandant de zone.

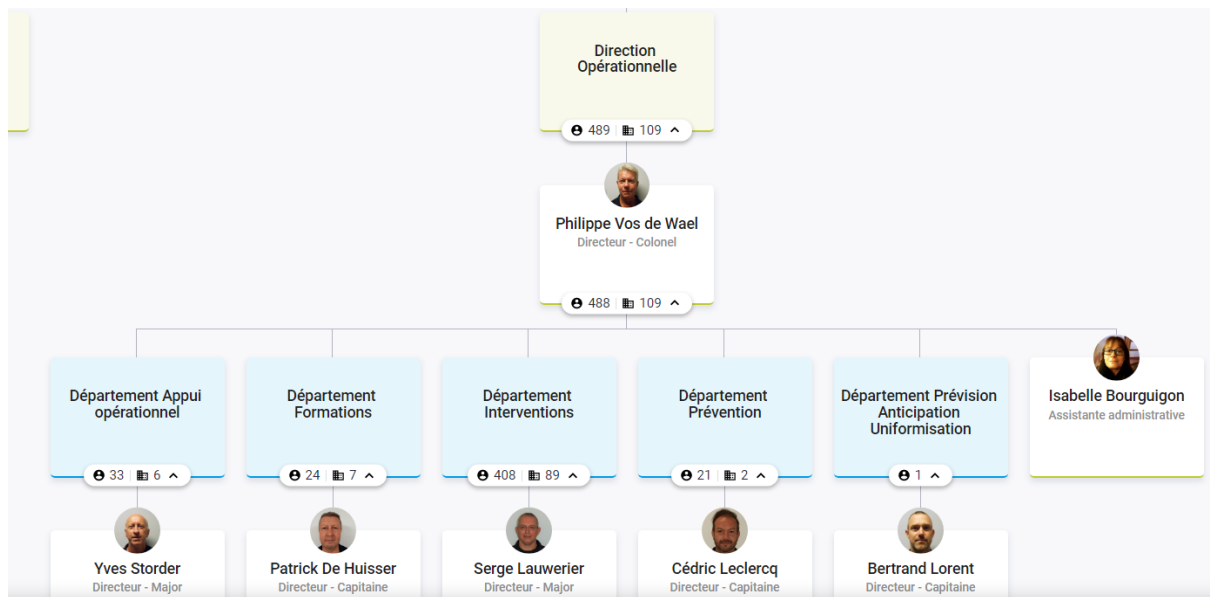
Il assure la coordination entre les cinq départements opérationnels (Département Appui Opérationnel, Formation, Interventions, Prévention incendie et le département « Prévision-Anticipation-Uniformisation ». Ce dernier a été créé en 2021.

Le Directeur des Opérations au bon suivi des objectifs fixés par la zone de secours au travers de l'exécution par les Directeurs des départements et/ou collaborateurs au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation. Dans ce contexte, l'ensemble des Directeurs se réunissent chaque semaine. Les différents projets sont priorisés et font l'objet d'une fiche de suivi dans laquelle est repris, notamment, le superviseur et le gestionnaire en charge du projet.

Au niveau opérationnel, il organise la coordination opérationnelle en cas de situation d'urgence afin de limiter les dégâts humains et matériels et de répondre aux attentes stratégiques transmises par le comité de coordination. En l'absence du commandant de zone, il assurera la coordination stratégique.

Durant l'année 2021, diverses situations d'urgence complexes ont provoqué la nécessité d'organiser une coordination opérationnelle multidisciplinaire, à savoir : feu de ferme en présence d'une toiture composée d'amiante, feu de grande ampleur dans un centre de recyclage, inondations impactant plusieurs communes dans la province.

Il participe à l'élaboration d'exercices multidisciplinaires.



Direction de l'administration

L'administration zonale est composée de 21 membres du personnel et sa direction est confiée à Directrice qui fait partie du Comité de Direction (CODIR).

Depuis juillet 2020, les services administratifs sont installés dans un bâtiment appartenant à la Province du Brabant wallon sur un plateau de 650 m² (30 postes de travail) qui accueille également les directions opérationnelles de la Zone de secours et le Bureau Central de Prévention Incendie.

Ce siège administratif est localisé dans le Zoning Nord de Wavre, au 2^{ème} étage du bâtiment dénommé « Newton » sis Chaussée de Collines, 52 à 1300 Wavre. . Le siège social de la Zone de secours sera prochainement transféré à cette adresse

Organisation des services administratifs :

Les membres du personnel administratifs sont répartis au sein des différents services et départements de la Zone de secours. Un agent administratif est affecté à chaque département opérationnel (Interventions, Formation, Appui opérationnel et Prévention incendie).

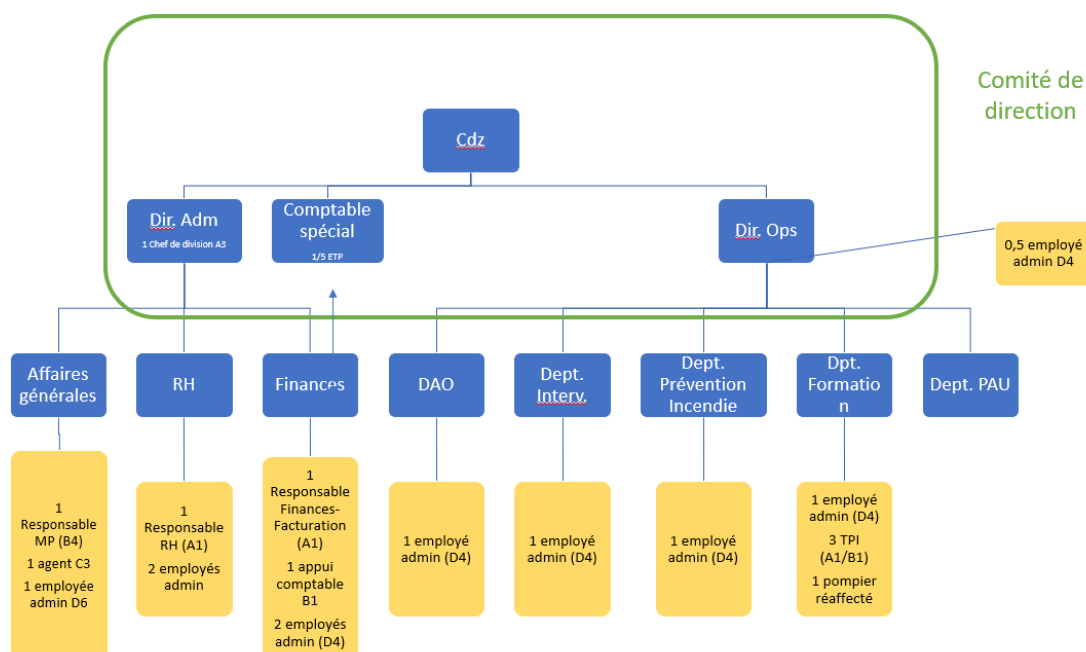
Trois techniciens en prévention incendie civils et un pompier réaffecté sont affectés au Département Prévention Incendie.

La Zone de secours dispose d'un Conseiller en Prévention et Protection au Travail Interne (SIPPT).

Les autres membres du personnel administratif sont affectés :

- Au secrétariat des membres du CODIR & du Collège/Conseil de Zone ;
- Au service des Affaires Générales ;
- Au service des Ressources Humaines ;
- Au service Finances qui a été renforcé fin 2021 suite à la reprise, par la Zone de secours des missions de facturation précédemment exécutées par la Province du Brabant wallon.

Organigramme fonctionnel - Direction de l'Administration :



Affaires générales :

Le département des Affaires générales est directement rattaché à la directrice d'administration. Ce service est composé d'une agente administrative qui assure le secrétariat du Commandant de zone et de la Directrice d'administration et qui assure le suivi administratif du collège et du conseil de zone. Une autre assistante administrative est en charge de la gestion du courrier entrant et sortant, de la boîte mail zonale, de l'archivage au sein de la Zone de secours. Enfin, le département est complété par un bachelier en droit en charge de la gestion du portefeuille d'assurances, des contentieux et de l'appui juridique. Elle fournit un appui ponctuel en matière de marchés publics de services et de fournitures.

En 2021, le secrétariat a

- introduit dans la base de données **5060** courriers entrants et **753** courriers sortants (les missions de prévention ne sont plus répertoriées dans le courrier sortant) ;
- assuré la gestion de la boîte e-mail centrale, soit **8.371** courriels entrants et **6.731** courriels sortants ;
- assuré le suivi et les transferts de **2.589** missions de prévention incendie ;

Service des Ressources Humaines (Service RH) :

La Zone de secours a mis en place un service de gestion des Ressources Humaines en lieu et place du service du Personnel qui existait antérieurement et était composé d'une seule employée (grade D6).

Ce service est actuellement composé de 3 agents, dont :

- Une Responsable de la gestion des Ressources Humaines de niveau A1 ;
- Une agente administrative de niveau D6 ;
- Un agent administratif de niveau D4.

Le service RH travaille en étroite collaboration avec la Directrice d'Administration et le Commandant de Zone mais également avec les départements opérationnels. L'objectif de la mise en place et du renforcement de ce service faisait suite à l'analyse de la charge psycho-sociale et à la volonté de mettre en place une gestion plus proactive des ressources humaines de la Zone de secours.

Les tâches de gestion quotidienne du personnel sont gérées dans les Compagnies au sein des Postes de secours ou par les différents départements de la Direction des Opérations (gestion de congés et absences, formations, ...).

Certaines tâches sont également gérées par le Service GRH de la Province du Brabant wallon et demandent une coopération étroite avec les services provinciaux.

En fonction des demandes et besoins, les employés du service RH relaie les demandes vers les services de la Province ou vers les prestataires de service externes.

Le service gère les contacts réguliers avec Mensura (SEPPT), Certimed (organisme de contrôle de l'absentéisme), Sodexo (tickets restaurants pour une partie du personnel opérationnel), ORPSS (Office des régimes particuliers de sécurité sociale – ancien ONSSAPL), CIVADIS (fournisseur du logiciel comptables de la zone), Ulis (logiciel de paie), Ethias, ...

Tout changement administratif de l'agent ainsi que les maladies et accidents du travail sont recensés en permanence dans un tableur qui est transmis toutes les semaines au Service GRH de la Province pour intégration dans les divers logiciels de gestion. Le service RH de la Zone constitue la majeure partie des dossiers qui doivent être présentés au Collège ou Conseil de Zone en matière de ressources humaines appuyés par le service GRH de la province du Brabant wallon (statuts pécuniaires, paie, disciplinaire).

Depuis le mois d'avril 2015, les salaires sont gérés par le Service de la Paie de la Province. Les prestations sont extraites mensuellement du logiciel « AbiFire » et les primes sont calculées automatiquement par un tableur Excel pour l'ensemble des 12 profils de rémunération.

Ce programme a été développé au sein de la Zone par l'ancien Directeur d'Administration et deux Officiers pompiers sous la supervision du Responsable du Service de la Paie de la Province, de manière à pouvoir injecter automatiquement la majorité des données relatives à la paie dans le logiciel ULIS.

A cet effet, les procédures (encodage, extraction et contrôle) ont été renforcées et mises sur papier.

La convention de partenariat conclue en 2015 avec la Province du Brabant wallon venue à échéance le 31 décembre 2020 a été revue intégralement. Les seules missions maintenues pour le compte de la Zone de secours par la Province sont :

- La gestion de la paie du personnel assurée ;
- La formation du personnel de la Zone par l'école provinciale (CFBW).

La mise en place du logiciel de gestion du temps de travail (KELIO) a été implémentée pour le personnel administratif de la Zone travaillant au siège de l'administration. Les travaux de paramétrage pour le personnel opérationnel sont en cours. A noter que ce marché conjoint avec la Province du Brabant wallon vient à échéance en 2022.

Secrétariat du Conseil et Collège de Zone :

Les fonctions de Secrétaire du Conseil et du Collège de Zone sont actuellement occupées par Stéphanie VAN MUYLDER, Directrice d'administration de la zone de secours.

A ce titre, elle participe à chacune des séances du Conseil et du Collège, en prépare l'ordre du jour, centralise et vérifie le contenu des dossiers, rédige les PV des séances, assure les transmis vers les deux Autorités de Tutelle : Gouverneur et Ministre de l'Intérieur.

En 2021, se sont tenues :

- 18 séances de Collège de zone (475 dossiers traités)
- 5 séances de Conseil de zone (61 dossiers traités)

Service Finances :

Suite à l'absence prolongée du comptable spécial, Monsieur ALSTEENS, membre du personnel provincial, une comptable spéciale f.f. a dû être désignée. Il s'agit de Madame Valérie LEONARD qui assume la fonction depuis le mois d'octobre 2020.

Dans le cadre de ce changement et de la refonte de la convention de partenariat avec la Province, il a été décidé par le conseil de zone de renforcer le service Finances de la Zone de secours et de reprendre progressivement à son compte l'ensemble des missions suivantes :

- du recouvrement ;
- des opérations comptables journalières ;
- de la rédaction du compte, du budget et modifications budgétaires ;
- des saisies sur salaire ;
- de l'exécution des décisions Collège ;
- de la gestion de la trésorerie ;
- de la gestion du patrimoine ;
- des emprunts ;
- de l'encodage des dépenses et des recettes ;
- ...

Une employée administrative de niveau B a été recrutée en janvier 2021 pour assurer le suivi comptable de la Zone ainsi qu'un Chef de bureau de niveau A en décembre 2021.

Dès le 1^{er} janvier 2022, il est prévu que la Zone de secours assume seule le suivi de la facturation et ce avec un renfort de deux employés administratifs de niveau D.

Sécurité et hygiène au sein de la zone de secours

SYNTHESE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

ACCIDENTS DE TRAVAIL 2021

Lors de cette année 2021, la Zone de secours du Brabant wallon a recensé 49 accidents de travail, dont 31 étaient chômants. L'ensemble des accidents représente un total de 1.789 jours d'ITT.

Fort heureusement, un seul de ces accidents a été qualifié de grave. Un rapport circonstancié a été rédigé et transmis au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, tel que prévu dans le Code du bien-être au travail.

Réf.	Types d'interventions	Nbre d'AT	Jours d'ITT
1.	AMU Toute demande d'intervention d'ambulance	9	523
2.	Incendies Extérieur, bâtiments, lieux fermés, industries, cheminées, véhicules, ...	5	237
3.	Logistique Assistance ambulance, signalisation, installation PC Ops, ...	1	22
4.	Sauvetage et Technique Personnes coincées, à l'eau, risque d'effondrement, tempêtes, ...	7	343
5.	Substances dangereuses Fuite gaz, risque explosion, substances dangereuses, radiologiques, ...	0	0
6.	Chemin du travail Trajet de la résidence au lieu de l'exécution du travail et inversement	0	0
7.	Poste de secours – Général Exercices de pratique chaude et froide, travaux d'entretien, ...	7	368
8.	Poste de secours – Sport Entraînements sportifs encadrés obligatoires	2	296
9.	Télétravail Accident survenu au domicile du travailleur en période de télétravail	0	0
REC.		31	1.789

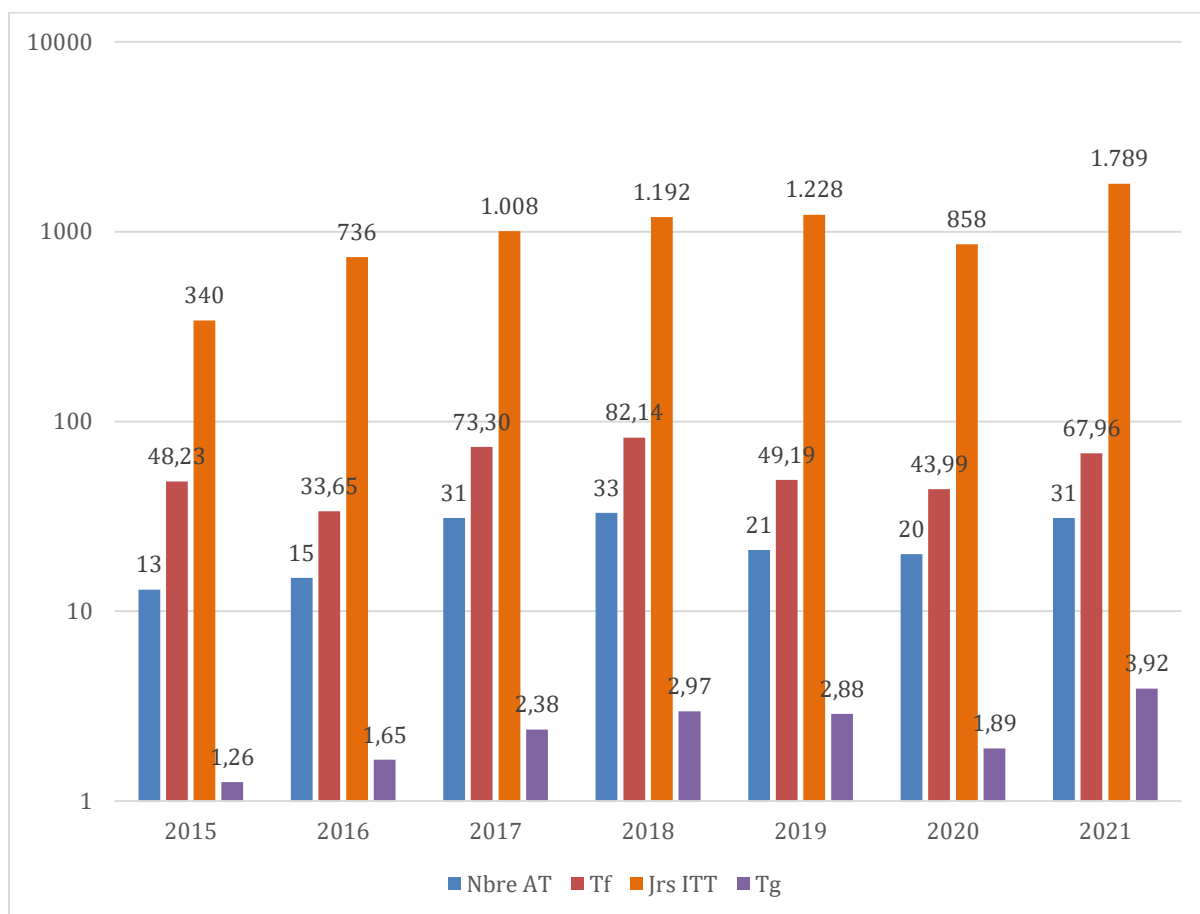
Le tableau ci-dessous illustre les principales données de l'année 2021. Il reprend, par poste de secours, les heures prestées par le personnel professionnel, volontaire et administratif, le nombre d'accidents, le nombre de jours d'incapacité et les taux de fréquence et de gravité.

		SIBA	SIJO	SINI	SITU	SIWA	COMP. ZON.	TOT. POSTES	ADMIN.	TOT ZONE	AT ZONE	ITT ZONE	Tf ZONE	Tg ZONE
HRS RECAP	PRO	99.467	25.347	92.316	41.136	107.151	8.933	374.350	23.314	456.161				
	VOL	8.344	9.580	11.566	15.732	13.094	181	58.497						
	TOT	107.81 1	34.927	103.882	56.868	120.245	9.114	432.847						
NBRE AT	PRO	6	1	7	8	4	0	26	0		26			
	VOL	1	3	0	1	0	0	5			5			
	TOT	7	4	7	9	4	0	31	0		31			
JRS ITT	PRO	434	2	490	166	369	0	1.461	0			1.461		
	VOL	31	296	0	1	0	0	328				328		
	TOT	465	298	490	167	369	0	1.789	0			1.789		
Tf	PRO	60,32	39,45	75,83	194,48	37,33	0,00	69,45	0,00				65,38	
	VOL	119,85	313,15	0,00	63,56	0,00	0,00	85,47					85,47	
	TOT	64,93	114,52	67,38	158,26	33,27	0,00	71,62	0,00				67,96	
Tg	PRO	4,36	0,08	5,31	4,04	3,44	0,00	3,90	0,00					3,67
	VOL	3,72	30,90	0,00	0,06	0,00	0,00	5,61						5,61
	TOT	4,31	8,53	4,72	2,94	3,07	0,00	4,13	0,00					3,92

ACCIDENTS DE TRAVAIL CUMULÉS

Depuis le 1^{er} avril 2015, date de création de la zone de secours du Brabant wallon, 247 accidents ont été recensés, dont **164** étaient chômants. Ceux-ci ont occasionné un total de **7.151** jours d'incapacité de travail. Après une hausse importante du nombre d'accidents et de jours d'incapacité en 2017 et 2018, nous pouvons constater une nette baisse en 2019 et 2020 mais aussi une nette remontée en 2021.

	Nbre AT	Tf	Jrs ITT	Tg
2015 (01/04 au 31/12)	13	48,23	340	1,26
2016	15	33,65	736	1,65
2017	31	73,30	1.008	2,38
2018	33	82,14	1.192	2,97
2019	21	49,19	1.228	2,88
2020	20	43,99	858	1,89
2021	31	67,96	1.789	3,92



Pour rappel : Taux de fréquence = 100 correspond à 1 travailleur sur 6 victime chaque année d'un accident de travail

Taux de gravité = 1 correspond à 1,5 jour d'absence par an, pour tous les travailleurs

Pour information : Les statistiques FEDRIS pour le code NACE 84.250 (Services du feu) et pour l'année 2018 donnent un Tf de 45,11 et un Tg de 1,46.

ACQUISITION DE MATERIEL

VÉHICULES

En 2021, la zone a fait l'acquisition de plusieurs véhicules :

- Deux véhicules de commandement pour les postes de Nivelles et Wavre ;
- Un véhicule logistique pour le poste de Wavre ;
- Deux ambulances de type fourgonnette pour les postes de Braine-l'Alleud et Wavre ;
- Un gerbeur électrique pour le poste de Nivelles.

Les rapports de réception et de mise en service pour tous ces véhicules ont été rédigés et transmis.

EPI – EPC

La poursuite de la pandémie de Coronavirus a obligé la zone à continuer ses achats de matériel spécifique, notamment des masques chirurgicaux et FFP2/FFP3, gants, tabliers et combinaisons jetables, gel hydroalcoolique. Notons, que la zone a également fait l'acquisition de détecteurs de CO2 pour les différents postes de secours ainsi que pour les bureaux de l'administration.

Un marché a également été initié pour l'acquisition de tenues ambulanciers, conformément à l'arrêté royal du 26/01/2018, exigeant la conformité de ces tenues pour fin février 2022 au plus tard.

MATÉRIELS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS

La zone poursuit ses efforts de modernisation des postes de secours. Une étude est en cours pour le remplacement de la toiture à base d'amiante du poste de Braine-l'Alleud. L'aménagement de nouveaux locaux dans le poste de Wavre se poursuit par l'installation de douches et toilettes complémentaires dans la partie « propre » du poste, mais aussi de douches destinées plus particulièrement au retour d'intervention .

REUNIONS DU CPPT

En 2021, 6 réunions du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail ont pu se tenir. Ces réunions se sont tenues les 7 janvier, 4 février, 25 février, 1^{er} avril, 20 et 16 septembre. Elles ont regroupé des représentants de l'autorité, du personnel, de la ligne hiérarchique, les Services Internes et Externes de Prévention et Protection au Travail et, le cas échéant, des techniciens et experts. Il est à noter, que vu les circonstances exceptionnelles, quelques-unes de ces réunions se sont tenues en vidéoconférence.

Divers points ont été abordés, tels que :

- Rapport annuel 2021 du SIPPT ;
- Analyse des accidents de travail 2021 et point sur un At grave ;
- Note de service relative à la fourniture et au port de lunettes de vue sous l'ARI ;
- Vaccination COVID-19 du personnel de la zone ;
- Point sur les différentes mesures de prévention contre le Coronavirus ;
- Explications concernant le Portail des travailleurs sur le site du SEPPT Mensura ;
- Analyse de l'environnement des lieux de travail du poste de Jodoigne ;
- Projet de note du SIPPT concernant les futures tenues ambulanciers ;
- Courriers et points divers.

RELATIONS AVEC LE SEPPT

Le contrat liant la zone de secours et son ancien Service Externe de Prévention et Protection au Travail a été reconduit pour une période de 4 ans. MENSURA a distancé ses concurrents dans le classement général regroupant les différents critères de sélection.

Le conseiller en prévention-médecin du travail a notamment accompagné le service interne lors des visites annuelles des différents postes et a transmis ses rapports de visite. Diverses remarques ont ainsi été émises et des actions correctives menées ou en vue de l'être. Le médecin du travail a également pris part à certaines réunions du CPPT, où des questions spécifiques lui ont été posées telles que par exemple dans la lutte contre la pandémie due au Coronavirus.

Le conseiller en prévention-aspects psychosociaux, de son côté, a dû intervenir suite à la tentative de suicide d'un pompier. Elle a également apporté son aide à deux pompiers confrontés à divers événements difficiles lors des inondations dans la région de Liège dans le courant du mois de Juillet.

PLAN GLOBAL ET PLAN ANNUEL D'ACTION

Voici quelques-unes des principales réalisations qui ont été effectuées ou initiées en 2021 :

- Le port de lunettes de vue standards est impossible sous un appareil respiratoire isolant. En effet, le couvre-face doit être étanche, ce qui ne permet pas le passage des branches de lunettes standard. Plusieurs pompiers portent des lunettes de vue et sont donc handicapés lors de missions incendie. La zone a décidé de leur fournir des lunettes adaptées aux appareils respiratoires, dotées des verres leur correspondant. La fourniture a été faite sur base d'une sélection médicale ;
- Installation d'un dispositif de protection anti-chutes pour la fosse du garage du poste de Wavre ;
- Campagne de vaccination contre la grippe pour les travailleurs intéressés ;
- Initialisation d'un marché pour l'installation de détecteurs CO et No2 dans les garages des postes de Braine-l'Alleud et Wavre et de détecteurs gaz dans la chaufferie du poste de Tubize ;
- Initialisation d'un marché pour la fourniture et le placement de portes coupe-feu au sein du poste de Braine-l'Alleud ;
- Journées de recyclage pour le Conseiller en prévention conformément au Code du Bien-être au travail, Livre II, Titre 4, Chapitre 5.

Par ailleurs, le plan annuel d'action 2022 a été rédigé. Il reprend les points qui n'ont pu être réalisés en 2021, les points classés en 2ème et 3ème rang dans le Plan Global 2019-2025, ainsi que divers points proposés par la ligne hiérarchique ou les délégations syndicales.

Département « Interventions »

La Direction du Département Interventions (Dir-INT) est assurée par le Major Serge LAUWERIER.

Ce Département est principalement destiné à organiser, sur le plan des missions opérationnelles, les différents postes de secours, en coordination et en collaboration des Officiers Responsables de Poste (ORP), des Chefs de poste (CP) et le Dispatching zonal avec la collaboration du Directeur du Dispatching (Dir-DISPATCH).

A cet effet, le Département Interventions a créé un groupe de travail (GT-INT-DISPATCH-ORP-CP) qui réunit régulièrement, en complément des réunions de la Commission Technique, les différents responsables des postes de secours et du Dispatching du Brabant wallon.

Le département comporte également plusieurs bureaux spécifiques qui assument les différentes tâches dévolues ou confiées à ce Département.

Actuellement, il existe :

- Un bureau Procédures opérationnelles (PRO-OPS) ;
- Un bureau Flash Info & Cartographie ;
- Un bureau Spécialisations.

Chaque bureau est coordonné par un Officier Responsable (ORB).

Des Conseillers Techniques (CT) encadrent les différentes spécialisations.

En vue d'assister le Commandant de Zone, le Département Interventions participe également à la rédaction du Plan de Politique Générale, du Schéma d'Organisation Opérationnelle, du Plan de Personnel et du Règlement Général de Travail de la Zone de Secours en collaboration des autres départements et de la Direction d'Administration sous la coordination de la Direction des Opérations, avec la collaboration des Officiers Responsables de Compagnies, des Responsables de Poste et du Directeur du Dispatching zonal.

Le Département Interventions participe activement à la mise en application du plan vision 2025-2026 proposé aux autorités en 2020, participant aux analyses visant à définir les perspectives sur le plus long terme relatif à l'organisation générale de notre Zone, les postes de secours, les effectifs, les équipements et les infrastructures.

La Zone de secours compte cinq postes de secours en activité qui participent aux missions opérationnelles pompiers. Parmi ceux-ci, quatre postes participent également aux missions d'aide médicale urgente (AMU) :

Poste de secours	Types de Missions auxquelles participent les postes de secours	
Braine-l'Alleud (SIBA)		
Jodoigne (SIJO)		Non
Nivelles (SINI)		
Tubize (SITU)		
Wavre (SIWA)		

-  : Participe aux missions opérationnelles techniques « pompier » (Mission catégorisées, filière « ROUGE ») ;
-  : Participe aux missions opérationnelles « AMU » (Missions catégorisées, filière « JAUNE »).

Notre Zone est composée de **cinq** compagnies :

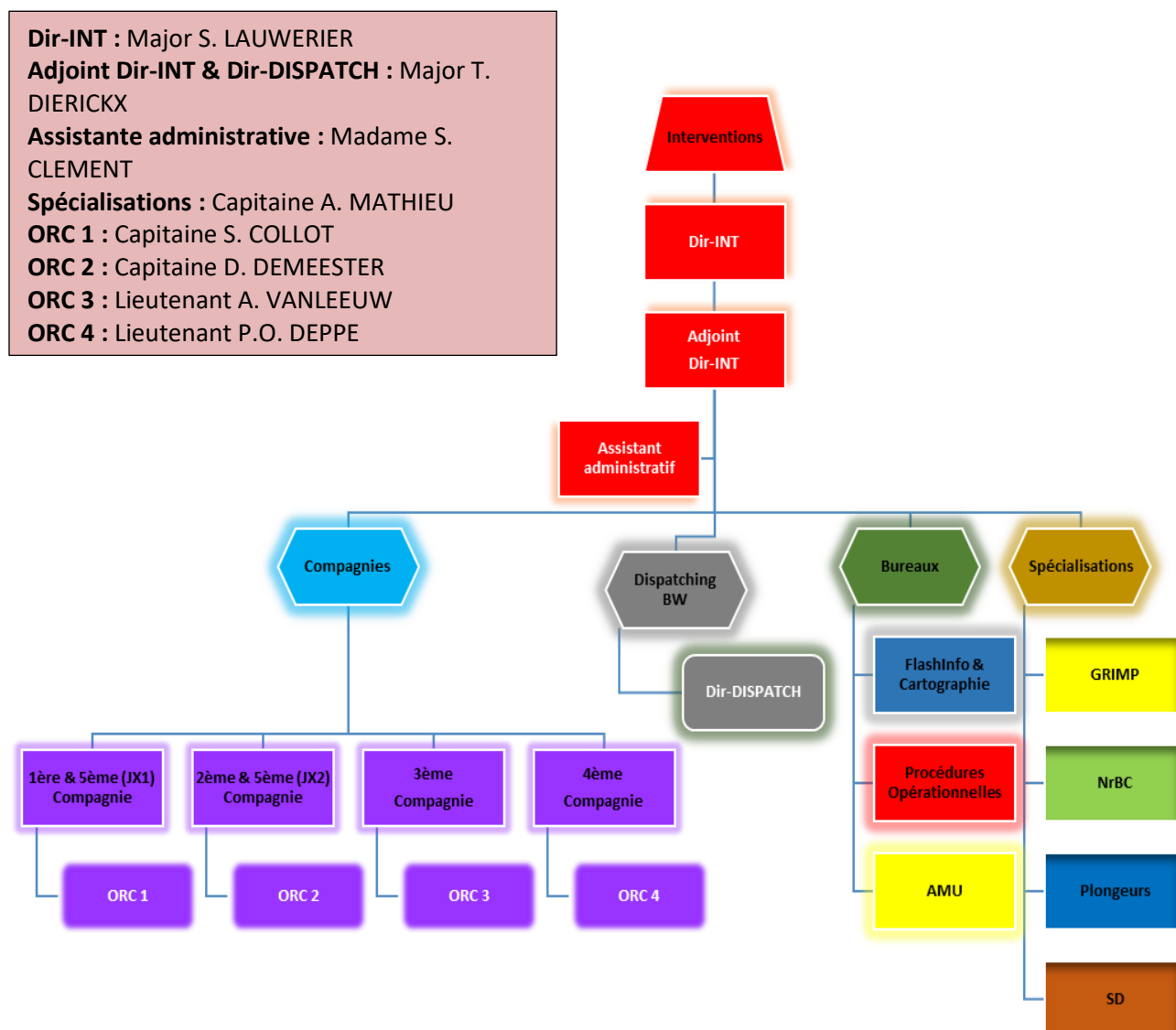
- **Quatre** compagnies qui travaillent dans l'horaire **24/72** ;
- **Une** compagnie (renfort journée) qui travaille dans l'horaire **3x12+2**.

Chaque compagnie est dirigée par un Officier Responsable de Compagnie (ORC).

Chaque poste de secours comporte 4 équipes de pompiers professionnels et 4 équipes de pompiers volontaires correspondant à une des 4 Compagnies. Certains postes disposent de deux équipes en renfort pour la période de la journée de 7h00 à 19h00, qui travaillent un jour sur deux et appartenant à une 5^{ème} Compagnie dépendant au niveau de leur direction et leur gestion de la 1^{er} et 2^{ème} compagnie.

Ces équipes (ou Compagnies) assurent une permanence en présentielle dans les casernes en service de garde et en service de rappel, 24h sur 24, 7 jours sur 7.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU DÉPARTEMENT INTERVENTIONS :



1) Dispatching du Brabant wallon :

Objectif : Organisation, coordination et gestion des communications des opérations effectuées par la Zone du Brabant wallon.

- Finalisation du marché public en vue d'acquérir un nouveau logiciel CAD pour équiper le dispatching zonal ;
- Paramétrage du nouveau logiciel CAD du Dispatching VERDI et mise à jour des données pour une plus grande automatisation des actions et apporter une meilleure assistance et aide à la décision des dispatchers ;
- Formation de base sur le nouveau logiciel CAD Verdi mis en service durant l'année 2021 et continue dispatcher organisée et suivie par 70 dispatchers ;
- Poursuite des travaux dans le cadre de l'uniformisation des procédures, de l'encodage des plannings et des rôles des services de garde et des services de rappel à l'échelle de la Zone ;
- Disposer d'outils performant pour alerter le personnel et les postes de secours ;
- Mise à jour de l'utilisation de pagers TPL permettant d'alerter, notamment, le personnel disponible en service de rappel avec une possibilité d'envoyer une confirmation de réception de l'alerte et de remonter vers son poste de secours d'affectation.

2) Bureau Procédures OPS (PROC-OPS) :

Objectif :

Développer et harmoniser des procédures opérationnelles, en coordination avec deux autres Départements Appuis Opérationnel et Formation, ainsi que le SIPPT, pour une mise en application dans tous les postes de la Zone de secours du Brabant wallon, ainsi qu'au Dispatching zonal.

Collaborer avec le Département Appui Opérationnel dans le cadre de la rédaction de notices d'utilisation relatives aux véhicules, équipements et matériel d'interventions.

Au cours de l'année 2021, plusieurs procédures (ou notes pratiques), documents types relatives à une procédure et notices d'utilisation ont été éditées, mises à jour, mis en application, ..., notamment :

- Uniformisation des équipements et des rangements dans les véhicules de type autopompe multifonctionnelle (APMF)
- Subsistance en intervention ;
- Hygiène en intervention ;
- Procédure réponse « Mayday » ;
- Procédure de rédaction, de suivi, de validation des rapports d'intervention et des factures d'intervention (+ plusieurs documents réquisitoires, déclaration sur l'honneur, ...) ;
- Neutralisation de nids de frelons asiatiques ;
- Plusieurs fiches réflexes et procédures et consignes dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures de protection COVID.

Plusieurs projets ont également été initiés ou poursuivent leur développement, à savoir :

- Uniformisation des équipements et des rangements dans les véhicules de commandement (VC) en collaboration avec le Département Appui Opérationnel ;
- Création d'une spécialisation « Sauvetage et Déblaiement » ;
- Procédure de sauvetage d'animaux ;
- Procédure de sauvetage en eau de surface ;
- Procédure de destruction des chenilles processionnaires ;
- Procédure de rédaction et de suivi des RETEX ;
- Procédure d'extinction de feu de véhicule électrique ;
- Procédure gestion des calamités naturelles (PC-Calamités)
- Outil de cartographie WEB ;
- Mise à jour du plan monodisciplinaire D1 (ou Plan ROUGE)

3) Bureau Flash-Info & Carto (Flash-Info) :

Objectif :

Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour d'un Flash Info, y compris dans le format d'un outil de cartographie, en vue d'une mise à disposition des données utiles aux membres du personnel opérationnel dans le cadre de la réception des données liées aux arrêtés de police relatifs aux installations et manifestations temporaires, déviations suite à la neutralisation de voiries (routes barrées), de la rédaction de plan préalable d'intervention (PPI), des données liées aux ressources en eau d'extinction, ...

A cet effet, chaque semaine, de nombreuses données sont recherchées, traitées, analysées, triées, ... en vue d'être publiées.

Un outil de type cartographie WEB avec un accès via des tablettes qui équipent les véhicules d'interventions est en cours de développement de manière à améliorer la diffusion, le partage et la mise à disposition de ces informations essentielles aux personnels opérationnels.

4) Bureau Spécialisation :

Objectif :

Coordonner et organiser les différentes spécialisations de la Zone de secours du Brabant wallon.

Spécialisations :

Trois spécialisations sont opérationnelles au sein de notre Zone de secours.

Il s'agit des spécialisations NRBC (CMIC/CMIR), GRIMP et Plongeurs. Ces Spécialisations sont destinées à intervenir lors de missions opérationnelles, en 2^{ème} échelon, afin de renforcer les équipes de pompiers des postes de secours les plus proches, dans les cas particuliers d'interventions dont la gravité, la spécificité ou le type d'incident, nécessitent une formation et un équipement spécifique en support aux intervenants du 1^{er} échelon.

Les Responsables et Conseillers Techniques de ces spécialisations ont travaillé activement afin de pouvoir assurer l'opérationnalité de ces équipes spécialisées, grâce à une réorganisation et un redéploiement des équipiers, des véhicules et des équipements, mais également grâce à l'intégration et la formation de nouveaux équipiers et des nouveaux aspirants équipiers pour compléter le cadre opérationnel spécifique pour ce type de missions.

Enfin, grâce à l'organisation de formations continuées et permanentes (stages et recyclages) en collaboration avec les écoles du feu et principalement l'école du feu de la province du Brabant wallon, notre personnel dispose des connaissances, compétences et des brevets indispensables pour pouvoir assurer la fonction d'équipiers et de Chefs d'équipes.

Une charte décrivant les principes communs de fonctionnement des équipes spécialisées est rédigée et validée par la Commission Technique et la Commission Etat-major de la Zone de Secours.

Une quatrième spécialisation est en cours de développement depuis plusieurs mois : la spécialisation « Sauvetage / déblaiement SD ».

En outre, une analyse et une réflexion est actuellement initiée sous la supervision de l'Officier Responsable du Bureau Spécialisations, le Capitaine Arnaud MATHIEU, afin de réorganiser structurellement toutes les spécialisations

a) Spécialisation NrBC (CMIC/CMIR/Biologique) :

- Conseiller Technique :
 - ❖ Caporal Fabrice MATHY, Poste de secours de Nivelles
- Adjoint du Conseiller Technique :
 - ❖ Sergent Stéphane CASTIAUX, Poste de secours de Nivelles
- Adjoint matériel/équipements :
 - ❖ Sapeur-pompier Martin MANISE, Poste de secours de Braine-l'Alleud ;
 - ❖ Sapeur-pompier Benjamin GONZE, Poste de secours de Nivelles.

Equipements concernés :

 - Matériel et équipements véhicule S24 ;
 - Matériel et équipements conteneur B43 et matériel détection chimique ;
 - Matériel détection radiologique ;
 - Matériel et équipements conteneur B64
- Adjoint formation :
 - ❖
 - ❖ Sergent Johan COUVREUR, Poste de secours de Wavre

COMPOSITION DES EFFECTIFS DE LA SPÉCIALISATION :

Chefs d'équipe (CE)	Equipiers (E)	Assistants (A)
12	48	(18)

Les assistants qui sont repris dans le tableau (nombre = 18 entre parenthèse) ne sont pas nécessairement des équipiers « NrBC » et ne sont pas, dans le cas où cette fonction est assumée par un équipier, comptabilisés en supplément des 60 porteurs de tenues anti-gaz de la spécialisation. Il peut s'agir d'anciens équipiers qui ne sont plus dans les conditions de pouvoir assurer la fonction de porteur de tenue anti-gaz (exemple : Fiche d'évaluation défavorable à la pratique de cette fonction, ...).

b) Spécialisation GRIMP :

- Conseiller Technique :
 - ❖ Caporal Jimmy HENRION, Poste de secours de Nivelles
- Adjoint du Conseiller Technique :
 - ❖ Sergent Serge PELEGRIN, Poste de secours de Braine-l'Alleud
- Adjoint matériel/équipements :
 - ❖ Sapeur-pompier Thibaut CHAPELLE, Poste de secours de Nivelles
- Adjoint formation :
 - ❖ Sergent Philippe DELVAUX, Poste de secours de Wavre

Composition des effectifs de la spécialisation :

Chefs d'équipe (IMP 3)	Equipiers (IMP 2)
6	26

c) Spécialisation Plongeurs :

- Conseiller Technique :
 - ❖ Adjudant André WYNS, Poste de secours de Jodoigne
- Adjoint du Conseiller Technique :
 - ❖ Sergent Olivier DELHALLE, Poste de secours de Tubize
- Adjoint matériel/équipements :
 - ❖ Caporal Vincent COSSU, Poste de secours de Tubize
- Adjoint formation :
 - ❖ Sergent Rudy BOUCQUIAUX, Poste de secours de Nivelles

Composition des effectifs de la spécialisation :

Equipiers (<i>plongeur-sauveteur - Niveau 2</i>)	Assistants
24	(8)

Département « formation »

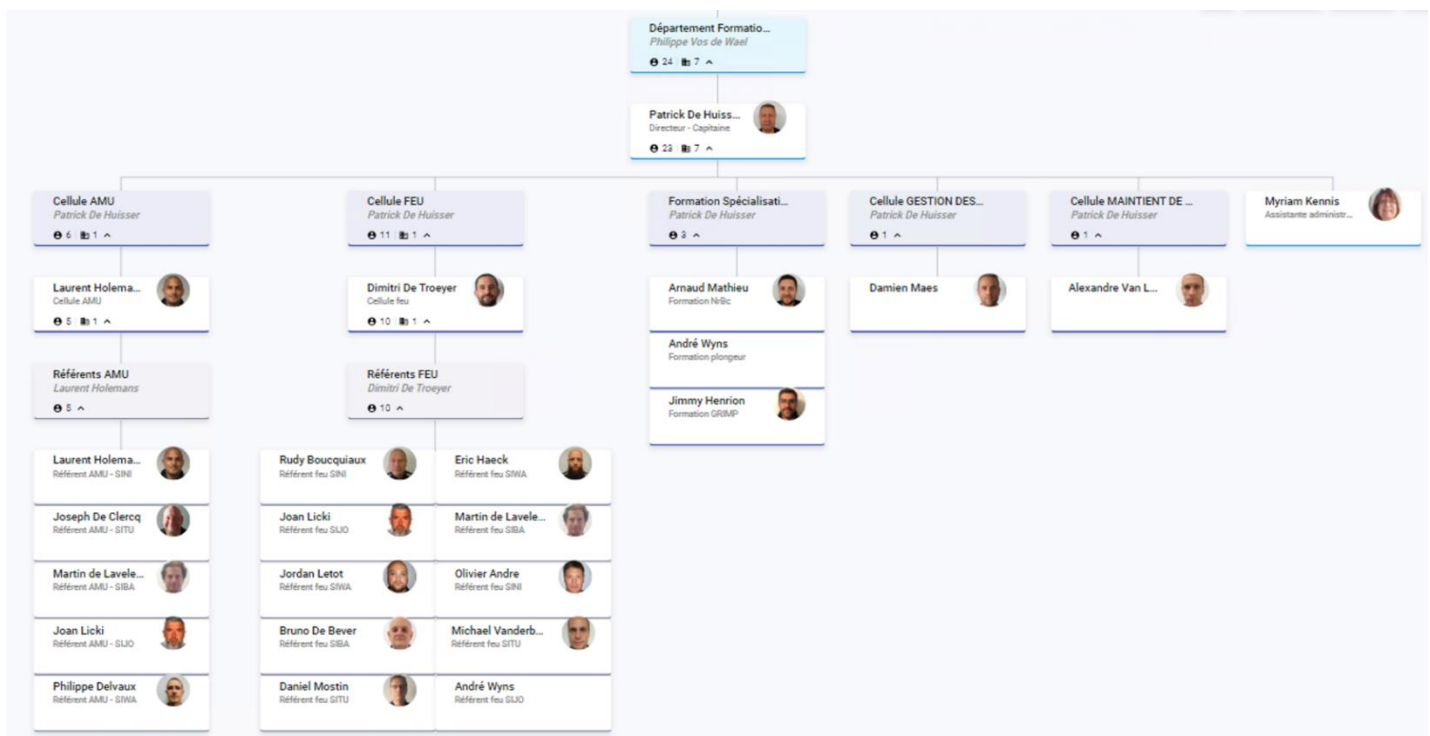
Introduction

L'Arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux du 18 novembre 2015 a été publié au Moniteur Belge le 7 décembre 2015. Cet arrêté royal est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Le département formation de la zone de secours du Brabant wallon est constitué de 5 cellules, lesquelles assurent, entre autres, le maintien et le développement des acquis des membres de la zone. Chaque cellule est dirigée par un responsable qui en assume la gestion et le suivi vers les agents concernés. Certaines cellules comprennent également des référents qui constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement de la formation au sein des postes de secours mais également en termes de communication.

Parallèlement à la structure zonale, le Centre de Formation du Brabant wallon joue un rôle important dans la formation des agents de la zone de secours. Parmi ses fonctions se retrouvent notamment : l'organisation de la formation continue, l'organisation des promotions des membres de la zone, l'organisation des recrutements, le développement d'un plateau technique. Les liens étroits existant entre la zone de secours et le CFBW constituent un atout majeur pour le bon fonctionnement de la formation au sein de la zone.

Organisation du département formation



Objectifs stratégiques - formation permanente

L'AR formation stipule en son Art. 76 §2 : « Le membre du personnel suit chaque année minimum 24 heures de formation permanente... »

Le département formation a mis en place un programme de formation permanente reprenant différents thèmes d'exercice. Ces derniers sont organisés durant les gardes en caserne ou lors de manœuvres spécifiques pour le personnel volontaire.

Les thèmes obligatoires retenus par le département doivent être vus au minimum une fois par an. En dehors de ces thèmes, les formations sont libres et en rapport avec certains manquements observés par le chef d'équipe lors de certaines interventions ou sont destinées à la formation sur le nouveau matériel. Ces thèmes sont repris en détail dans le plan quinquennal de formation.

L'objectif est de maintenir les acquis et permettre aux sapeurs-pompiers de développer de nouvelles compétences et connaissances techniques. Pour ce faire, la cellule « formation feu » a mis en avant, depuis 2017, plusieurs objectifs dont vous trouverez la description ci-dessous.

OBJECTIF N° 01 : DÉVELOPPEMENT & DIFFUSION DES SUPPORTS DE COURS

Le métier de sapeur-pompier évolue sans cesse, que ce soit par le biais du nouveau matériel ou par l'intermédiaire des nouvelles technologies : nouveaux matériaux de construction, nouveaux types de constructions, véhicules hybrides et/ou roulant au CNG. Ces évolutions plus ou moins rapides impliquent que le pompier soit formé en permanence.

Voilà pourquoi, une des priorités de la formation permanente est, entre autres, la mise à jour des cours déjà à disposition des compagnies.

OBJECTIF N° 02 : SUIVI DE LA FORMATION PAR LES RÉFÉRENTS « FEU »

Depuis le passage en zone, le département formation collabore, au sein de chaque poste, avec des « référents feu », ceux-ci sont issus du cadre de base, moyen et/ou supérieur, le grade n'est donc pas une condition d'accès à cette fonction.

Le référent « feu » gère la planification et le suivi de la formation continue, il relaie les informations descendantes et montantes, fait part, au département formation, des desideratas de formation et des problèmes rencontrés.

Les référents « feu » se réunissent mensuellement avec le Dir Form et ses responsables de cellule. L'objectif de ces réunions, est de faire le point sur différents aspects liés à l'organisation des formations de base et continue, un membre de l'équipe administrative du centre de formation BW participe à cette réunion mensuelle.

En 2021, les référents « feu » se sont réunis à plusieurs reprises en non présentiel vu les mesures d'hygiène et de sécurité liées au COVID. Leur travail a été réalisé rigoureusement et avec professionnalisme au sein de leur poste respectif, notamment :

- Le suivi des informations relative à l'organisation des formations,
- L'encodage des inscriptions dans le logiciel prévu à cet effet,
- La prise de connaissance des formations organisées par le centre de formation BW, mais également des adaptations faisant suite à des situations exceptionnelles, tel que, la pandémie « COVID-19 »,
- Le suivi administratif des documents d'inscription,
- Le suivi des problèmes rencontrés au sein du poste.

OBJECTIF N° 03 : ANALYSE ET UNIFORMISATION DE LA FORMATION PERMANENTE

Mettre en place des formations et créer des supports de cours est inutile si ces formations ne sont pas dispensées au sein des différents postes. De plus cette formation doit être uniforme dans les 5 postes et planifiée suivant des thématiques récurrentes afin de s'assurer que celle vise l'ensemble des compétences nécessaire aux agents opérationnels.

L'organisation de ces formations ainsi que la traçabilité de la participation d'un agent se fait grâce à un encodage des exercices organisés au sein des postes, par équipe, par compagnie et par membre du personnel ou par type de formation suivie/dispensée.

Le nombre d'heure qu'un agent a suivi est à tout moment disponible dans son profil Abifire.

Objectifs stratégiques - formation continue

OBJECTIF N° 04 : FORMATION CONTINUE, AR DU 19 AVRIL 2014

Le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours prévoit une formation continue au cours de la carrière d'un agent opérationnel.

L'article 150 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 prévoit qu'à partir du 19 janvier 2019 (2), le membre du personnel suit au minimum 120 heures de formation continue par cinq ans en vue du maintien des compétences déjà acquises, de

l'adaptation réactive des compétences acquises et de l'apprentissage proactif de nouvelles techniques et compétences afin de pouvoir continuer à exercer efficacement la fonction actuelle, sans préjudice des obligations de formation du livre Ier, titre 2, du code du bien-être au travail.

24 heures de formation sont organisées par un centre de formation pour la sécurité civile.

Les thèmes de formation continue abordés en 2021 ont été les suivants :

- Grands-animaux
- Brancardage en milieux périlleux
- BA₄ – BA₅
- Secrétaire Dir-PcOps
- Pratique chaude (caméra thermique)
- Recyclage dispatcher
- Recyclage NRBC
- Les risques nucléaires
- Recyclage gestion de situation de crise & mise en situation XVR
- Perfectionnement ARI
- Les nuisibles (Les frelons Asiatiques)
- Opérateur pompe

OBJECTIF N° 06 : FORMATIONS DE BASE ADAPTÉES AUX BESOINS DE LA ZONE DE SECOURS

Parallèlement aux heures de formation continue prévues par l'AR du 19 avril 2014, la zone de secours a la possibilité d'envoyer des membres opérationnels au CFBW afin d'acquérir des compétences spécifiques pour répondre aux besoins opérationnels de la zone.

En 2021, les formations de base suivantes ont été dispensées par le centre de formation BW :

- 1 brevet Sapeur (Bo1) (24 candidats) suite du brevet qui a débuté en 2020
- 1 session AMU de base (24 candidats)
- 1 formation Prev 1 (12 candidats) non finalisée suite au COVID 19
- 1 formation Mo1 (24 candidats au module 2 organisé par formation BW)
- 1 formation Mo1 (8 candidats pour l'ensemble des modules organisé par Jurbise) suite et fin de la formation qui a débuté en 2020.

Objectifs stratégiques - formation spécialisée

L'organisation des équipes spécialisées est reprise dans la note pratique NP-D_INT-CEL_SPE 2016-001.

Les recyclages ont été organisés en 2021 pour les 3 spécialisations NrBC, GRIMP et Plongeurs.

Objectifs stratégiques - formation Aide Médicale Urgente AMU

OBJECTIF N° 07 : ORGANISATION DE LA FORMATION AMU DE BASE

Cadre légal : Sur base de l'Art.41 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le conseil zonal peut décider que la réussite de la formation du brevet de secouriste-ambulancier soit une des conditions de nomination d'un sapeur-pompier stagiaire professionnel ou volontaire.

Une formation AMU de base a été organisée par le centre de formations BW en 2020, celle-ci s'est finalisée en 2021.

OBJECTIF N° 08 : ORGANISATION DES RECYCLAGES AMU

Cadre légal : Suivant l'Art.15. et 17 du chapitre IV de la loi du 8 juillet 1964 relatif à l'aide médicale urgente, le titulaire du brevet de secouriste-ambulancier doit être évalué tous les cinq ans au terme de sa formation permanente, et ce, en vue de la prolongation du brevet. Pour pouvoir prétendre à passer cette évaluation quinquennale, le titulaire doit suivre annuellement 24h00 de recyclage réparties en au moins 6 heures de cours théoriques et au moins 12 heures de cours et exercices pratiques.

En 2021, les recyclages AMU ont été planifiés conformément aux notes de service zonales « ZSBW-RH005.16 et ZSBW-RH006.16 », mais la plupart n'ont pu être organisés au vu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie. Des dérogations ont été délivrées par l'inspecteur d'hygiène afin que les ambulanciers ne soient pas pénalisés par le manque d'heures de recyclage proposé afin de comptabiliser le nombre d'heures nécessaires pour pouvoir accéder à l'épreuve quinquennale.

Objectifs stratégiques - maintien de la condition physique

OBJECTIF N° 09 : EQUIPEMENT DES SALLES DE SPORT

Courant 2022, les salles de sport des postes ont été équipées par du matériel sportif complémentaire acquis par la zone de secours.

OBJECTIF N° 10 : EQUIPEMENT EN MATÉRIEL SPORTIF

Comme en 2020, en 2021 des équipements sportifs sont fournis au personnel par la cellule EPI afin de leur permettre de réaliser les séances d'entraînement. (chaussures de sport, shorts, etc...).

OBJECTIF N° 11 : SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT DANS LES POSTES

Les séances de sport s'organisent durant les gardes ou lors d'exercices spécifiques pour le personnel volontaire, au sein des différents postes de secours, celles-ci ont été adaptées suite à la pandémie. Des entraînements au parcours PPMO ont été organisés au sein du centre de formations BW afin de préparer au mieux le personnel opérationnel, les premières épreuves officielles ont été organisées durant le deuxième trimestre 2021. En 2022, l'objectif étant d'organiser des séances d'exercices encadrées et supervisées par des élèves de l'ULB. Ceux-ci sont en dernière année de master « éducation physique » et sont donc amenés à réaliser des stages de fin d'étude, une convention spécifique a été rédigée et sera présentée au conseil de zone afin d'être actée.

OBJECTIF N°12 : DEVELOPPEMENT DE LA CELLULE GESTION ET SUIVI DES COMPETENCES

La cellule a rédigé en 2021 plusieurs documents d'évaluation permettant d'évaluer des compétences spécifiques des agents, entre autres, opérateur autopompe incluant les camions citernes et opérateur engins aériens.

D'autres documents d'évaluation permettant d'évaluer d'autres compétences seront finalisés en 2022

Le tableau dynamique de gestion des compétences a également fortement évolué en 2021. L'objectif 2022, étant que celui-ci génère l'envoi de mails automatiquement lorsque une deadline prédéfinie d'une compétence d'un agent se profile.

Objectifs stratégiques - formation interne des nouvelles recrues

CONTEXTE GÉNÉRAL

La zone de secours a engagé par recrutement et professionnalisation des nouveaux sapeurs-pompiers professionnels en 2021. L'organisation de leur formation interne a été organisée et gérée par le département formation.

Conformément à l'AR du 19 avril 2014 chaque stagiaire est encadré par un maître de stage et ce, jusqu'à la fin de son stage. Dans ce contexte, chaque stagiaire a reçu son journal de bord.

Lors de son entrée en service, le stagiaire doit passer un entretien de fonction avec son maître de stage. Ces entretiens de fonction ont été réalisés pour l'ensemble des stagiaires.

Afin d'établir les rapports de stage intermédiaires (à réaliser tous les 3 mois), le maître de stage dispose d'un document type « Entretien de fonction et rapports de stage intermédiaire ».

Au terme de sa formation, le stagiaire sera évalué sur ses compétences afin de déterminer s'il est capable d'intégrer une équipe.

CONTENU DE LA FORMATION INTERNE

La formation des stagiaires sapeurs-pompiers professionnels s'est étalée sur 5 semaines :

Le stagiaire est formé par les membres des postes de secours sous la supervision du responsable de poste.

Un programme est déterminé par le département formation afin que l'agent puisse acquérir les connaissances minimum nécessaires lui permettant de prendre ses fonctions le plus rapidement possible, celles-ci seront complétées par la suite par des formations spécifiques au poste d'affectation et au matériel.

Conclusion

L'année 2021 fût une fois de plus fortement bousculée et impactée au niveau de l'organisation des formations suite aux mesures prises pour faire face à la pandémie « COVID 19 ». L'offre de formation continue et/ou de base fut fortement réduit, et la majeure partie des recyclages d'aide médicale urgente.

L'organisation des exercices des équipes spécialisées a également été mise à l'arrêt depuis le mois de mars 2020.

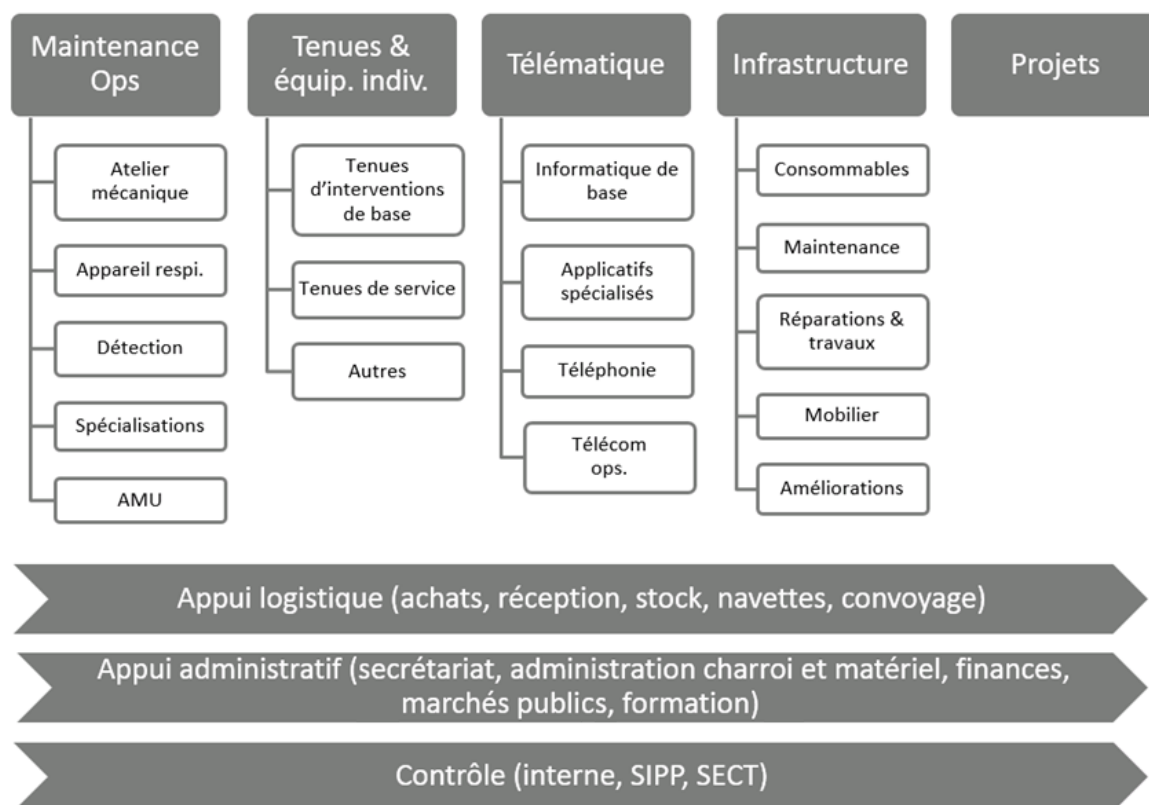
Des adaptations de certaines formations de base ont été réalisées sur base d'analyse de risques afin d'impacter le moins possible la formations des nouveaux sapeurs-pompiers volontaire.

Fort heureusement, sur base des recommandations du KCCE au Ministre, des adaptations du cadre légal ont été effectuées afin de revoir à la baisse les heures de formations « pompier » obligatoires, le SPF santé-publique a également pris des mesures afin de prolonger la date de validité des badges « AMU »

Département « appui opérationnel »

Le Département Appui Opérationnel regroupe les activités techniques (et administratives associées), nécessaires à la mise à disposition d'outils (véhicules, matériel, équipements individuels, infrastructures, informatique...). Ces outils étant indispensables à la bonne réalisation des missions de secours.

Structure générale



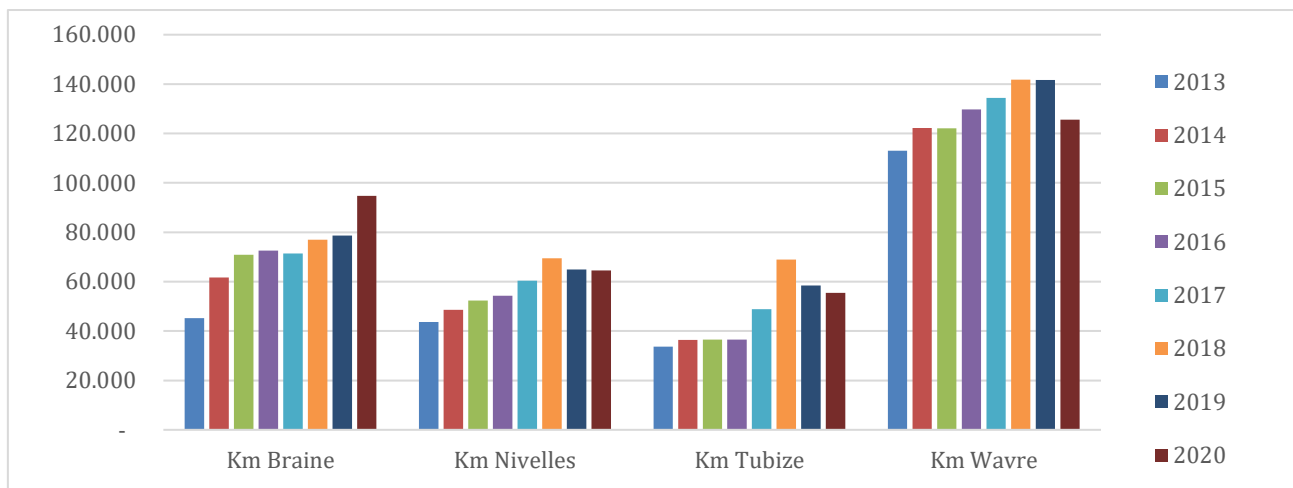
Appui administratif :

Administration du charroi :

Büt : Maintenir à jour la liste du matériel roulant, des documents de bord, des contrats d'assurance, des exemptions de taxes diverses, des contrôles techniques...

Tâches accomplies durant l'année :

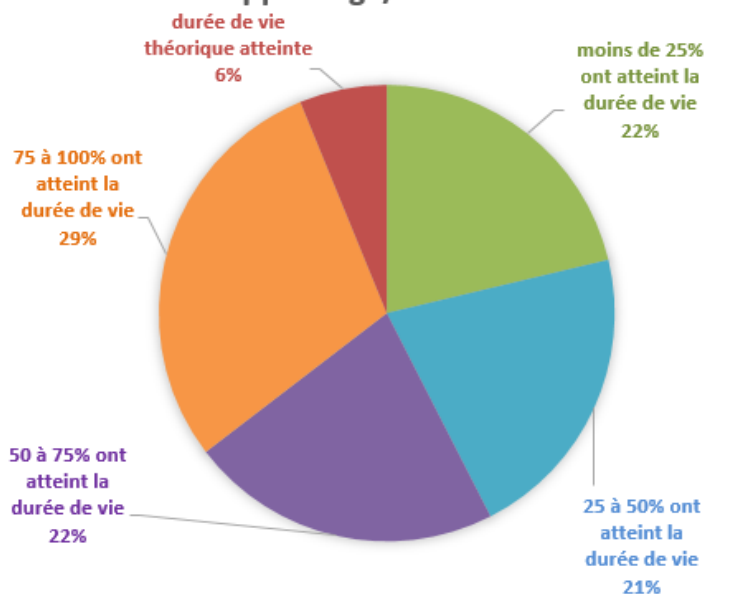
- ✓ Quelques statistiques sur base des données disponibles :
Un total de 373.000km parcourus en 2021 par les 12 ambulances opérationnelles, soit une moyenne individuelle de 31.000 km. En fonction du poste, la moyenne par véhicule varie fortement selon le nombre de missions, le secteur d'intervention et la proximité des hôpitaux de destination.



D'autre part, les véhicules « pompiers » ont parcouru 492.000km pour l'ensemble des missions opérationnelles et non opérationnelles (administration, formation, logistique, ...) contre 610.000km en 2019. La différence (-20%) provient essentiellement de la diminution des déplacements pour formation et des activités de prévention incendie suite aux restrictions dues à la crise COVID.

- ✓ 48 sinistres sur les véhicules sont à déplorer. Aucun n'a occasionné d'incapacité de travail ni de déclassement du véhicule (41 en 2020 et 34 en 2019) ;
- ✓ Situation des véhicules : selon un âge théorique de durée de vie des véhicules, le graphique ci-dessous reprend la situation par tranche de durée de vie atteinte. Les véhicules ayant dépassé la durée de vie théorique sont soit en cours de remplacement soit maintenus en service de part leur bon état (selon les marques et usures des véhicules, pour une même catégorie, certains atteignent péniblement la durée de vie théorique, comme d'autres peuvent largement la dépasser).

Proportion des véhicules en fonction du rapport âge/durée de vie



Durée de vie moyenne	
Ambulances	7 à 10 ans
Autopompes	18 à 20 ans
Auto-échelles	18 à 20 ans
Camions autres	20 à 22 ans
Camionnettes diverses	14 à 18 ans
Véhicules légers	12 à 14 ans

Administration du matériel

Buts :

- Disposer d'une vue globale et exhaustive des équipements dont dispose la zone
- Maintenir à jour cette liste : ajout, déplacement, déclassement...
- Evaluation et gestion des assurances du matériel

Finances

But : Utilisation contrôlée des budgets de fonctionnement et d'investissement accordés à la zone

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Contribution à l'élaboration du budget ;
- ✓ Etablissement et suivi de près de 1.300 bons de commande selon le principe : proposition, demande, bon de commande, signature, engagement, livraison/réception, certification de la facture.

Marchés publics

But : Elaboration de marchés publics dans le cadre d'investissements comme dans le cadre de fournitures et des services réguliers nécessaires au bon fonctionnement quotidien des moyens matériels dont dispose la zone.

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Attribution de marchés pour :
 - Fourniture de vêtements spécifiques aux ambulanciers ;
 - Remplacement des casques de protection pour les interventions techniques ;
 - Fourniture d'un véhicule pickup 4x4

Formation

But : Donner un appui au département formation en réalisant des notices d'utilisation de matériel avant toute mise en service de celui-ci. Mettre à disposition les équipements nécessaires aux formations internes mais également et principalement au Centre de Formation du Brabant wallon (CFBW).

Nombre de journées de mise à disposition de véhicules et conteneurs au CFBW :

<u>Véhicules</u>		<u>Berces/conteneurs</u>	
Autopompe	33	Matériel	28
Engin aérien	5	Secours & spécialisée	17
Camionnette	1	Benne	-
Porte-conteneur	42		
Ambulance	-		
Jeep pickup	5		
Secours technique	4		

Appui logistique

Achat, réception, stockage, distribution :

But : Organiser les acquisitions courantes, la réception des marchandises, le stockage et sa gestion, ainsi que la distribution de celles-ci. Entreposer le matériel opérationnel de réserve (consommables, outils, équipements, EPI). Répertoire et entreposer les équipements déclassés et organiser les évacuations, destruction et ventes éventuelles.

Navette et convoyage :

Remarque : La Zone bénéficie de la navette de l'Administration provinciale et passe deux fois par semaine dans tous les postes pour les besoins administratifs.

But : Disposer d'une navette pour les besoins techniques (transfert de matériel vers les lieux d'entretien (ARI, détecteur gaz...), transport de consommables (AMU, émulseur, EPI, ...) ainsi que d'un système de convoyage de véhicules et équipements vers les sous-traitances.

Contrôle :

But : Le contrôle régulier du bon fonctionnement et de l'état général du matériel des équipements et des véhicules est essentiel dans notre domaine d'activité. Des contrôles « légaux » doivent également être effectués par des Services de Contrôle Technique Externe (SECT) à échéances strictes (engins de levage...).

Maintenance opérationnelle :

Atelier mécanique (Cellule technique) :

But : La cellule technique a en charge la gestion de la maintenance et des réparations des véhicules et autres équipements techniques d'intervention. Ces travaux sont effectués en caserne par le personnel spécialisé ou non (selon les cas) ou sous-traités.

Appareils respiratoires (Cellule ARI) :

But : La cellule ARI se charge de la gestion des appareils respiratoires isolants. Les ARI sont des équipements de protection individuelle de catégorie 3 (protection de l'utilisateur contre les dangers mortels ou les dommages susceptibles de nuire à la santé de manière irréversible). L'entretien, la maintenance et la gestion de ces équipements sont particulièrement importants.

Détection :

But : La cellule détection se charge de la gestion des divers appareils de détection de gaz et radioactivités : inventarisation, organisation des étalonnages sous-traités ou non, de la programmation des appareils...

Spécialisations :

But : Dans le cadre des spécialisations (Cellule chimique, plongeurs, GRIMP, ...) les différentes cellules spécialisées ont pour responsabilité, la gestion de leur matériel sous la supervision du Département Intervention et du Département Appui.

AMU :

But : La cellule AMU est en charge des aspects logistiques nécessaires aux bons déroulements des missions d'Aide Médicales Urgentes de la zone.

Tâches accomplies durant l'année :

Cette organisation est toujours gérée au niveau des postes de secours, comme auparavant, avec peu de gestion centralisée. Les liens particuliers et non uniformes avec les institutions hospitalières proches des postes en sont la raison.

- ✓ Mise en place d'une équipe chargée de l'organisation des acquisitions des consommables et l'instauration d'un stockage centralisé (« magasin »).
- ✓ Début d'uniformisation des contenus des ambulances
- ✓ Mise en place progressive d'un magasin centralisant des consommables

Tenues et équipements individuels :

But : Gestion des tenues au sens large (tenues catégorisées EPI ou non) : tenues de service, tenues d'intervention de base (feu, technique, médicale), tenues spécifiques...

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Elaboration de marchés publics pluriannuels de fournitures :
 - de casques de protection pour les interventions techniques ;
 - de tenues spécifiques aux ambulanciers conformément aux obligations imposées par le SPF Santé ;

Télématique :

But : La télématique regroupe tous les éléments techniques liés à l'informatique et à la télécommunication (y compris radiocommunication).

Infrastructure :

But : La cellule infrastructure sera en charge de la maintenance des bâtiments ainsi que des équipements liés à l'utilisation de ceux-ci.

Projets :

But : Initier et/ou participer aux nouveaux projets d'implication générale.

Tâches accomplies durant l'année :

- ✓ Livraison et mise en service de 5 nouveaux véhicules commandés sur les budgets 2017 et 2019 :
 - 1 véhicule logistique (Poste de Wavre) ;
 - 2 ambulances (Poste de Braine-l'Alleud et Wavre) ;
 - 2 véhicules de commandement (Poste de Nivelles et Wavre) ;
- ✓ Commande de :
 - 1 ambulance (livraison prévue début 2023)
 - 1 véhicule pickup 4x4 (livraison prévue début 2023) ;

Projets prévus pour 2022 :

- ✓ Acquisition de :
 - 2 ambulances ;
 - 1 véhicule de commandement ;
 - 1 véhicule logistique.
- ✓ Remplacement / agrandissement des douches du poste de Wavre ;
- ✓ Réalisation de vestiaires et locaux logistiques au poste de Wavre ;
- ✓ Augmentation de la capacité des dortoirs du poste de Tubize et réalisation de dortoirs (inexistants) dans le poste de Jodoigne ;

Département « Prévention incendie »

Introduction

Les missions dévolues à notre département reprises dans l'AR du 19 décembre 2014 fixant l'organisation de la prévention de l'incendie dans les zones de secours (avis, contrôle et sensibilisation) continuent d'être assurées avec rigueur et professionnalisme.

Afin de pouvoir donner des conseils mais aussi et surtout d'expliquer le contenu de nos rapports, une permanence téléphonique a été mise en place et est gérée par nos 3 techniciens en prévention civils. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12h. En complément, l'adresse e-mail et la ligne téléphonique de l'auteur de chaque rapport sont incluses dans la conclusion de ceux-ci.

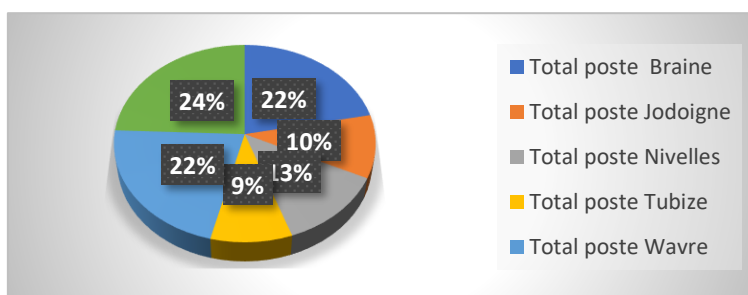
Une commission de dérogation zonale permet de remettre un avis collégial sur l'octroi ou non d'une dérogation à une prescription légale sollicitée via l'autorité concernée.

Une page « prévention » est implémentée sur le site internet de la zone. Elle explique les missions du département et met à disposition de tous un formulaire de demande de renseignements ainsi que le règlement général de police relatif à la protection contre l'incendie et l'explosion du Brabant wallon. Cette page permet depuis 2022 le téléchargement d'annexes techniques fréquemment référencées dans nos rapports.

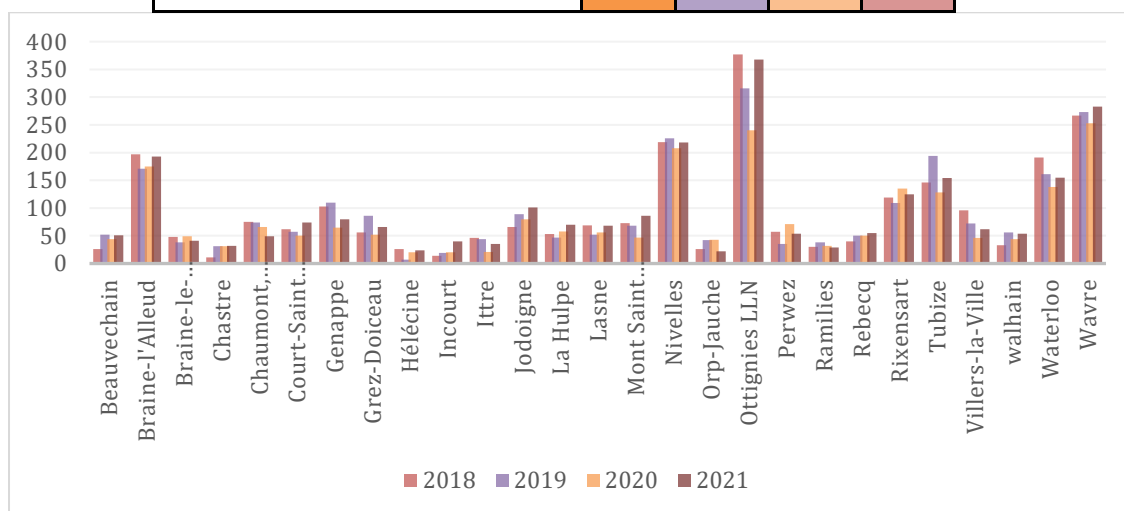
Statistiques des missions de prévention

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, la zone de secours a traité un total de **2589** missions de prévention incendie. Après avoir chuté suite aux premières vagues de la crise sanitaire en 2020, le nombre de missions est reparti à la hausse.

	2018		2019		2020		2021	
Total poste Braine	492	19,48%	539	21,41%	520	23,40%	565	21,82%
Total poste Jodoigne	234	9,26%	250	9,93%	255	11,48%	267	10,31%
Total poste Nivelles	409	16,19%	330	13,11%	261	11,75%	323	12,48%
Total poste Tubize	224	8,87%	295	11,72%	214	9,63%	239	9,23%
Total poste Wavre	590	23,36%	541	21,49%	468	21,06%	564	21,78%
Total TPI civils	577	22,84%	562	22,33%	504	22,68%	631	24,37%
Total	2526		2517		2222		2589	



Nombre de demandes de missions de prévention par commune				
	2018	2019	2020	2021
Beauvechain	26	52	44	51
Braine-l'Alleud	197	171	175	193
Braine-le-Château	48	38	49	41
Chastre	11	31	31	32
Chaumont, Dion, Corroy	75	74	66	49
Court-Saint Etienne	62	57	50	74
Genappe	103	110	65	80
Grez-Doiceau	56	86	52	66
Hélécine	26	7	20	24
Incourt	14	19	20	40
Ittre	46	44	21	35
Jodoigne	66	89	80	101
La Hulpe	53	47	58	70
Lasne	69	52	56	68
Mont Saint Guibert	73	68	47	86
Nivelles	219	226	208	218
Orp-Jauche	26	42	43	22
Ottignies LLN	377	316	240	368
Perwez	57	35	71	54
Ramillies	30	38	32	29
Rebecq	40	50	50	55
Rixensart	119	109	135	125
Tubize	146	194	128	154
Villers-la-Ville	96	72	46	62
Walhain	33	56	44	54
Waterloo	191	161	138	155
Wavre	267	273	253	283



Techniciens en prévention de l'incendie civils :

Les 3 TPI civils contribuent de plus en plus au traitement des missions de prévention incendie en traitant près d'un quart des (24,37 %) des missions de la zone mais aussi en gérant la permanence téléphonique mise en place.

Depuis septembre 2020, deux ou trois techniciens en prévention du cadre « officiers » viennent chaque jour au bureau central afin d'épauler le personnel civil dans le cadre de l'analyse des plans. Lorsqu'ils travaillent dans les postes, ils s'occupent principalement de l'accomplissement des visites de contrôles et des réunions qui se déroulent sur leur ancien secteur d'intervention, et ce pour limiter les déplacements au strict minimum. Cependant, ce fonctionnement a été mis en standby suite au télétravail préconisé durant la crise sanitaire.

Afin d'aider le travail quotidien des techniciens en prévention incendie et afin d'uniformiser les documents rédigés par ceux-ci, le département a établi une série de « rapports types » (modèles de rapports) qui peuvent être utilisés, avec le logiciel Abifire – module prévention, pour créer les rapports liés aux diverses missions.

Secrétariat :

Le secrétariat (une secrétaire à temps plein) a été renforcé par une personne à mi-temps depuis septembre 2019 afin de réaliser les tâches logistiques.

Archivage :

Afin de réduire l'espace nécessaire au stockage des rapports de prévention et permettre à chacun de les consulter à distance, l'archivage en format digital a débuté durant les grandes vacances scolaires 2020 et 2021 par des étudiants. Les documents du poste Nivelles ont tous été traités ainsi qu'une partie du poste de Tubize et de Braine-l'Alleud.

Facturation

Depuis juin 2020, un nouveau règlement-redevance est applicable. Ce dernier tient compte de la destination des bâtiments et est majoritairement basé sur des forfaits qui tiennent maintenant compte de la difficulté du travail réellement presté.

Les missions de prévention de l'incendie et les demandes d'avis sont facturées aux demandeurs. En 2020, un montant de 697 090 € a été facturé (sur un total de 2022 tarifications établies).

Pour rappel, le montant total des factures de prévention établies sur l'année 2015 était de 492.708 euros (9 mois), de 743.263 euros en 2016, de 614.636€ en 2017, de 877.125€ en 2018 (1991 factures), 991.781 € en 2019 et de 604.770 en 2020 (1614 factures).

Règlement Général de Police en matière de protection contre l'incendie :

Le nouveau RGP relatif à la protection incendie avait été rédigé en cellule prévention de la prézone et avait été envoyé aux 27 communes de la zone pour adoption dès le premier avril 2015.

Sur base des informations qui nous avaient été communiquées en 2015, un peu plus des deux tiers des communes de la zone, soit 19 sur les 27, avaient adopté ce nouveau règlement à la fin 2015.

En 2019, tout comme en 2016, 2017 et 2018, une commune supplémentaire est venue compléter la liste ; il s'agit de la commune de Mont-Saint-Guibert qui a adopté ce RGP en octobre 2019, ce qui porte le nombre de communes ayant adopté le RGP à 24 sur les 27 de la province.

En 2021, sous la volonté des différentes zones de secours de Wallonie, des travaux ont été entamés afin de rédiger un RGP commun à l'ensemble de la région.

Cellule Planifications (Cel PLANI)

Buts :

- ✓ Assurer les contacts entre la Zone de secours du Brabant wallon (Discipline 1) et les agents « CPU » des villes et communes de notre province ;
- ✓ Participation aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre de l'élaboration, rédaction, mise à jour et organisation d'exercice pour les PGUIC ;
- ✓ Donner des avis sur les projets de PGUIC ;
- ✓ Participation aux réunions "Cellule sécurité communale" dans le cadre d'évènements ou organisations de manifestations ou festivités avec grand rassemblement de foule et émettre des avis en matière de prévention et d'activation de dispositif préventif ;
- ✓ Rédaction et mise à jour du « Plan Rouge – Discipline D1 » et des procédures qui y sont liées.

Tâches accomplies durant l'année 2021 :

L'organisation des manifestations publiques fut une fois encore fortement impactée par les mesures sanitaires pendant l'année 2021. Toutefois, dès que celles-ci ont rendu la tenue d'évènements possible, les manifestations publiques de petites et moyennes ampleurs se sont organisées en peu de temps. Cette spontanéité a nécessité une grande réactivité de la cellule planification afin de répondre aux demandes des autorités. Les procédures internes ont par conséquent été modifiées pour répondre dans les délais. Malgré des délais parfois très serrés, tous les dispositifs préventifs ont pu être assurés sans déformer les équipes de garde.

Sur les 158 missions reçues, 10 n'ont pu être effectuées. 5 d'entre elles ont été portées tardivement à la connaissance de la Zone de secours.

Des documents préalables aux manifestations publiques ont été développés afin de permettre une meilleure information à destination des dispositifs préventifs et des membres du personnel en caserne ainsi qu'une meilleure coordination multidisciplinaire (en dehors d'une situation d'urgence).

Pendant l'année 2021, l'échange d'informations entre la cellule PLANI et PPI a été renforcé afin de permettre entre autres :

- ✓ Une meilleure information aux membres du personnel lors des interventions ;
- ✓ Une meilleure mise à disposition des différents documents préalables à nos missions, notamment via les tablettes embarquées ;
- ✓ Une meilleure remontée des informations vers les communes, notamment en cas de modification du niveau de risque.

Cellule PPI (Cel PPI) :

Buts :

- ✓ Assurer la gestion et la mise à jour des Fiches d'alerte et mettre celles-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- ✓ Assurer la gestion, la rédaction et la mise à jour des Plans Préalables d'Interventions (dénommées PPI) et mettre ceux-ci à disposition du personnel opérationnel ;
- ✓ Tenir à jour les risques présents sur le territoire de la zone de secours.

Tâches accomplies durant l'année 2021 :

- ✓ Mise au point, en collaboration avec le Dir Pau, du premier plan zonal WEB sur lesquels les renseignements opérationnels sont disponibles ;
- ✓ Amélioration du formulaire mis en ligne sur le site internet permettant d'introduire les données nécessaires à l'établissement d'un PPI et d'un second formulaire (fiche d'alerte) permettant d'introduire des données facilitant les interventions opérationnelles ;
- ✓ Présentation de la Cellule PPI aux officiers de la zone ;
- ✓ Mise à disposition dans les outils informatiques de +/- 70 fiches d'alerte ;
- ✓ Mise à disposition dans les outils informatiques de +/- 50 dispositifs d'accès ;
- ✓ Rédaction des PPI des prisons de Nivelles et participation à des réunions multidisciplinaires pour une mise à jour du PPI de Walibi ;
- ✓ Création et acquisition d'autocollants facilitant la localisation, sur les bâtiments des établissements soumis à PPI, des éléments mis à la disposition de la zone de secours ;

- ✓ Mise à jour des procédures relatives au traitement des PPI ;
- ✓ Mise à jour de l'inventaire des PPI existants au sein des différents postes de secours de notre Zone ;
- ✓ Mise à jour des coordonnées des établissements prioritaires ;
- ✓ Répartition des établissements prioritaires entre les différents collaborateurs ;
- ✓ Participation à l'élaboration de prochains PPI : Incinérateur de Virginal, CHIREC, shopping de Nivelles, Base de Beauvechain.

Cellule CPI (Cel CPI) :

Buts :

- ✓ En raison de la pandémie du Covid 19, les visites et les séances d'informations n'ont pu être réalisées nous sommes cependant restés actif, de manière électronique :
 - Sensibiliser le public aux risques d'incendie et aux mesures préventives qui peuvent être adoptées afin de sécuriser une habitation ;
 - Fournir des informations sur le matériel de prévention des incendies, de détection et d'extinction d'un incendie ;
 - Dispenser des conseils objectifs et gratuits aux personnes souhaitant construire ou rénover leur habitation ;
 - Analyser des habitations privées et proposer un plan de sécurisation ;
 - Evaluer, à la demande du citoyen, les mesures spécifiques qu'il a prises.

Tâches accomplies durant l'année 2021 :

- ✓ Projet de collaboration avec quelques écoles du Brabant Wallon ;
- ✓ Réunions de pilotage « CPI » au SPF intérieur ;
- ✓ Sensibilisation des citoyens à l'aide des réseaux sociaux.

Département « Prévision, Anticipation et Uniformisation »

Introduction

L'année 2021 a vu la création d'un nouveau département, dénommé Département PAU, pour Prévision, Anticipation et Uniformisation. Suite à un appel à candidatures, la direction de celui-ci a été confiée au Capitaine Bertrand Lorent. Il n'emploie à l'heure actuelle aucun autre agent.

Missions

Ce nouveau département a pour but notamment de:

- Effectuer des recueils, analyses et projection des différentes données dont dispose la Zone de Secours
- Participer à l'analyse des risques, notamment technologiques et sociétaux, et suggérer des pistes de préparation aux autres départements, afin de pouvoir faire face efficacement à ces risques en temps utiles
- Œuvrer à une plus grande uniformité des procédures, équipements et détails d'organisation au sein de la Zone de Secours. Ce afin, notamment, de faciliter la mobilité du personnel entre les postes de secours

Tâches accomplies

Le département PAU est toujours en phase de mise en place. Voici néanmoins quelques réalisations pour l'année 2021 :

- Constitution d'un groupe de travail pour équiper tous les véhicules de commandement de façon uniforme. Ce projet sera clôturé pour le premier semestre 2022
- Analyse des manquements et améliorations nécessaires suite aux inondations du mois de juillet 2021 ; début d'implémentation en collaboration avec les Dir-Ops, Dir-Dao et Dir-Dispatch.
- Début de déploiement d'une plateforme de gestion des images vidéo
- Analyse de la pyramide des âges des agents de la Zone de Secours afin d'affiner le plan du personnel
- Anticipation des (nombreux) changements de législation liés à la crise la Covid-19

Cellule « Communication »

Afin d'améliorer la communication interne, la zone a fait appel à une société externe qui a collaboré à l'élaboration d'un plan de communication.

Au cours de l'année 2021, les actions suivantes ont été réalisées:

- Nouveau format pour les notes de service internes.



- Publication de newsletters en interne



- Basculer vers un nouvel interface du site internet



Une question?

Pour toute question, vous pouvez nous contacter via le formulaire. Nos techniciens de vous répondre dans les plus brefs délais.

Vos informations

Nom et prénom

Email

Adresse

Champs obligatoires pour toute demande relative à la prévention incendie

Sujet de votre demande

Besoin d'un conseil, d'un avis concernant la prévention incendie? Une question relative à nos missions? A une offre d'emploi... Nous transmettrons votre demande au service concerné dans les plus brefs délais.

Vous souhaitez une information relative à :

- ☐ La prévention incendie (renseignement, avis...)
- ☐ Une offre d'emploi, la carrière de pompier
- ☐ Nos missions
- ☐ La facturation
- ☐ Autres...

Remarque : Pour toute question relative à la prévention incendie (demande d'avis, des conseils...), le service concerné sera immédiatement être consulté sur le territoire du Brabant wallon.

- **Organisation du 1^{er} BBQ zonal**



Objectifs de la cellule de communication :

- Mettre en place une communication objective vers l'ensemble du personnel
- Assurer une remontée des informations et des attentes du personnel de manière transversale

Méthode de travail :

- La ligne hiérarchique et le responsable de la cellule structurent la communication interne ;
- L'équipe de communication est consultée pour avis ;
- La communication est éventuellement adaptée suite à ces avis ;
- La communication est mise en place au sein de la zone ;

Moyens de communication proposés :

- Communication externe : site internet ;
- Communication interne : Intranet Gmail ;
- Newsletters périodiques / capsules vidéo ;
- Notes internes, procédures (responsable de poste...) ;
- Diffusion des procès-verbaux des réunions ;
- Informations collectives et individuelles via une adresse e-mail personnelle fournie à chaque agent.

Facturation 2021

AIDE MEDICALE URGENTE

Les missions effectuées entre octobre 2020 et octobre 2021 ont été facturées sur 2021.

Cela représente 13 mois de facturation. A ce jour, seul le mois d'octobre 2021 n'a pas encore fait l'objet de rappels. La procédure de récupération est toujours en cours actuellement.

- Nombre de factures envoyées: 16770 factures dont 14376 perçues.
- Allocation budgétaire: 960.000 € -crédit article 352/161-01
- Montant total facturé (droit constaté) : 1.017.846 €
- Montant total perçu: 884.565 €
- Solde à percevoir: 133.280,53 €
- Taux de recouvrement : 87%

En moyenne le droit constaté s'élève à 78.300 € par mois pour un envoi moyen de 1290 factures.

Les récupérations se poursuivent via la mise en demeure et la contrainte.

Toutes les mises en demeure concernant les missions de l'année 2020 seront envoyées pour la fin février 2022. Les MD 2021 seront envoyées dans le courant de l'année 2022.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Période facturée	Date envoi	Nbr Factures	Rappels	Crédit	DC	Perçu	Solde
oct-20	21-01-21	1388	275		82.864,08	74.770,12	8.093,96
nov-20	22-02-21	1155	252		68.931,72	62.211,30	6.720,42
déc-20	18-03-21	1109	212		66.376,44	60.927,91	5.448,53
janv-21	09-04-21	1181	208		71.355,67	65.221,14	6.134,53
févr-21	29-04-21	1128	245		68.408,08	61.441,06	6.967,02
mars-21	21-05-21	1262	254		76.883,09	69.380,02	7.503,07
avr-21	22-06-21	1232	270		75.350,07	67.811,98	7.538,09
mai-21	14-07-21	1319	312		80.447,10	71.575,95	8.871,15
juin-21	31-08-21	1416	339		86.096,82	75.047,03	11.049,79
juil-21	06-10-21	1205	309		73.507,77	64.462,68	9.045,09
août-21	25-10-21	1287	304		78.481,98	67.266,24	11.215,74
sept-21	23-11-21	1438	361		88.123,35	66.687,90	21.435,45
oct-21	13-12-21	1650	En 2022		101.019,45	77.761,76	23.257,69
Total		16770	3341	960.000	1.017.845,62	884.565,09	133.280,53

Total factures envoyées 16770

Total factures perçues 14376

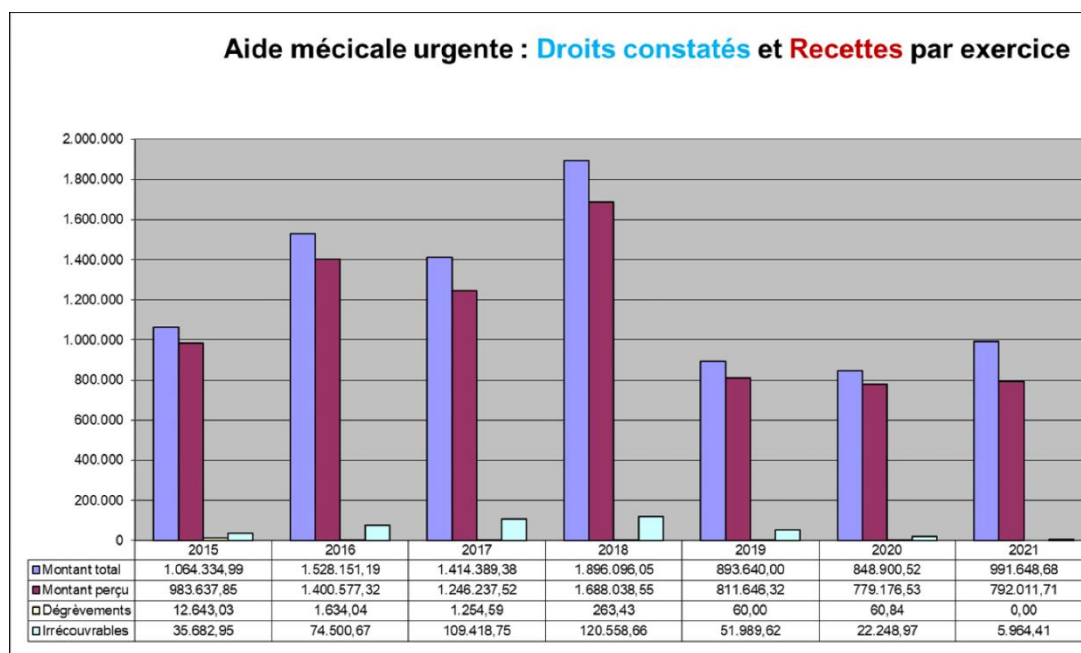
Montant total facturé (DC) 1.017.846 €

Montant total perçu 884.565 €

Taux de recouvrement 87%

DC moyen mensuel : 78.300 €

Montant forfaitaire facturé 61,41 €



INTERVENTIONS PAYANTES

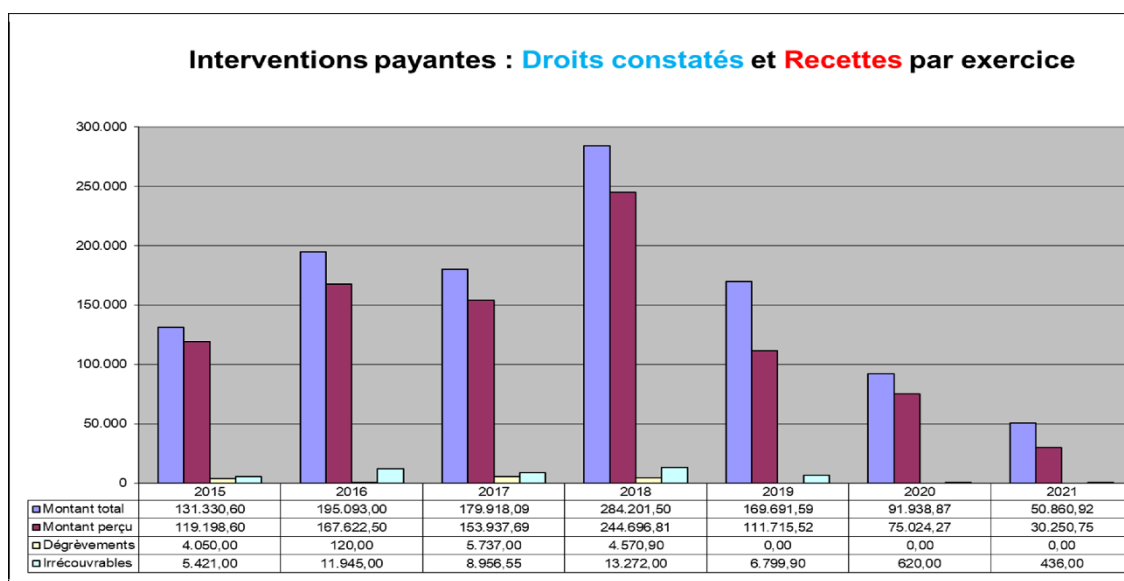
Période facturée	Date envoi	Nbr Factures	Rappels	DC	Perçu	Solde
oct-20	11-03-21	28	6	2.710,00	2.392,00	318,00
nov-20	11-03-21	22	2	2.251,19	2.215,19	36,00
déc-20	11-03-21	32		4.543,25	3.173,00	1.370,25
Complément 2020	25-03-21	100	59	19990,3	15300,3	4.690,00
Complément 2020	24-06-21	75		15.928,00	12.042,00	3.886,00
janv-21	14-04-21	39		7.550,71	6.224,71	1.326,00
févr-21	18-06-21	7		108,00	90,00	18,00
mars-21	12-08-21	14		3.958,76	1.542,76	2.416,00
avr-21	30-08-21	2		318,00	18,00	300,00
mai-21	30-08-21	11		1.604,00	1.068,00	536,00
juin-21	31-08-21	52		8.781,00	4.479,00	4.302,00
juil-21	09-11-21	44		9.005,44	6.533,44	2.472,00
août-21	09-11-21	20		3.229,47	3.111,47	118,00
sept-21	09-11-21	30		5.160,00	3.436,00	1.724,00
oct-21	09-11-21	23		3063,37	2313,37	750,00
Total		499	67	88.201,49	63.939,24	24.262,25

Total factures envoyées	499
Total factures perçues	371
Montant total facturé (DC)	88.201 €
Montant total perçu	63.939 €
Solde à percevoir	24.262 €
Taux de recouvrement	72%

Les récupérations se poursuivent via le rappel, la mise en demeure et la contrainte.

Les années antérieures sont toujours en cours de récupération, via la contrainte, par l'Etude Jaumotte.

Précision importante : A ce jour 283 dossiers complémentaires ont été finalisés par le Département Intervention après les imports mensuels et par conséquent ne sont pas encore facturés. Par ailleurs, des missions de 2021 sont encore en cours de traitement au Département Intervention.



PREVENTION INCENDIE

Période facturée	Date envoi	Nbr Factures	Rappels	DC	Perçu	Solde
juil-20	12-02-21	162	36	69.205,00	66.165,00	3.040,00
août-20	12-02-21	121	19	62.345,00	62.025,00	320,00
sept-20	15-03-21	143	26	42.985,00	40.615,00	2.370,00
oct-21	17-03-21	187	48	58.730,00	58.093,00	637,00
nov-21	23-03-21	147	33	56.525,00	56.110,00	415,00
déc-21	23-03-21	116	23	39.625,00	38.180,00	1.445,00
Complément 2020	24-03-21	13		3.135,00	3.135,00	0,00
Complément 2020	14-09-21	9		2.015,00	1.890,00	125,00
janv-21	07-05-21	215		97.290,00	77.055,00	20.235,00
févr-21	25-05-21	178		68.375,00	47.706,00	20.669,00
mars-21	25-08-21	180		68.370,00	50.590,00	17.780,00
avr-21	07-09-21	165		48.515,00	37.925,00	10.590,00
mai-21	09-09-21	156		53.890,00	45.910,00	7.980,00
juin-21	15-09-21	228		66.475,00	54.308,00	12.167,00
Complément 2020	16-09-21	8		2.280,00	2.055,00	225,00
juil-21	18-11-21	150		42.090,00	33.460,00	8.630,00
août-21	19-11-21	172		58.335,00	34.335,00	24.000,00
sept-21	24-11-21	148		44.530,00	34.486,41	10.043,59
oct-21	26-11-21	116		55935	46388	9.547,00
nov-21	15-12-21	62		20355	14915	5.440,00
Total		2676	185	961.005,00	805.346,41	155.658,59

Les missions effectuées entre juillet 2020 et novembre 2021 ont été facturées sur 2021. Cela représente 17 mois de facturation.

Nombre de factures envoyées: 2676 factures dont 2272 perçues.

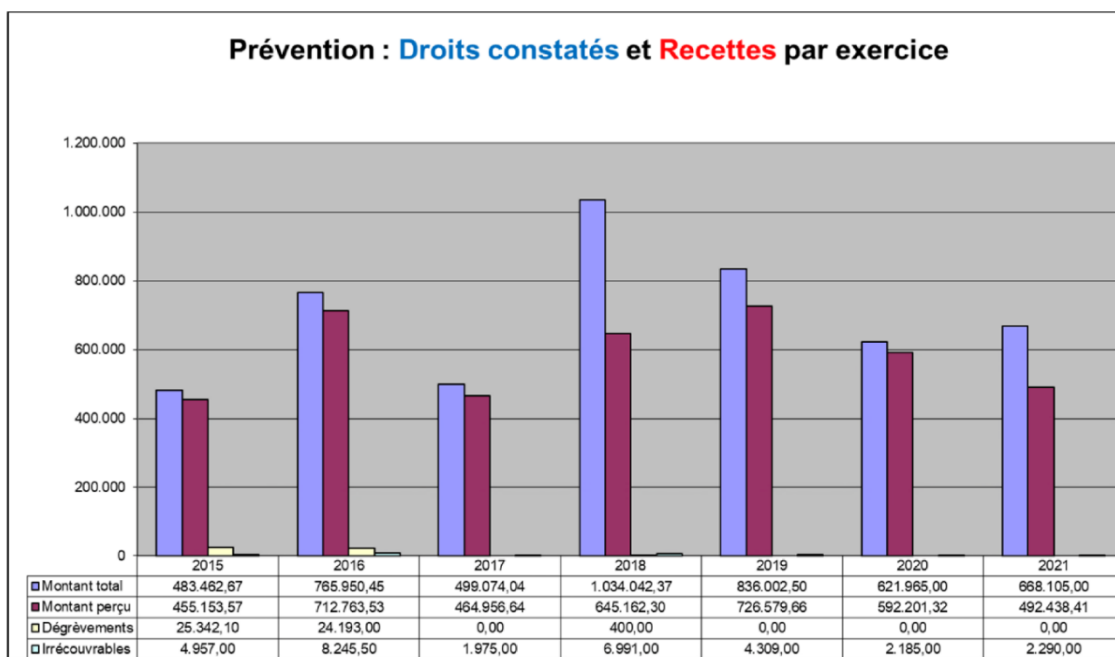
Montant total facturé (droit constaté) : 961.005 €

Montant total perçu : 805.346 €

Solde à percevoir s'élève à: 155.658 €

Taux de recouvrement : 84 %

Précision importante : A ce jour 191 dossiers complémentaires ont été finalisés par le Département Prévention après les imports mensuels et par conséquent ne sont pas encore facturés. Par ailleurs, des missions de 2021 sont encore en cours de traitement au Département Prévention.



Analyse Financière 2021

Grpe Eco	Libellé Complet		Crédit 2021 Ajustés
	000/951-01/2017 BONI DU SERVICE ORDINAIRE		2.707.786,42 €
	000/951-01/2018 BONI DU SERVICE ORDINAIRE		3.267.260,42 €
	000/951-01/2019BONI DU SERVICE ORDINAIRE		3.492.735,87 €
	000/951-01/2020 BONI DU SERVICE ORDINAIRE		7.750.981,17 €
Total Ex Antérieurs (066)			17.218.763,88 €
Prestations (060)	351/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONNEL		15.000,00 €
	351/161-01 PRESTATIONS GENERALES - PREVENTIONS IN		850.000,00 €
	351/161-06 RECUPERATION FRAIS DE PROCEDURE		2.440,00 €
	351/161-48 PRODUITS ET RECUPERATIONS DIVERS (PART		16.650,00 €
	351/16101-48 PRODUITS ET RECUPERATIONS DIVERS REL		3.069,00 €
	35101/106-02 RECUPERATION DE CHARGES DE PERSONN		5.000,00 €
	352/161-01 RECETTES DU SERVICE 112 - AMBULANCES		960.000,00 €
	352/-161-06 RECUPERATION DES FRAIS DE PROUSUITE ET		- €
Total Prestation (060)			1.852.159,00 €
Transferts 061	351/380-01 INDEMNITES SINISTRES PEU IMPORTANTS PA		50.000,00 €
	351/465-06 CONTRIB.L'AS DANS CHARGE DE TRAITEMEN		48.000,00 €
	351/46501-48	DOTATION FEDERALE DE BASE	1.311.090,30 €
	351/46502-48	DOTATION FEDERALE FONCTIO	3.721.069,17 €
	351/46503-48	DOTATION FEDERALE POUR LES	527.935,45 €
	351/46504-48	DOTATION FEDERALE LIEE AU S	530.062,53 €
	351/46505-48	DOTATION FEDERALE ALLOCATI	18.644,39 €
	351/46506-48	DOTATION FEDERAL FOND SEV	18.644,89 €
	351/485-48	DOTATION COMMUNE DES CON	15.134.364,18 €
	351/48528-48	AVANCE DOTATION PROVINCE	6.241.206,55 €
	351/48529-48	DOTATION PROVINCE DU BRAB	- €
	352/465-48	SUBVENTION SPF SANTE PUBLIC	2.006.550,91 €
Total Transferts (061)			29.607.568,37 €
Dette (062)	351/264-01	INTERETS CREDITEURS SUR LES C	700,00 €
	351/264-02	INTERETS CREDITEURS SUR CON	1.700,00 €
Total Dette (062)			2.400,00 €
Prélèvement (068)	060/994-01	PRELEVEMENT SUR LE FONDS D	- €
Total Prélèvement (068)			- €
Total général			33.546.527,07 €

Le budget ordinaire est en grande partie financé par des recettes de transfert. Elles représentent près de 60,08 % des recettes ordinaires. Les dotations communales 2021 s'élèvent à 15.134.364,18 €.

A partir de 2020, la province du Brabant wallon participe au financement de la zone de secours

- 2020 : 20% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2020 ;
- 2021 : 30% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2021 ;
- 2022 : 40% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2022 ;
- 2023 : 50% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2023 ;
- 2024 : 60% de la part communale nette dans le financement des zones de secours en 2024.

Les dotations communales se répartissent comme suit :

Communes	Habitants	Pop active	Dotations 2021
Beauvechain	7.205	1.973	277.546,92
Braine l'Alleud	40.170	14.882	1.294.835,74
Chastre	7.685	1.122	296.025,64
Braine-le-Château	10.548	2.676	406.321,56
Chaumont-Gistoux	11.631	1.181	448.019,19
Court-Saint-Etienne	10.589	1.972	407.892,53
Genappe	15.560	1.972	599.366,55
Grez-Doiceau	13.873	1.834	534.384,70
Hélicine	3.644	196	140.362,66
Incourt	5.522	540	212.703,91
Ittre	6.957	2.018	267.994,93
Jodoigne	14.357	3.078	470.108,58
La Hulpe	7.442	3.007	286.687,88
Lasne	14.257	2.670	549.185,53
Mont-Saint-Guibert	7.896	4.785	304.196,09
Nivelles	28.883	17.822	1.112.731,16
Orp-Jauche	8.981	665	345.939,87
Ottignies-LLN	31.316	19.871	1.206.470,07
Perwez	9.461	1.752	364.441,40
Ramillies	6.548	710	252.225,59
Rebecq	10.934	993	421.169,79
Rixensart	22.653	6.105	872.624,84
Tubize	26.656	5.792	1.026.809,55
Villers-La-Ville	10.768	800	414.773,49
Walhain	7.359	642	283.463,06
Waterloo	30.376	8.627	1.170.130,65
Wavre	34.748	25.237	1.167.952,28
27 communes	406.019	132.922	15.134.364,16
Coût par habitant			37,28 €

Dépenses Ordinaires

Grpe Eco	Crédit 2021	Engts 2021	Disponible
Ex. Antérieurs 076	*NC	*NC	*NC
PERSONNEL 070	26.592.520,25 €	21.700.515,20 €	4.892.005,05 €
FONCTIONNEMENT 071	3.641.504,34 €	3.004.063,29 €	637.441,05 €
TRANSFERT 072	139.200,00 €	110.176,43 €	29.023,57 €
DETTES 70X	638.063,00 €	503.022,38 €	135.040,62 €
PRELEVEMENT 078	8.464.901,23 €	8.464.901,23 €	- €
Total Générale	39.476.188,82 €	33.782.678,53 €	5.693.510,29 €

Pour 2021, la Zone a émis 3.907 bons de commande et environ 3.761 factures ont été honorées.

Les dépenses de fonctionnement technique

	Lib.Clpt.	Total
351/124-02	MATERIELS DIVERS INCENDIE ET AMBULANCES	218.497,11 €
351/124-05	VETEMENTS TRAVAIL, EQUIPEMENTS POUR PERSONNEL	372.100,81 €
351/124-06	PRESTATIONS DE TIERS MATERIEL INCENDIE	75.475,24 €
351/124-08	ASSURANCES DIVERSES	41.001,89 €
351/124-12	LOCATION ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE Y COMPRIS	132.704,63 €
351/124-48	AUTRES FRAIS TECHNIQUES	2.590,55 €
Total Générale		842.370,23 €

Les dépenses de fonctionnement véhicules :

	Lib.Clpt.	Total
351/127-02	FOURNITURES POUR VEHICULES	84.944,50 €
351/127-03	HUILES ET CARBURANTS	218.485,75 €
351/127-06	PRESTATIONS TIERS POUR VEHICULES	299.724,05 €
351/127-08	ASSURANCES DE VEHICULES	182.076,75 €
351/127-10	IMPOTS ET TAXES VEHICULES	6.395,56 €
Total Générale		791.626,61 €

Dépenses extraordinaires

	Lib.Clpt.	Total
723 AMENAGEMENTS EN COURS D EXECUTION SUR BATIMENTS		93.481,53 €
724 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE EXTRA. DES BATIMENTS D EXPLOITATIO		43.135,45 €
741 ACHATS DE MOBILIER DIVERS		18.956,11 €
742 ACHATS DE MATERIEL DE BUREAU DIVERS		41.389,69 €
743 ACHAT D'AUTOS ET DE CAMIONNETTES		200.088,07 €
744 ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D EQUIPEMENT ET D EXPLOITAT		438.905,93 €
745 MAINTENANCE EXTRA. DU MATERIEL DE TRANSPORT ET D EXPLOITATIO		49.269,99 €
Total Générale		885.226,77 €

